



BILAN DU PREMIER PLAN D'ACTION QUADRIENNAL 2014 – 2017

CHARTRE DU TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Document de travail

SOMMAIRE

Introduction

Axe stratégique n°1 : Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire

Actions 5 et 14 : Maintien et valorisation de la culture pyrénéenne

Action 10 : Le développement harmonieux des bourgs et des villages

Action 8 : Les plans de maintien de la qualité des paysages

Action 7 : La résorption des points noirs paysagers

Action 18 : La gestion des prairies et de la zone intermédiaire

Axe stratégique n°2 : Encourager l'excellence environnementale

Actions 16,28 et 31 : Expérimenter l'assainissement écologique dans les sites isolés

Action 12 : Protéger la qualité du ciel étoilé (Réserve Internationale de Ciel Etoilé)

Actions 15, 16, 28, 31 : Le plan climat énergie territorial

Action 14 : L'opération zéro pesticide, ma commune adhère

Axe stratégique n°3 : Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines

Action 17 : Créer et valoriser une offre de produits et services de la marque Esprit parc national et accompagner les démarches locales de valorisation des produits de qualité

Action 19 : Le développement de l'activité forestière et de la filière bois par une plus grande mobilisation et une meilleure valorisation de la production de bois local

Action 3 : La gestion éco-pastorale des estives

Actions 26, 27 : Le développement des sports et loisirs de nature

Actions 1, 25 : La gestion de l'accueil et la création d'une offre de découverte des patrimoines

Action 20 : L'offre touristique pour tous

Axe stratégique n°4 : Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques

Action 33 : La veille sanitaire de la faune sauvage et domestique

Action 30 : La gestion piscicole respectueuse des enjeux patrimoniaux

Action 34 : La conservation du Desman des Pyrénées

Action 4 : La réintroduction du Bouquetin ibérique

Action 36 : Le patrimoine floristique

Action 2 : Prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière

Action 22 : La conservation des zones humides et tourbeuses

Axe stratégique n°5 : Connaître, informer et éduquer pour mieux préserver

Action 23 : Les Atlas de Biodiversité Communale

Action 35 : L'acquisition et la diffusion de la connaissance

Action 24 : Le parcours éducatif

Conclusion

Document de travail

La charte du territoire du Parc national des Pyrénées a été approuvée par décret en conseil d'Etat, fin décembre 2012 après trois ans d'échanges fructueux. Les débats, parfois animés, avec les acteurs du territoire ont permis d'établir les fils d'un dialogue.

Soixante-quatre communes des vallées des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées ont fait le choix d'adhérer à cette charte. S'en est suivi un premier plan d'actions quadriennal qui ciblait 36 actions. Quatre ans après le lancement de ce plan d'action de nombreuses actions ont été mises en œuvre.

En étant à l'écoute des porteurs de projets, en incitant les acteurs à se fédérer et à innover, en apportant ses connaissances techniques, sa mobilisation financière, ses équipes ou encore ses moyens d'information, le Parc national favorise avec les collectivités, un développement harmonieux et durable des territoires.

Le Parc national des Pyrénées et les collectivités locales ont aussi identifié en concertation l'ensemble des projets pouvant être menés conjointement. Sur la période du premier plan d'actions quadriennal soixante conventions d'application ont été signées avec des collectivités locales dont cinquante-six avec des communes. Quatre-vingt-huit pourcent des communes adhérentes ont signé une convention d'application de la charte avec le Parc national des Pyrénées. Ces conventions reflètent de façon concrète la charte sur le territoire en précisant les actions que les partenaires mènent ensemble.

Aussi, pour conduire ces actions, le Parc national des Pyrénées s'appuie sur un réseau de partenaires dont le nombre est croissant depuis le lancement de la mise en œuvre de la charte. Soixante-cinq partenaires ont signé une convention de partenariat avec le Parc national, avant la mise en œuvre du premier plan d'action quarante partenaires avaient signé une convention de partenariat avec le Parc national des Pyrénées.

A COMPLETER NOMBRE D'actions prévues, réalisées etc...

Indicateurs globaux sur la mise en œuvre du premier plan d'actions quadriennal (A RENSEIGNER)

Axes stratégiques de la charte	Thématique	Question évaluative	Indicateur global	Résultat obtenu
Axe stratégique n°1 : Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysager du territoire	Culture, paysage, architecture et cadre de vie	Le cadre de vie s'est-il amélioré ?	Nombre de projets accompagnés notamment via la CIMP (urbanisme et patrimoine bâti, culture, paysage, trame sombre...)	210 projets accompagnés (1)
Axe stratégique n°2 : Encourager l'excellence environnementale	PCET	L'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique est-elle engagée ?	Nombre d'actions engagées concourant aux objectifs du PCET du Parc National	44 (2)
Axe stratégique n°3 : Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines	Agriculture	Le soutien aux activités agricoles a-t-il été efficace ?	Evolution du nombre d'exploitations agricoles, du cheptel et des surfaces en herbe dans les vallées.	A fournir
	Pastoralisme	Le soutien aux activités pastorales a-t-il été efficace ?	Evolution du cheptel et des surfaces en herbe en estive.	A fournir
	Forêt	La filière forêt-bois s'est-elle structurée, diversifiée et développée en favorisant une gestion forestière durable ?	Pourcentage de communes s'inscrivant dans un document de planification (charte forestière....)	53% (5)
	Tourisme durable	L'aménagement des sites d'accueil et l'offre de découverte ont-ils permis de mieux prendre en compte et de valoriser les patrimoines ?	Nombre de sites, actions, manifestations, Arrêtés mis en œuvre pour adapter les pratiques aux enjeux naturalistes et paysagers.	14 sites de pratiques 80 manifestations en zone cœur 3 arrêtés (6)
Axe stratégique n°4 : Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques	Patrimoine naturel	La biodiversité est-elle mieux prise en compte ?	Nombre de projets ou aménagements où des actions ont été mises en œuvre pour les adapter aux enjeux patrimoniaux (paysage, faune, flore, milieux humides, forêt...)	A fournir
	Eau	La qualité des masses d'eau s'est-elle améliorée ?	Pourcentage de masse d'eau en bon état écologique selon les indicateurs de l'agence de l'eau (aspect écologique, aspect chimique)	80 ou 100% (à vérifier) (8)
	Pêche	La gestion piscicole tient-elle mieux compte de la spécificité et de la fragilité des milieux et des espèces ?	Nombre de plans de gestion réalisés en tenant compte des enjeux patrimoniaux	A fournir
Axe stratégique n°5 : Connaître, informer et éduquer pour mieux préserver	Education à l'environnement	L'offre d'éducation à l'environnement s'est-elle structurée et développée ?	Nombre d'opérations ou de projets pédagogiques menés sur le territoire	184 (10)
	Patrimoine naturel	Le patrimoine naturel est-il mieux connu ?	Nombre de données collectées et diffusées (INPN, publications ABC, porter à connaissance...)	89 062 (11) A vérifier
	Patrimoine culturel et paysager	Le patrimoine culturel et paysager est-il mieux connu ?	Nombre de programmes de connaissance du patrimoine culturel et paysager accompagnés techniquement et/ou financièrement par le Parc national	1 ABC 1 suivi photo 1 archéo 1 plan paysage

				1 atlas des paysages 65 1 patrimoine immatériel A compléter (DP)
--	--	--	--	--

- (1) Bilan CIMP 2007-2017 – service développement PNP
- (2) Indicateur R15-2bis de l'évaluation du PNP
- (3) En attente
- (4) En attente
- (5) Indicateur R19-1 de l'évaluation du PNP
- (6) Indicateur R26-1 de l'évaluation du PNP
- (7) En attente voir avec les autorisations délivrées
- (8) Agence de l'eau
- (9) En attente
- (10) Indicateurs R24-3 et R24-4 de l'évaluation du PNP
- (11) Indicateur R35-4 de l'évaluation du PNP
- (12) Compilation des études suivies par le PNP

Document de travail

AXE STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER LE CADRE DE VIE EN TENANT COMPTE DES CARACTERES CULTUREL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE

Le maintien de la qualité et de la variété des paysages, le développement harmonieux des villages et l'amélioration de la qualité de la vie en montagne sont autant d'éléments qui concourent à l'attractivité des vallées. L'amélioration du cadre de vie, en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire, est un enjeu primordial de l'aire d'adhésion.

Lien avec la charte du territoire :

Aire d'adhésion	Zone cœur
MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES PAYSAGES	OBJECTIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL
Orientation 1 Préserver les paysages remarquables Orientation 2 Rechercher une valorisation concertée des zones intermédiaires respectueuse des différents usages Orientation 3 Éviter la création de points noirs et réhabiliter les sites dégradés	Objectif 13 Préserver la spécificité du patrimoine bâti Objectif 14 Maintenir une culture pastorale par une agriculture vivante Objectif 15 Prévenir la disparition des traces de l'occupation humaine Objectif 16 Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier Objectif 17 Faire vivre l'esprit du Pyrénéisme
DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DES VILLAGES	OBJECTIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE PAYSAGER
Orientation 4 Tendre vers une gestion raisonnée des espaces Orientation 5 Poursuivre le soutien à l'aménagement harmonieux des villages Orientation 6 Préserver le patrimoine de proximité	Objectif 18 Garantir la qualité des paysages
AMELIORATION DE LA VIE LOCALE ET CULTURELLE	
Orientation 7 Animer le territoire par la culture Orientation 8 Sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel Orientation 9 Conserver et rendre accessibles les sources de l'histoire Orientation 10 Améliorer les services aux habitants	

Actions du plan quadriennal mises en œuvre pour atteindre les objectifs et les orientations fixés dans la charte :

Actions	Questions évaluatives	Réponses aux questions évaluatives
Axe stratégique n°1 : Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager		
Maintien et valorisation de la culture pyrénéenne (Actions 5 et 14)	A-t-on contribué au maintien des pratiques culturelles locales ? La création contemporaine a-t-elle été soutenue et valorisée ?	
Le développement harmonieux des bourgs et des villages (Action 10)	La surface urbanisée a-t-elle moins augmenté que dans des territoires comparables ? Comment a-t-on aménagé les espaces publics et urbanisé le territoire communal ? (qualité des projets, lien avec les formes traditionnelles, étalement urbain) ?	
Les plans de maintien de la qualité des paysages (Action 8)	La réalisation de plans de paysage a-t-elle permis d'améliorer ou de maintenir la qualité des paysages de la zone étudiée ?	
La résorption des points noirs paysagers (Action 7)	Le nombre de points noirs paysagers en zone cœur a-t-il diminué ?	
La gestion des prairies et de la zone intermédiaire (Action 18)	La surface de zone intermédiaire s'est-elle maintenue ou a-t-elle augmenté ? Le territoire dispose-t-il de structures adaptées pour gérer les prairies et les zones intermédiaires ?	

Document de travail

Articulation avec la charte :

- Axe 1.3. Objectifs de protection du patrimoine culturel
 - Objectif 14 : Maintenir une culture pastorale par une agriculture vivante
 - Objectif 15 : Prévenir la disparition des traces de l'occupation humaine
 - Objectif 16 : Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier
 - Objectif 17 : Faire vivre l'esprit du Pyrénéisme
- Axe 2.1. Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire
 - Orientation 6 : Préserver le patrimoine de proximité
 - Orientation 7 : Animer le territoire par la culture
 - Orientation 8 : Sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel
 - Orientation 9 : Conserver et rendre accessibles les sources de l'histoire
 - Orientation 22 : Développer et structurer une offre de découverte à partir des patrimoines culturels

Lien avec le plan d'actions :

Actions 5 et 13

Contexte du projet

Patrimoine, spectacles et animations sont essentiels à la qualité de vie et au dynamisme des communes du territoire. Le Parc national collabore avec les acteurs institutionnels, associatifs, privés, afin d'accompagner le développement d'une offre d'activités culturelles dont bénéficient la population résidente et les visiteurs. Le projet de territoire renforce cette dynamique en mettant l'accent sur les initiatives et pratiques des acteurs locaux et sur leur mise en réseau.

Enjeu

Promouvoir et valoriser les pratiques vivantes. Favoriser les expressions contemporaines en lien avec ces patrimoines afin de permettre une appropriation collective de ces patrimoines en animant le territoire par la culture.

Objectif de l'action

Projet de connaissance et de valorisation des patrimoines matériels et immatériels dans leurs formes les plus diverses ; de connaissance et de diffusion des pratiques culturelles liées au patrimoine pastoral et d'accompagnement d'une dynamique d'expression contemporaine en lien avec ces patrimoines.

Descriptif de l'action

Projet centré autour de divers aspects de la culture pastorale dans ses dimensions matérielles et immatérielles. Ce projet comporte une dimension patrimoniale en lien avec la connaissance, la conservation et la valorisation des traces de l'occupation humaine et des objets en lien avec l'activité pastorale (vestiges archéologiques, bâti, outils). Il s'agit également de maintenir des pratiques culturelles liées aux savoir-faire et à diverses expressions patrimoniales (chant polyphonique de tradition orale, patrimoine linguistique, toponymie...). S'agissant de pratiques vivantes, leur maintien passe essentiellement par un travail de promotion et de valorisation. Dans un même temps, les expressions contemporaines en lien avec ces patrimoines sont favorisées et accompagnées afin de permettre une appropriation collective de ces patrimoines en animant le territoire par la culture.

Du point de vue de la connaissance des patrimoines le Parc national a été associé à 5 projets qui permettent de mieux connaître et de mieux qualifier la culture du territoire. Les projets de conservation des éléments matériels du patrimoine ont été assez peu nombreux sur la période et limités à 3.

Les événements patrimoniaux en lien avec la culture locale donnent lieu à de riches partenariats qui lui permettent d'être mieux connue, valorisée et diffusée. Le Parc national a ainsi été le partenaire technique et/ou financier de projets très nouveaux comme la "fête de l'herbe et du pré" qui tente, sans nostalgie, de faire vivre les mots, les gestes et l'âme des pratiques de fauche d'altitude. Des rencontres polyphoniques ont été imaginées et soutenues pendant 3 ans et le Parc national est présent aux côtés de ceux qui diffusent la culture locale à l'occasion de "salons du livre" par exemple ou sur des manifestations qui mettent en valeur un des aspects du caractère local. 12 manifestations ont été soutenues dans ce cadre de façon plus symbolique, le Parc national est associé aux grandes fêtes de la vie rurale et pastorale comme les fêtes du fromage d'Etsaut ou la foire au côtelettes de Luz Saint Sauveur. C'est au final huit de ces manifestations qui ont été accompagnées sur cette période.

Concernant la création, l'établissement est associé à de nombreux événements valléens dont certains sont devenus des rendez-vous attendus. La balade circassienne de Cauterets, par exemple, fait partie des projets novateurs auxquels l'image de Parc national reste fortement associée depuis trois ans. D'autres événements en lien avec la création contemporaine se développent autour des arts vivants sur le secteur de Luz-Saint-Sauveur avec des formes théâtrales de rue sur une base patrimoniale. Les trente ans de la maison du parc de ce secteur avaient donné lieu en 2013 à une programmation très éclectique. Dernièrement en Béarn le Parc national a été le partenaire d'une très intéressante opération de création contemporaine dans les fermes du piémont. Au total est sur la période, le Parc national a été associé et a soutenu à 11 projets de création.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Accompagner les projets de restauration du patrimoine (hors patrimoine bâti)	Action visant à participer sur le territoire à restaurer et faire connaître les éléments du petit patrimoine souvent non protégé et ayant une valeur significative pour le caractère du territoire. Il peut s'agir de mobilier, d'objets, d'outils ou de documents. Ces restaurations, à l'initiative de particuliers ou de collectivité doivent être conduites par des professionnels selon des procédures validées. Dans la plus part des cas, ces restaurations doivent permettre une valorisation auprès des habitants du territoire.	Restaurations de cadastres napoléoniens (Communes de Bazus-Aure et Aucun) Restoration de mobilier (Chapelle d'Héas)
Animer les vallées par la culture	<p>Accompagnement, technique, culturel et financier d'un réseau de partenaires porteurs de projets pour la mise en œuvre d'une dynamique d'animation culturelle sur le territoire. Cette dynamique consiste en un soutien à des propositions de diffusion de la culture locale ainsi qu'à des projets contemporains de création autour du patrimoine.</p> <p>L'objectif est double, il s'agit dans un premier temps de maintenir la culture locale en favorisant sa diffusion, sa connaissance et sa prise en compte, tout en accompagnant une dynamique valléenne de création et d'animation autour du patrimoine.</p>	<p>Organisation de foires et de transhumances (Foire aux côtelettes, foire au fromage, ...)</p> <p>Organisation de fêtes pastorales (Pierre Laclède à Bedous, fête de l'herbe et du pré à Héas ...)</p> <p>Création de sentiers d'interprétation (Sentier du marbre à Louvie-Soubiron)</p> <p>Organisation de festivals (Phonies bergères à Accous, festival image nature à Cauterets, salon du livre Pyrénéen à Bagnères-de-Bigorre...)</p> <p>Organisation de manifestations (Balade circassienne à Cauterets, expositions, ...)</p>

<p>Animer un réseau d'acteurs pour la connaissance du patrimoine culturel</p>	<p>L'objectif principal est évidemment en lien avec une connaissance exhaustive du territoire du point de vue patrimonial. Le Parc national a plusieurs rôles dans cette entreprise. Il soutient financièrement et techniquement la recherche en permettant notamment de faciliter les campagnes de fouille. Il est également au côté des associations de connaissance et de valorisation du patrimoine local. A leurs côtés, il joue un rôle d'interface entre la production directe de données et les organismes régionaux de l'inventaire, afin de disposer de données, rigoureuses, normalisées et utilisables. Le travail des gardes moniteurs est aussi valorisé dans cette action puisqu'ils sont eux-mêmes producteurs de données patrimoniales, notamment en matière d'archéologie, qui doivent être vérifiées, validées et transmises. L'action nécessite une prise de contact et par l'animation d'un réseau d'acteurs de la connaissance (universitaires et associations locales). Un travail sur les protocoles permet de les adapter aux réels enjeux de connaissance du territoire. Il s'agit ensuite de mettre en contact les producteurs de données avec les organismes en charge de la collecte et de la gestion des données patrimoniales afin de s'assurer que les données produites sont utiles à la collectivité et conservées de façon pérenne.</p>	<p>Réalisation d'études archéologiques (Troumouse, Anéou) Recherches sur le thème du patrimoine de proximité (Gèdre)</p>
<p>Valoriser la connaissance par l'animation</p>	<p>Il s'agit de concevoir, éventuellement en partenariat, un ensemble d'animations destinées à mieux faire connaître les connaissances acquises sur le territoire dans le domaine du patrimoine culturel. Ces propositions sont à destination des habitants et des visiteurs du territoire.</p>	<p>Création d'expositions (patrimoine de la haute vallée d'Aure, arrivée du train en vallée d'Aspe) Mise en place de programmes d'animation (programme d'animation des pays d'art et d'histoire, de l'été ossalois)</p>
<p>Valoriser la connaissance par l'édition</p>	<p>Cette action vise, évidemment, à mettre à la disposition du grand public et des habitants des vallées les éléments de connaissance relatifs à divers aspects du patrimoine. Toutes les formes et tous les supports ont été exploités. La diffusion de ces supports donne lieu généralement à des manifestations destinées à faire connaître et à valoriser le travail de recherche.</p>	<p>Edition (livres, disques) - Lys noste vilatge, numérisation du patrimoine immatériel d'une communauté de montagne à Gèdre et Betpouey – Disque de collectage (pirinea immateria)</p>

Docu

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-13-1 : Nombre de manifestations culturelles bénéficiant d'un appui technique et/ou financier du Parc national des Pyrénées	8	Non défini	46	140	Cet indicateur rend compte d'une aide apportée à des manifestations relativement hétérogènes. Il peut agir d'une aide financière forfaitaire sur des manifestations récurrentes (foire au côtelettes, étonnants randonneurs...) ou d'un accompagnement technique, scientifique et culturel à des manifestations émergentes qui structurent le paysage culturel de la vallée de manière forte (balade circassienne, rapprochement, journée de l'herbe et du pré, été ossalois...). Le rapport de ces deux types de manifestations a tendance à évoluer vers un accompagnement technique et culturel plus important.
R-13-2 : Nombre d'actions transfrontalières nouvelles intégrant un volet culturel. (Indicateur charte PNP)	0	Non défini	3	5	Même si la thématique culturelle est prépondérante dans les questions transfrontalières, des actions concrètes ont du mal à émerger. Quelques exemples intéressants se développent cependant autour du site du patrimoine mondial "Pyrénées - Mont-Perdu" (échanges autour de la journée de l'herbe, de la Bernatoire) et dans le cadre des activités de GECT Pourtalet. (résidences d'artistes)
R-13-3 : Nombre de nouveaux sites de découverte à vocation culturelle ouverts au public. (Indicateur charte PNP)	2	Non défini	14	25	La valorisation du patrimoine est une thématique essentielle pour le territoire. On a retenu dans cet indicateur les expositions thématiques mises en œuvre grâce et avec le Parc national et les sites et produits d'interprétation du patrimoine (sentier thématique, applications de découverte...)

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-13-1 : Nombre de personnes ayant participé aux manifestations ou visité les sites (annuel)	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Il n'a pas été fait de décompte systématique de la participation aux manifestations organisées par ou avec le Parc national. Ce décompte est parfois difficile à organiser pour les manifestations. En ce qui concerne les sites, la plupart sont en accès libre.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Même si le Parc national s'est depuis longtemps investi dans le champ des actions culturelles, la formalisation d'une mission spécifique autour de cette thématique constitue une innovation propre dans le cadre de la mise en œuvre de la charte. Elle n'avait pas de précédent dans l'établissement. Les objectifs, les moyens et les partenariats ont été, pour la plupart d'entre eux totalement nouveaux sur la période. Au final, l'ensemble des objectifs poursuivis sur cet axe ont été entrepris. L'aide à la recherche s'est poursuivie, notamment pour ce qui est du patrimoine archéologique et l'ensemble des acteurs patrimoniaux ont été rencontrés sur la période. Des faiblesses perdurent sur la connaissance des aspects immatériels du patrimoine. En matière de conservation, quelques actions ont été menées, mais pas de manière suffisante au regard des enjeux territoriaux. L'animation culturelle du territoire a donné lieu à des partenariats très riches qui ont conduit à une participation du Parc national à la dynamique culturelle territoriale. La présence du Parc national sur ces problématiques a, comme on pouvait s'y attendre, profondément renouvelé le regard des partenaires et des habitants sur l'action et le rôle de l'établissement. Sa position de partenaire culturel est maintenant établie et reconnue au niveau territorial.

2) Difficultés rencontrées

La stratégie du Parc national des Pyrénées en termes de culture s'inscrit délibérément dans une perspective de partenariat. Ce faisant, les actions conduites, ont souvent été à l'initiative des partenaires et, même si le Parc national a eu une action significative dans leur conception et dans leur mise en œuvre, l'établissement a souvent été dans une stratégie opportuniste, au service du territoire. En corollaire, on remarque que l'action culturelle du Parc national est bien présente dans certains secteurs (Ossau, Luz, Aure) et plus faible dans les autres. Au titre des difficultés, on reste toujours dans l'impossibilité de faire émerger une action culturelle commune au niveau des Parcs nationaux et des espaces naturels pyrénéens. Cette mise en réseau permettrait d'asseoir et de conforter indéniablement cette nouvelle mission sur le territoire en lui faisant profiter d'une meilleure expertise et d'un meilleur partage des connaissances. En parallèle, on remarque que les actions transfrontalières restent toujours aussi difficiles à concevoir et à mettre en œuvre.

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Au niveau du nouveau plan d'action, il pourrait être intéressant de rééquilibrer les actions en donnant une place plus importante à la connaissance du patrimoine sous toutes ces formes, y compris du point de vue du patrimoine immatériel.

La présence du Parc national auprès des partenaires en matière d'animation culturelle doit être plus visible et plus lisible. Le travail autour de critères plus précis d'accompagnement de la dynamique territoriale en matière d'action culturelle devrait permettre au Parc national d'être identifié sur des actions précises pour lesquelles il apporte une réelle plus-value. Ces actions pourraient également intégrer des partenariats plus larges au niveau de réseaux nationaux et internationaux.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Etre plus ambitieux sur le transfrontalier en s'appuyant sur les partenariats
- PNP force de propositions : un évènement sur l'ensemble du territoire pour ne pas être dépendant de la dynamique locale et rééquilibrer les manifestations sur l'ensemble du territoire
- Poursuivre la politique d'ouverture des sites de découvertes à vocation culturelle ouverts au public
- Favoriser un réseau de savoir-faire locaux (bâtiment, artisanat, capacité d'apprentissage...)
- Favoriser l'émergence de Pays d'Art et d'Histoire
- Point de vigilance : se mettre en capacité de renseigner l'indicateur d'impact défini

Le développement harmonieux des bourgs et des villages

Articulation avec la charte :

- Axe 1.3. Objectifs de protection du patrimoine culturel
 - Objectif 13 : Préserver la spécificité du patrimoine bâti

- Axe 2.1. Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysager du territoire
 - Orientation 4 : Tendre vers une gestion raisonnée des espaces
 - Orientation 5 : Poursuivre le soutien à l'aménagement harmonieux des villages
 - Orientation 6 : Préserver le patrimoine de proximité

Lien avec le plan d'actions :

Action 10

Contexte du projet

La richesse du paysage naturel et bâti du territoire constitue un enjeu majeur. Elle nécessite des interventions afin de préserver le cadre de vie et de renforcer l'attractivité du territoire. Partant de ce constat, la charte du territoire met en exergue la nécessité de mettre en place une politique d'aménagement et d'embellissement des bourgs et des villages.

Le Parc national des Pyrénées œuvre à une meilleure préservation et valorisation du patrimoine architectural et bâti. Il apporte un appui technique et financier aux collectivités en partenariat avec les CAUE.

Enjeu

Poursuivre la politique d'aménagement et d'embellissement des bourgs et des villages et préserver le patrimoine de proximité.

Tendre vers un urbanisme raisonné qui s'inscrit dans des démarches de planification intercommunale et qui prend en compte les problématiques de l'agriculture, du paysage et de l'environnement.

Objectif de l'action

Intégrer les engagements de la charte dans l'accompagnement aux communes :

- La compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte et le plan de parc
- La réglementation relative à la publicité

Poursuivre la politique d'aménagement et d'embellissement des villages et du patrimoine bâti engagée par le parc national depuis une vingtaine d'années

Descriptif de l'action

Accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme intégrant les enjeux :

L'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale...) est une étape importante dans la vie des communes et de leurs groupements. Le Parc national des Pyrénées peut être sollicité par les collectivités à différentes étapes de la procédure : en amont pour la rédaction du cahier des charges et le choix du prestataire, en conseil technique tout le long de la réalisation du document et lors de la consultation des personnes publiques associées.

Mieux gérer l'affichage publicitaire et la signalétique pour un cadre de vie et un accueil plus agréable :

La réglementation relative à la publicité et la signalétique a pour objectif d'assurer la protection du cadre de vie et la valorisation du territoire. Le Parc national des Pyrénées accompagne les communes techniquement sur la réalisation des Règlements Locaux de Publicité et sur la mise en œuvre de charte de signalétique touristique.

Poursuivre le soutien à l'aménagement harmonieux des villages :

Le Parc national des Pyrénées apporte un soutien technique aux communes en partenariat avec les conseils d'architecture urbanisme environnement (CAUE) des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques.

Le conseil s'attache à éclairer les élus sur les principes d'aménagement afin de les appuyer dans leur décision : analyse du site, des caractéristiques du lieu avec les élus, définition du contenu du programme. Le Parc national des Pyrénées encourage les élus à mettre en valeur l'ensemble des aspects patrimoniaux du projet et permet d'apporter une plus-value technique et financière par le biais de la convention inter-régionale du massif des Pyrénées.

Mettre en valeur le patrimoine de proximité :

Le Parc national des Pyrénées apporte un soutien technique aux communes en partenariat avec les conseils d'architecture urbanisme environnement des Hautes Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques.

Déroulé de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
<p>Accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme intégrant les enjeux</p>	<p>Le Grenelle de l'environnement invite à repenser nos choix en terme d'organisation de l'espace, parce-que celui-ci est une ressource rare qu'il convient de préserver. Il est donc primordial de s'engager ensemble vers la mise en œuvre d'un développement plus durable et économe qui répond aux attentes du Grenelle.</p> <p>L'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme est une étape importante dans la vie d'une commune. Sur ce volet urbanisme, le Parc national peut être sollicité par les communes à différentes étapes de la procédure : en amont pour la rédaction du cahier des charges et le choix du prestataire, en conseil technique tout le long de la réalisation du document et lors de la consultation des personnes publiques associées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les collectivités locales dans la réalisation de leur document d'urbanisme - Promouvoir les bonnes pratiques et favoriser les échanges d'expériences - Mettre en œuvre la charte agriculture, urbanisme et territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - 11 communes suivies pour l'élaboration ou la révision de leur Plan Local d'Urbanisme (Bilhère en Ossau, Villelongue, Beaucens, Bielle, Saint-Lary Soulan, ...) et 1 SCoT (Vallée d'Aure et du Louron) - réalisation de plusieurs cahiers des charges pour l'élaboration de documents d'urbanisme en Béarn - 6 avis donnés par le PNP : trois en Béarn et trois en Bigorre - 1 voyage d'études sur les éco-lotissements en milieu rural dans le Tarn et l'Aveyron, organisé par le Parc national des Pyrénées, pour les élus et les techniciens en juin 2015
<p>Mieux gérer l'affichage publicitaire et la signalétique pour un cadre de vie et un accueil plus agréable</p>	<p>Gérer la publicité et les pré-enseignes par le biais de Règlement local de publicité</p> <p>Encourager la mise en œuvre de charte de signalétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - une journée d'information organisé par le Parc national des Pyrénées sur la signalétique en partenariat avec le syndicat mixte du Haut-Lavedan le vendredi 5 décembre 2014 à Argelès-Gazost. Une quinzaine de personnes était présente. - une réunion de sensibilisation organisé pour la communauté de communes de la vallée d'Aspe en octobre 2016 dont l'objectif était l'élaboration d'une charte de signalétique touristique. Le Parc national a contribué à la rédaction du cahier des charges.

<p>Mise en valeur du patrimoine de proximité</p>	<p>Depuis une dizaine d'années, le Parc national des Pyrénées a fortement réaffirmé sa volonté d'œuvrer à une meilleure connaissance du patrimoine culturel ainsi qu'à sa préservation.</p> <p>Ses efforts se sont tout particulièrement portés sur la restauration et la valorisation du patrimoine bâti. Dans ce cadre, le Parc national des Pyrénées aide financièrement les collectivités locales et les associations de l'aire d'adhésion du parc.</p> <p>Depuis 1998, le Parc national a souhaité apporter en complément un véritable appui technique aux collectivités locales.</p> <p>Le Parc national a donc conventionné avec les C.A.U.E. des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques pour réaliser cette expertise auprès des communes. Cette mission concerne des projets de restauration du patrimoine et d'aménagement d'espaces publics. Les C.A.U.E. s'assurent de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, du choix des matériaux et du respect de la restauration en adéquation avec l'architecture de montagne.</p> <p>Déroulé de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les éléments du patrimoine bâti - Réhabiliter le petit patrimoine bâti par le biais de la CIMP - Relayer auprès de la population des actions de sensibilisation en faveur du patrimoine de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - 8 communes accompagnées pour la mise en valeur de leur patrimoine de proximité (cabanes pastorales à Barèges, rénovation de lavoirs – Vignec, Bescat, restauration de l'église de Uz, ...) - 1 animation sur la valorisation du site pastoral d'Auloueilh à Aulon avec le Pays d'Art et d'Histoire de la vallée d'Aure et du Louron et la Réserve naturelle régionale d'Aulon en juillet 2015 - 1 exposition réalisée sur le patrimoine bâti du PNP pour les journées du patrimoine en septembre 2013 - 3 chantiers d'insertion de restauration du patrimoine avec la Maison de la Montagne en vallée d'Aspe et en val d'Azun (requalification de la Toue du Larribet à Arrens, de la Toue de Cétira à Estaing de la cabane de Peyrenère à Cette-Eygun).
--	--	---

<p>Poursuivre le soutien à l'aménagement harmonieux des villages</p>	<p>La richesse du paysage naturel et bâti du territoire du PNP constitue un enjeu majeur. Elle nécessite des interventions afin de préserver le cadre de vie et de renforcer l'attractivité du territoire. Partant de ce constat, la charte du territoire met en exergue la nécessité de mettre en place une politique d'aménagement et d'embellissement des bourgs et villages.</p> <p>Descriptif de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager harmonieusement les espaces et les bâtiments publics dans le respect des patrimoines architecturaux - Inciter et conseiller les maîtres d'œuvre dans l'adoption de matériaux locaux et de technique de construction 	<ul style="list-style-type: none"> - 49 communes accompagnées pour des projets d'aménagements d'espaces publics ou d'enfouissement de lignes électriques (aménagement de l'entrée de bourg de Préchac, aménagement de la place Saint-Félix à Aucun, aménagement du quartier du Sailhet à Beaucens, embellissement du centre bourg de Guchen, aménagement de la traversée du village de Cette-Eygun, aménagement d'un bâtiment d'accueil à Sazos, ...) - 1 journée du développement durable organisée en juin 2013.
<p>Gestion des points noirs dans les espaces publics et sites emblématiques</p>	<p>Engager une réflexion à l'échelle des bourgs sur l'intégration paysagère des points noirs notamment les points de collecte des déchets</p> <p>Favoriser les actions d'intégration paysagère des points noirs dans les aménagements d'espaces publics sur les sites prioritaires</p>	<p>Enfouissement de réseaux pour une quinzaine de communes.</p>

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
<p>R-10-1 : Pourcentage des communes couvertes par un document d'urbanisme. (Indicateur interparcs)</p>	<p>40% POS 26% PLU 20% CC</p>	<p>Non défini</p>	<p>12% POS 58,5% PLU 18,5% CC</p>	<p>100%</p>	<p>On constate une forte transformation des POS en PLU en application des lois Grenelle 1 et 2.</p> <p>Le Parc national, en tant que Personnes Publiques associées, a bien été intégré aux procédures d'élaboration ou de révision des PLU.</p> <p>Le bureau du Parc national, au titre de la compatibilité de la charte avec les documents d'urbanisme, a donc émis 6 avis favorables entre 2014 et 2017.</p>

R-10-2 : Nombre de projets d'aménagement de village ayant fait l'objet d'un accompagnement technique et financier spécifique au titre de l'aire d'adhésion. (Indicateur charte PNP)	10	40	49	150	Entre 2014 et 2017, 49 projets ont été accompagnés : 15 en Béarn et 34 en Bigorre. La politique d'aménagement et d'embellissement des villages se poursuit au-delà des résultats attendus.
R-10-3 : Pourcentage des communes concernées ayant mis en place un règlement local de publicité ou une charte de signalétique.	0%	Non défini	1,12%	100%	Entre 2014 et 2017, une seule commune du Parc national s'est lancée dans l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité. En Béarn, une réflexion a été engagée par la CC de la vallée d'Aspe en 2016 pour réaliser une charte de signalétique, la démarche n'a pour l'instant pas abouti en raison de sa fusion avec la CC d'Oloron Sainte-Marie.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-10-1 : Surfaces nouvellement urbanisées	0	Non défini	Au 1er avril 2017 : +56 281 m ² de surfaces consommées du 1 ^{er} janvier 2014 au 1er avril 2017 Bigorre : + 48 136 m ² Béarn : + 8 145 m ²	Inférieures aux autres territoires de montagne	L'évolution des surfaces urbanisées en Bigorre est assez homogène entre les vallées d'Aure, de Luz, de Cauterets, Argelès soit environ une moyenne de 8 700 m ² de surfaces urbanisées. Le val d'Azun se distingue par une surface deux fois moins en lien avec le nombre de communes soit 4780 m ² . L'évolution des surfaces en Béarn concerne principalement la vallée d'Ossau au 2/3 soit 6 221 m ² .
I-10-2 : Nombre de panneaux publicitaires, enseignes ou pré-enseignes déposés hors agglomérations	Bigorre : pas de données DDT65 Béarn : 40 dispositifs en vallée d'Aspe et 146 dispositifs en vallée d'Ossau	Non défini	Bigorre : pas de données DDT65 Béarn : 40 dispositifs en vallée d'Aspe et 146 dispositifs en vallée d'Ossau	100% des panneaux illégaux	En Béarn , le Préfet et les services de la DDTM64 agissent depuis 2015 en application du Grenelle 2 pour la suppression des pré-enseignes dérogatoires sur les principaux axes de circulation. 186 dispositifs hors agglomérations ont ainsi été supprimés en vallée d'Aspe et Ossau et 6 panneaux ont été mis aux normes.

I-10-3 : Nombre de panneaux publicitaires mis aux normes	Bigorre : pas de données DDT65 Béarn : pas de données DDTM64	Non défini	Béarn : 6 dispositifs mis aux normes	100% des panneaux mis aux normes	En Bigorre , le Préfet et les services de la DDT65 interviennent principalement sur les agglomérations de Tarbes, Lourdes et Lannemezan. Il n'y a pas d'intervention sur le territoire du Parc national.
---	---	------------	--------------------------------------	----------------------------------	---

Bilan de l'action sur quatre années

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Engagé depuis une dizaine d'années dans le développement harmonieux des bourgs et des villages, le Parc national des Pyrénées poursuit cette action au-delà des attendus. Le rôle du PNP comme assembleur autour de la politique du patrimoine bâti est reconnu.

L'accompagnement technique et réglementaire concernant les documents d'urbanisme et la publicité est plus récent et directement lié à la mise en œuvre de la charte. Cette intervention auprès des communes se réalise également conformément aux attentes.

2) Difficultés rencontrées

Pas de difficulté majeure, seules les actions concernant la publicité et la signalétique sont moins aisées à mettre en œuvre. Un seul RLP a été lancé sur le territoire malgré des enjeux importants en termes de préservation du paysage.

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Concernant l'action sur les dispositifs publicitaires et la signalétique, il faudrait accentuer le partenariat avec les services de l'Etat sur le volet réglementaire.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Accentuer le rôle pédagogique du PNP sur le volet publicité (réalisation des diagnostics, accord à l'amiable)
- Implication du PNP dans l'élaboration des SCOT et PLUI valant SCOT
- Documents d'urbanisme : vigilance pour que le PNP soit identifié et que ses préconisations soient prises en compte
- Etre acteur des réunions et fournir un "kit" présentant la charte et les préconisations du PNP (exemple PNR)

Les plans de maintien de la qualité des paysages

Articulation avec la charte :

- Axe 2.1. Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire
 - Orientation 4 : Tendre vers une gestion raisonnée des espaces
 - Orientation 5 : Poursuivre le soutien à l'aménagement harmonieux des villages

Lien avec le plan d'actions :

Actions 8

Contexte du projet

En complément des classements officiels (Sites classés, zone cœur du Parc national...), des paysages remarquables à préserver en priorité ont été délimités sur le plan du Parc national des Pyrénées annexé à la charte. Cette action vise à élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs, des plans de maintien de la qualité des paysages adaptés à chaque site (préservation, soutien aux activités, réhabilitation).

Enjeu

Elaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs, des plans de maintien de la qualité des paysages adaptés à chaque site (préservation, soutien aux activités, réhabilitation).

Objectif de l'action

Favoriser la réalisation de plans de paysage sur les zones définies comme "paysage remarquable" dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc national des Pyrénées.

Descriptif de l'action

Cette action sera réalisée en trois phases sur un site pilote :

- **Etat des lieux** (caractéristique des paysages, dynamique, points noirs)
- **Définition des objectifs de qualité paysagère** (en concertation avec les acteurs locaux et les habitants)

- Elaboration d'un plan d'actions

La mise en œuvre des actions sera de la responsabilité des différents acteurs identifiés.

Suite à la rédaction de ce plan d'action pour un site pilote, l'intérêt et les déclinaisons opérationnelles de cette action seront évalués. Si l'évaluation est positive, d'autres états des lieux et plans d'actions seront élaborés.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisation
Réalisation de plans de paysage	Accompagnement des collectivités locales pour la recherche de financements, la rédaction de cahiers des charges et l'accompagnement du travail des bureaux d'études. Rédaction de cahiers des charges et maîtrise d'ouvrage dans certains cas.	<p>Une étude préliminaire à la réalisation d'un plan de paysage en moyenne vallée d'Aure a été réalisée à l'initiative du PNP et réalisée par le CEPAGE. Suite à cette étude, la Communauté des communes a candidaté à l'appel à projets du ministère et a été retenue. Un cahier des charges a été rédigé et un prestataire a été retenu. L'étude est en cours.</p> <p>Un cahier des charges a été rédigé par le Parc national des Pyrénées pour la réalisation d'un plan de paysage sur le site Pyrénées –Mont-Perdu inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. Au-delà de la mise en œuvre de la méthodologie des plans de paysage, le cahier des charges précise que cette étude visera à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Définir un plan d'action visant à maintenir la qualité paysagère du site- Proposer une zone tampon au site- Préciser les attributs paysagers du bien inscrit- Mettre en place un suivi photographique. <p>Le cahier des charges a été intégré au cahier des charges porté par la communauté des communes « Pyrénées – Vallées des Gaves » pour la réalisation d'un plan de paysage à l'échelle de la communauté des communes. Le PNP sera maître d'ouvrage pour le lot concernant la partie française du site et ses alentours proches.</p>

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-8-1 : Nombre de plans d'actions (et surface) réalisés sur les sites paysagers remarquables en zone cœur et en aire d'adhésion (Indicateur charte PNP)	0	2	3 plans, 39 communes, 103 300 hectares	6	<p>Deux plans d'actions ont été initiés. Un sur l'ancienne communauté des communes des Véziaux d'Aure pour lequel le PNP a été moteur (financement d'une étude préliminaire, présentation de l'appel à projet du ministère, accompagnement pour la rédaction du dossier, du cahier des charges, accompagnement de la démarche, aide au financement). L'autre, sur la communauté des communes Pyrénées -Vallées des gaves que le PNP va financer et accompagner. Aucun de ces plans de paysage n'est terminé, mais la démarche bien avancée sur les Véziaux d'Aure semble répondre aux objectifs de définition partagée d'objectifs de qualité paysagère qui seront traduits sous forme de plan d'actions.</p> <p>A noter qu'un plan de paysage qui concerne les communes d'Arbéost et Ferrières a été réalisé sur le Pays de Nay sans que le PNP soit associé.</p>

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-8-1 : Nombre d'actions réalisées sur la base des plans d'actions définis.	0	Non défini	0	Toutes les actions prévues sont réalisées	La partie "Etude" des plans de paysage n'étant pas terminée, les actions n'ont pas encore été mises en œuvre.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Trois plans de paysage ont été initiés, avec une implication du Parc national très différente selon les cas. Le Parc national des Pyrénées n'a pas été associé à la réalisation du plan de paysage du Pays de Nay qui concerne le territoire du Parc pour deux communes (Arbéost et Ferrières). Un accompagnement fort de la communauté des communes des Véziaux d'Aure a été réalisé par le Parc national des Pyrénées au lancement de la démarche et un cahier des charges commun et complémentaire a été rédigé avec la communauté des communes « Pyrénées – Vallées des Gaves ». Trois plans de paysage sont donc en cours. Ils couvrent une part importante du territoire dans les Hautes-Pyrénées ce qui permet de dépasser les prévisions de réalisations. En revanche, les études ont démarré en milieu ou toute fin du plan d'action et les actions qui seront définies dans le cadre des plans de paysage ne seront pas engagées durant ce quadriennal. De plus, aucun plan d'actions n'a été initié sur la partie Béarnaise du Parc national des Pyrénées.

2) Difficultés rencontrées

Pas de difficulté majeure. La volonté locale de travailler sur le thème du paysage en relation avec la révision des documents d'urbanisme, favorisée par les deux appels à projet du ministère dans la période a permis d'avancer sur le sujet.

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Dans le cadre du prochain plan d'actions, il est prévu de poursuivre l'accompagnement des plans de paysage en cours. Une évaluation du résultat sera réalisée afin de définir la politique du Parc national des Pyrénées pour la suite.

Si l'évaluation est positive, il serait intéressant de proposer la démarche sur la partie béarnaise du Parc national des Pyrénées.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

- Poursuivre les études du PNP (connaissance et suivi de l'évolution des paysages) en lien avec le travail des unités élémentaires de paysage
- Dans la nouvelle intercommunalité « Oloron et Haut-Béarn » essayer d'impulser la démarche des plans de paysage

La résorption des points noirs paysagers

Articulation avec la charte :

- Axe 1.4. Objectifs de protection du patrimoine paysager
 - Objectif 18 : Garantir la qualité des paysages

Lien avec le plan d'actions :

Action 7

Contexte du projet

Les différentes activités humaines en zone cœur sont à l'origine de dégradations ponctuelles des paysages. Un inventaire des points noirs paysagers sera réalisé. Sur la base de cet inventaire, la résorption de ces points noirs sera engagée afin de restaurer la qualité des paysages.

Enjeu

Résorber les points noirs

Objectif de l'action

Réaliser un premier inventaire des points noirs en zone cœur dans le but de définir une typologie, de définir les priorités et d'engager la résorption de points noirs.

Descriptif de l'action

Cette action sera réalisée en quatre phases :

- **l'inventaire** : Les points-noirs seront localisés, photographiés et caractérisés. Des propositions seront faites pour la résorption de chaque point noir (moyens techniques, besoins financiers, partenariats...)
- **la typologie** : Sur la base de l'inventaire complet, une typologie sera proposée. Ce travail permettra de préciser, avec nos partenaires, quelles sont les grandes familles de points noirs paysagers, quelles sont les activités à l'origine de la création de ces points noirs paysagers et quels sont les différents types d'actions à envisager pour résorber ces points noirs.
- **la définition des priorités** : Sur la base de l'inventaire et de la typologie, des priorités d'action seront définies. Ces priorités pourront être thématiques et/ou géographiques.
- **la résorption ou atténuation des points noirs** : La résorption des points noirs identifiés sera engagée en tenant compte des priorités et des moyens techniques et financier disponibles.

Mise en œuvre de l'action

Action	Descriptif de l'action	Exemples de réalisations
Réaliser l'inventaire des points noirs paysagers en zone cœur	L'inventaire des points noirs en zone cœur a été confié aux agents de terrain du Parc national des Pyrénées (localisation et caractérisation). Ponctuellement, des partenaires ont participé à l'inventaire (Amis du PNP). Une typologie a été définie. Les points noirs sont résorbés en fonction des possibilités d'intervention et des opportunités (requalifications de sites, travaux, héliportages, ...)	Enlèvement de déchets, de restes de chantier, réparation d'équipements, ...

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-7-1 : Réalisation et diffusion interne de l'inventaire	0	1	1	1	L'inventaire a été réalisé par tous les secteurs en zone cœur. Il est centralisé et mis à jour en continu. Cet inventaire n'est pas exhaustif. Un effort d'animation devra être fait afin de poursuivre et intensifier la collecte des données.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-7-1 : Nombre et pourcentage de points noirs résorbés.	0	Non défini	17%	100%	95 points noirs ont été inventoriés (vestiges de chantiers, déchets, aménagements mal intégrés, ...), 17 points noirs ont été résorbés soit par les agents, soit par des partenaires à qui l'existence du point noir avait été signalée. Le choix qui a été fait est de réaliser les résorptions en saisissant les opportunités (opération réalisable avec une équipe présente sur le terrain, chantier à proximité, partenaire prêt à s'investir localement, opération de réhabilitation de site, ...). L'objectif est de continuer à alimenter l'inventaire et de le diffuser afin d'informer les agents et les partenaires et de saisir les opportunités pour la résorption des points noirs.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

L'inventaire a été initié et a donné des résultats intéressants même s'il n'est pas exhaustif. Sur la base de cet inventaire, un certain nombre de points noirs identifiés ont été résorbés et la problématique des points noirs paysagers est prise en compte dans les relations des agents de terrain avec les différents acteurs en zone cœur (question de la création de nouveaux points noirs, saisie des opportunités de résorption lors de travaux en zone cœur, possibilités de chantiers de résorption spécifiques, ...)

L'inventaire, auquel on pensait associer des partenaires, voire le grand public a été réalisé exclusivement par les agents du Parc national des Pyrénées et, à la marge par des partenaires (amis du Parc national des Pyrénées)

2) Difficultés rencontrées

Le temps d'animation avait été sous-estimé en interne pour garantir une exhaustivité de l'inventaire et sa mise à jour en continu.

Aucun budget n'a été affecté à la résorption des points noirs paysagers.

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Il semblerait intéressant de poursuivre l'inventaire afin de tendre vers l'exhaustivité et de le mettre à jour si de nouveaux points noirs sont créés.

En parallèle, il apparaît nécessaire de diffuser le résultat de l'inventaire auprès de nos partenaires afin de mieux utiliser les opportunités de résorption.

Une politique plus volontariste, associée à des budgets spécifiques permettrait d'augmenter le nombre de points noirs résorbés.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

- Opérations citoyennes pour la résorption (exemple PNR)

La gestion des prairies et de la zone intermédiaire

Articulation avec la charte :

- Axe 2.3. Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
 - Orientation 17 : Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles
 - Orientation 19 : Maintenir une animation agricole et pastorale assurant la pluri-vocation des espaces agro-pastoraux
- Axe 2.1. Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire
 - Orientation 2 : Rechercher une valorisation concertée des zones intermédiaires, respectueuse des différents usages

Lien avec le plan d'actions :

Action 18

Contexte du projet

L'agriculture et le pastoralisme constituent une activité majeure pour le territoire, tant pour son économie que pour ses paysages ou ses équilibres écologiques. Le Parc national des Pyrénées accompagne ces activités depuis de nombreuses années.

La Politique Agricole Commune (PAC), et avec elle l'ensemble de l'encadrement des aides agricoles en France, rentre dans une phase de transition et de négociation. La fiche action vise donc à maintenir une intensité d'aides publiques importante sur le territoire. Cela suppose de préserver un cadre d'intervention pertinent (nature des dossiers, éligibilité...), et des financements adaptés (volume des enveloppes, sources de financement...).

Enjeu

Conservation d'un maillage dense d'exploitations viables sur l'ensemble du territoire, entretenant les prairies et leur biodiversité, en particulier au niveau de la zone intermédiaire.

Objectif de l'action

Préserver et acquérir des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments), accompagner la transmission des exploitations et des nouvelles installations et améliorer le revenu (valorisation des produits) afin de **conserver la surface et la qualité des prairies naturelles**

Descriptif de l'action

- Aide à l'investissement dans du matériel adapté à la montagne
- Contractualisation agri-environnementale (MAET)
- Valorisation du rôle de l'agriculture sur le territoire auprès du grand public.

Mise en œuvre de l'action

Action	Descriptif de l'action	Exemples de réalisations
Aides aux bâtiments agricoles	<p>Concernant les bâtiments traditionnels, l'action du Parc national est d'accompagner les porteurs de projets techniquement (appui CAUE) et financièrement (CIMP) dans la rénovation des bâtiments à l'identique : toiture ardoise, maçonnerie traditionnelle, huisseries bois.</p> <p>Concernant les nouveaux bâtiments, l'action du Parc national est d'accompagner les porteurs de projets techniquement (appui CAUE) et financièrement (CIMP) dans l'intégration paysagère du bâtiment : habillage ou toiture bois, volume, implantation dans la parcelle, plantation de végétaux masquants...</p> <p>Le financement est prévu dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), inscrit dans chaque Plan de Développement Rural des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.</p> <p>Le financement du Parc national vient en compléments des aides suivantes : FEADER, MAAF, Conseil régional.</p>	<p>Cette action n'a pu avoir lieu au cours de la période concernée. En effet, les dispositifs légaux d'intervention (PMBE) révisés par les Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine n'ont pas prévu d'intervention de la part du Parc national des Pyrénées.</p>
Aides à la mécanisation	<p>L'action vise à accompagner l'acquisition de matériels adaptés à la montagne, de sorte à maximiser les prairies entretenues par la fauche.</p> <p>Il s'agit d'un accompagnement financier, via la CIMP.</p> <p>L'aide à la mécanisation est incluse dans le volet "Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage" (PMBE), inscrit dans les Plans de Développement Rural des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.</p> <p>Cette aide est abondée par des fonds européens (FEADER) et nationaux (MAAF, régions).</p>	<p>Cette action n'a pu avoir lieu au cours de la période concernée. En effet, les dispositifs légaux d'intervention (PMBE) révisés par les Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine n'ont pas prévu d'intervention de la part du Parc national des Pyrénées.</p>

Approche paysagère de la zone intermédiaire en vue de la gestion des prairies	<p>Approche paysagère globale auprès des élus et des agriculteurs, en vue de la mise en œuvre du PAEC (Projet Agri-Environnemental et Climatique) zones intermédiaires</p> <p>Mise en parallèle des paysages des années 50-60 et des paysages des années 2000-10 auprès des élus et partenaires agricoles, par vallée.</p>	<p>Un PAEC spécifique aux zones intermédiaires a été déposé en Hautes-Pyrénées. Néanmoins, si le PAEC a reçu un avis favorable sur le fond, une lecture trop restrictive de son périmètre par l'échelon régional a conduit le PNP à abandonner le PAEC.</p>
	<p>Etude prospective de l'évolution de la zone intermédiaire selon différents scénarii agricoles</p>	<p>Cette étude s'inscrivait dans la démarche du PAEC, à l'occasion de son animation. Elle a également été abandonnée.</p>
Contractualiser les MAEC	<p>Le PNP est opérateur de deux PAEC (Projet Agri-Environnemental et Climatique) concernant les zones intermédiaires, que ce soit sur Occitanie ou sur Nouvelle Aquitaine.</p> <p>Une fois ces PAEC validés, leur mise en œuvre concrète se traduit par la signature de MAEC sur le terrain, par les agriculteurs ou leurs groupements.</p> <p>L'action est une mise en œuvre concrète des PAEC déposés par le PNP</p>	<p>En Occitanie, le PAEC a été déposé, puis abandonné.</p> <p>En Nouvelle Aquitaine, un PAEC regroupant zones intermédiaires et estives a été déposé et validé. Des mesures de débroussaillages et de fauche tardive de la fougère ont pu être contractualisées en 2017.</p>
Interactions faune sauvage / prairies naturelles	<p>En 2009, les éleveurs du Pays Toy ont fait remonter auprès des pouvoirs publics un problème de pullulation de campagnols terrestres, également appelé "rats taupiers".</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a alors proposé l'accompagnement des éleveurs locaux, si et seulement si cela se traduisait par une lutte raisonnée et l'absence de produits chimiques. Cette aide a duré 2 ans et a permis : l'acquisition de pièges, le recrutement de piégeurs pendant quelques mois chaque été, sur 3 ans, la mise en place d'une "prime à la queue" pour les éleveurs piégeant eux-mêmes, une animation spécifique du GDON de Luz par la Chambre d'agriculture.</p> <p>Une nouvelle réglementation des produits chimiques de lutte a été prise en 2015, facilitant l'usage de produits chimiques. Une animation régionale des GDON est réalisée par la FREDON, visant la mise en place de plans collectifs de lutte.</p> <p>L'accompagnement est de plusieurs natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement financier, via la CIMP - accompagnement technique, notamment sur la lutte biologique (renforcement des populations de prédateurs par exemple) - accompagnement humain : participation aux AG des GDON, rencontre des partenaires, visites de parcelles... - accompagnement scientifique, pour valoriser les actions et les suivis réalisés depuis le lancement du projet 	<p>Appui au piégeage de campagnols terrestre avec les GDON de Luz et d'Aucun et en vallée d'Aure</p> <p>Construction d'un partenariat avec la profession en Pyrénées-Atlantiques.</p>

Organiser le concours Prairies fleuries	Chaque année, sur un nouveau secteur, le concours sera organisé. Le jury doit être pluridisciplinaire, et comporte au moins : le Conservatoire botanique, l'INRA, la chambre d'agriculture, un spécialiste de la faune ou un apiculteur. Une dizaine de candidats est recherchée chaque année et deux jours de visite de terrain sont organisées. Les prix sont décernés à la suite de ces visites, et le lauréat local est proposé au concours national	Organisation des concours agricoles des prairies fleuries chaque année
Rédiger le PAEC	Actualisation du PAEC. Rédaction initiale du projet	Deux PAEC ont été rédigés et déposés. Seul celui en Nouvelle Aquitaine a été animé sur le terrain.

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative des résultats
R-18-1 : Superficie concernée par des AFP ou de groupements pastoraux existants	Données inaccessible actuellement	Non défini	1 nouvelle AFP sur la période, pour 195,83 ha	A définir	Je m'interroge sur l'évolution de la fiche, entre nombre de GP/AFP et surface des GP/AFP. Je trouvais le nombre plus pertinent, car l'indicateur était celui d'un degré d'organisation collective de la gestion, pas d'une superficie en gestion collective.
R-18-2 : Surface de MAEC contractées sur le territoire. (Indicateur interparcs)	4760,35	Non défini	Données non instruites par l'Etat aujourd'hui. Inaccessible	A définir	Hors PHAE pour 2014. Effondrement probable des MAEC en 2017, relatif à nos problèmes de validation des projets par la région Occitanie.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative des résultats
I-18-1 : Evolution des surfaces en herbe en zone intermédiaire et en fond de vallée. (Indicateur interparcs)	12421 ha pour la zone intermédiaire	Non défini	0	maintien	Donnée inaccessible. Il conviendrait de savoir quelle est la source initiale de la donnée (probablement UEP). Attention au comparatif interparcs, si la donnée a une source différente à chaque fois.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Les indicateurs sont peu renseignés pour 2017. Néanmoins, il apparaît clairement que cette action n'a pas atteint ses objectifs : baisse forte de la surface en MAEC, arrêt de l'aide à la mécanisation et aux bâtiments d'élevages... Seul le travail autour des campagnols et autres espèces déprédatrices des prairies se poursuit et s'amplifie.

2) Difficultés rencontrées

Les évolutions de la PAC (nouvelle programmation, changement de l'autorité de gestion, appropriation de leur rôle par les Régions, nouvelles autorités de gestion...) a conduit à une perte importante de moyens d'intervention pour le PNP.

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Les perspectives pour le prochain plan d'action sont de se donner à nouveau des moyens d'intervention sur la thématique, à court ou à moyen terme, à l'occasion de la future PAC, c'est-à-dire de façon pratique, d'être identifié par les Régions comme un partenaire et opérateur agri-environnemental sur le territoire du PNP.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

Réorienter vers des actions concrètes :

- connaissance (plus-value des prairies fleuries pour la biodiversité voir CBNPMP)
- sensibilisation (organisation des journées d'échanges sur le sujet)
- favoriser les structures collectives de gestion de l'espace
- synthèse des bonnes pratiques de gestion durable des prairies (campagnols, sangliers, frênes...)

Faire poids au niveau du massif, travailler avec les autres parcs de la chaîne

Mettre en cohérence les politiques de piégeage avec le maintien des prédateurs naturels

Problème sur les indicateurs, données à récupérer

AXE STRATEGIQUE N°2 : ENCOURAGER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Les lois dites du « Grenelle de l'environnement » incitent les acteurs locaux à intégrer les principes du développement durable dans leurs projets ainsi que dans leur mode de fonctionnement. Les différentes démarches engagées dans les vallées pour limiter les impacts sur l'environnement sont à développer et à accompagner à l'échelle de l'ensemble du territoire. Ces démarches porteront sur des domaines tels que l'énergie, l'eau, la mobilité, les déchets et le management environnemental.

Lien avec la charte du territoire :

Aire d'adhésion	Zone cœur
ENCOURAGER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE	OBJECTIFS PARTICIPANT DE LA PROTECTION DES PATRIMOINES
Orientation 11 Favoriser une meilleure gestion environnementale du territoire Orientation 12 Encourager les initiatives en faveur de l'éco-construction Orientation 13 Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire Orientation 14 Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau Orientation 15 Améliorer la gestion des déchets en favorisant leur réduction, un meilleur tri, la collecte et le recyclage	Objectif 3 Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation Objectif 4 Garantir la qualité environnementale

Actions du plan quadriennal mises en œuvre pour atteindre les objectifs et les orientations fixés dans la charte :

Actions	Questions évaluatives	Réponses aux questions évaluatives
Axe stratégique n°2 : Encourager l'excellence environnementale		
Expérimenter l'assainissement écologique dans les sites isolés (Actions 16, 28 et 31)	L'impact des effluents des sites isolés sur l'environnement a-t-il diminué ?	
Protéger la qualité du ciel étoilé (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) (Action 12)	La qualité du ciel étoilé s'est-elle améliorée dans la RICE ?	
Le plan climat énergie territorial (Actions 15, 16, 28 et 31)	La connaissance des impacts du changement climatique sur la biodiversité a-t-elle progressé ? Des actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ont-elles été réalisées ? L'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique a-t-elle été réalisée ?	
L'opération zéro pesticide, ma commune adhère (Action 14)	Les pratiques alternatives des communes ont-elles permis d'améliorer la qualité de l'environnement et l'impact sur la santé humaine ?	

Expérimenter l'assainissement écologique dans les sites isolés

Articulation avec la charte :

- Axe 1.1. Objectifs participant de la protection des patrimoines
 - Objectif 3 : Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation
 - Objectif 4 : Garantir la qualité environnementale
- Axe 2.3. Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
 - Orientation 23 : Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale

Lien avec le plan d'actions :

Actions 16, 28 et 31

Contexte du projet

Les refuges et les abris en montagne sont par définition des abris isolés dans des sites naturels. Les refuges ont par exemple un rôle sécuritaire et permettent la découverte des richesses naturelles en montagne. Mais leurs fonctionnements génèrent des impacts (héliportages d'approvisionnement, déchets, assainissement, ...) qui doivent être réduits au strict minimum. Cela passe par un fonctionnement raisonné (équipements, services, niveau de confort...), une maîtrise de certaines consommations et par une sensibilisation des usagers aux impacts générés par leur passage, aux bons gestes à adopter, à l'utilisation avec parcimonie des ressources.

Actuellement, l'assainissement des refuges ou des cabanes pastorales est réalisée grâce à deux systèmes :

- un bac à graisse et un pré traitement fosse toutes eaux,
- un traitement filtre gravier, septodiffuseurs, ou à défaut par le milieu naturel.

Le recours aux toilettes sèches combinées à la mise en place d'un système de phyto-épuration permettrait de supprimer le problème des boues, de diminuer la pollution locale, de réduire la quantité d'eau prélevée dans le milieu et d'afficher une image éco-responsable plus cohérente avec l'image d'un territoire de Parc national.

Enjeu

Faire émerger des projets innovants en matière de gestion des effluents. Valoriser ces actions exemplaires en vue de les démultiplier

Objectif de l'action

- Trouver une alternative aux systèmes d'assainissement classique pour les sites isolés
- Diffuser le retour d'expérience aux collectivités, institutions de montagne.

Descriptif de l'action

L'action prévoit l'accompagnement technique des porteurs de projets (propriétaires de refuge, de cabane, collectivité gestionnaire de sites d'accueil) par l'écocentre Pierre et Terre. Les frais d'intervention sont pris en charge par le Parc national des Pyrénées (grâce à un financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne).

L'intervention de l'écocentre Pierre & Terre peut, selon les sites et les besoins exprimés par les maîtres d'ouvrage, être composé de plusieurs étapes :

- Visite de sites par les techniciens de l'écocentre Pierre & Terre accompagnés du maître d'ouvrage ainsi que d'un chargé de mission et/ou garde du Parc national des Pyrénées.
- Etude de la définition et de la conception des systèmes d'assainissement : aide au choix du dispositif le plus adapté et estimation des coûts (rédaction d'un compte-rendu technique par projet).
- Aide à l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation d'un marché de consultation (prévoir la rédaction d'un cahier des charges par projet).
- Accompagnement du maître d'ouvrage si besoin jusqu'à la fin des chantiers.
- Accompagnement à la gestion des sites (adaptation, amélioration, entretien).

Parallèlement à l'accompagnement des porteurs de projet, le Parc national souhaite mener des expérimentations sur le traitement du lactosérum et des eaux blanches. Un travail partenarial a été mené dès la fin de l'année 2016 avec le CEREMA et l'IRSTEA afin d'élaborer un protocole permettant de valider ou non le traitement du petit lait par lombricompostage et des eaux blanches par filtres plantés.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Accompagner des nouveaux projets d'assainissement écologique et suivre les projets en cours	SENSIBILISATION à destination des acteurs et partenaires (gestionnaires, propriétaires) des projets cibles sur les thématiques de l'habitat et/ou de l'assainissement et des toilettes sèches SUIVI DES DOSSIER EN COURS (prises de contact pour suivi des préconisations, complément d'étude, participation aux réunions du maître d'œuvre préalable à la phase chantier) Formation des agents du parc et les partenaires	Installations de toilettes sèches : parking d'Artigusse, cabane d'Illhéou, le centre Ludopia, le site EDF d'Estaens Accompagnement dans la mise en place de toilettes sèches (étude, dimensionnement, estimatif des coûts) sans réalisation pour l'instant : refuge Wallon Marcadau, refuge de la brèche de Roland, cabane de la Plagne, refuge du Larry, parking de Troumouze, cabane du Marcadau

	<p>Elaboration d'une liste de plantes présentes en zone cœur utilisables pour les filtres plantés</p> <p>Elaboration d'un protocole de suivi de la qualité du traitement des eaux par filtres plantés (expérimentation au refuge d'Ayous avec l'accompagnement IRSTEA).</p>	<p>Accompagnement dans la mise en place de toilettes sèches et de filtres plantés (étude, dimensionnement, estimatif des coûts) sans réalisation pour l'instant : refuge Arrémoulit, refuge du Campana, cabane pastorale de Salistre, cabane pastorale de la Plagne, cabane Lalabasse</p> <p>Organisation de réunions de sensibilisation à l'écocentre Pierre et Terre auprès de collectivités, des SPANCs et des différents partenaires (DDT, AEAG, financeurs...) incluant une présentation des différents modèles de toilettes sèches en exposition et en fonctionnement au sein du bloc sanitaire.</p> <p>Visites de sites équipés de toilettes sèches publiques avec l'école de Saint-Germé et le lycée agricole de Riscle.</p> <p>Présentation du projet au siège du CAF à Paris.</p>
--	---	---

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-31-1 : Nombre de projets accompagnés en vue de diminuer les impacts des effluents sur l'environnement.	0	Non défini	15	25	<p>Aucun résultat n'était fixé pour le quadriennal. Les opérations devaient être réalisées selon les opportunités des chantiers de rénovation des refuges et cabanes.</p> <p>15 sites ont été accompagnés par l'écocentre Pierre et Terre via la convention signée par le Parc national. L'accompagnement portait sur l'installation ou l'amélioration des toilettes sèches qui était parfois complété par un système de traitement pour les eaux résiduelles par un filtre planté. Pour chaque site, un rapport a été rédigé contenant des préconisations de modèle, de travaux, des estimatifs de coût financier. Certains (COMBIEN) sites ont également bénéficié de l'appui de Pierre et Terre pour la rédaction des cahiers de charges.</p>

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-31-1 : Nombre de projets réalisés en vue de diminuer les impacts des effluents sur l'environnement.	0	Non défini	4	10	Aucun résultat n'était fixé pour le quadriennal. Les opérations devaient être réalisées selon les opportunités des chantiers de rénovation des refuges et cabanes. Sur le 15 sites accompagnés, seules 4 réalisations de toilettes sèches ont été menées jusqu'au bout. En effet, les projets sont assez longs à être mis en œuvre, certaines réticences sont encore tenaces à l'encontre des toilettes sèches. De plus, l'assainissement par filtres plantés est expérimental pour le moment et soulève des difficultés réglementaires

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Aucun résultat n'était fixé pour le quadriennal. Les opérations devaient être réalisées selon les opportunités des chantiers de rénovation des refuges et cabanes. Rôle du PNP dans l'accompagnement : incitation, rôle pédagogique sans quoi les 4 projets ne se seraient pas faits.

2) Difficultés rencontrées

Sur le 15 sites accompagnés, seules 4 réalisations de toilettes sèches ont été menées jusqu'au bout. En effet, les projets sont assez longs à être mis en œuvre, certaines réticences sont encore tenaces à l'encontre des toilettes sèches. De plus, l'assainissement par filtres plantés est expérimental pour le moment et soulève des difficultés réglementaires (Lesquelles ? Surmontables ou non ?)

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

L'accompagnement des porteurs de projets se poursuivra avec l'écocentre Pierre et Terre.

Afin de lever les freins sur les filtres plantés, une expérimentation sur le refuge d'Ayous est envisagée avec l'accompagnement technique de l'IRSTEA. Un protocole de suivi du système de traitement sera mis en place afin de valider l'efficacité des filtres plantés en montagne et de diffuser ce retour d'expérience aux différents partenaires et SPANC.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

- Rôle d'incitateur, sensibilisation et accompagnement.

Protéger la qualité du ciel étoilé (Réserve Internationale de Ciel Etoilé)

Articulation avec la charte :

- Axe 2.1. Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire
 - Orientation 10 : Améliorer les services aux habitants
- Axe 2.2. Encourager l'excellence environnementale
 - Orientation 13 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Lien avec le plan d'actions :

Action 12

Contexte du projet

40 % des flux de lumières émis par l'éclairage partent vers le ciel. Depuis quelques années, la pollution lumineuse voile le ciel étoilé, déstabilise les écosystèmes nocturnes, et représente une consommation importante d'énergie gâchée. En 2009, l'association d'astronomes PIRENE lance l'idée d'une labellisation pour protéger le ciel étoilé autour de l'observatoire du Pic du Midi. En décembre 2013, grâce à l'engagement de la Régie du Pic du Midi et des partenaires du territoire, le label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) du Pic du Midi est obtenu.

La RICE du Pic du Midi s'articule autour d'une zone cœur sans éclairage permanent et d'une zone tampon de 251 communes qui améliorent leur éclairage. La zone cœur mesure 600 km² et est basée sur des espaces naturels protégés déjà existants, dont la zone cœur du Parc national des Pyrénées.

Le Parc national des Pyrénées est partenaire de la RICE du Pic du Midi depuis sa préfiguration. Il a signé une convention en 2013 avec la Régie du Pic du Midi et est devenu le co-gestionnaire de la RICE avec la régie et le Syndicat Départemental de l'Énergie des Hautes-Pyrénées en octobre 2016.

Enjeu

Mesurer et suivre dans le temps la pollution lumineuse. Développer et appliquer un nouveau mode d'éclairage économe, durable et peu polluant. Sensibiliser et former élus, techniciens et grand public à l'impact de la pollution lumineuse sur les habitats naturels et les espèces. Développer des produits touristiques autour de la thématique du ciel étoilé.

Objectif de l'action

- Réduire la pollution lumineuse
- Réduire la consommation d'électricité des communes
- Fédérer les acteurs touristiques et institutionnels du territoire autour d'un projet innovant
- Favoriser la recherche sur l'impact de la lumière sur les espèces nocturnes

Descriptif de l'action

Le Parc national s'investit dans le projet de RICE du Pic du Midi sous l'angle "biodiversité" et "sensibilisation du grand public". Ainsi il développe des sessions de sensibilisation à l'éclairage responsable auprès des scolaires et des animations auprès du grand public dans le cadre du « Jour de la Nuit ». Ce dispositif est complété par une formation spécifique qui a été proposée aux accompagnateurs en montagne marqués « Esprit Parc » abordant l'éclairage, l'astronomie et la biodiversité nocturne.

En complément de ces actions, en 2016, le Parc national des Pyrénées s'est associé au Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises dans une démarche d'identification et de restauration des trames nocturnes dans le cadre d'un programme intitulé Adap'Ter. Toutes les composantes de l'écosystème sont étudiées y compris la nuit, pour mesurer à partir de quel seuil de pollution la lumière des communes constitue un obstacle infranchissable. Après la cartographie des réseaux écologiques, un temps important sera consacré à la sensibilisation et à la mobilisation des collectivités, pour étudier l'impact d'un changement d'éclairage sur la faune nocturne.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Sensibiliser le grand public à l'enjeu de la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Former les gardes du Parc national aux enjeux de la pollution lumineuse et à l'astronomie - Proposer un programme annuel d'animation dans le cadre du Jour de la nuit - Accompagner les initiatives du territoire qui concourent à la sensibilisation du grand public 	<p>2 sessions de formation sur les bases de l'astronomie et de l'impact de la lumière sur la biodiversité organisées.</p> <p>1 programme d'animations proposés par les gardes du parc pour chaque « Jour de la Nuit ».</p> <p>2 interventions scolaires sur la thématique de la pollution lumineuse (collège de Luz, école de Cauterets)</p>
Suivre la qualité de ciel nocturne	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un protocole de suivi du ciel étoilé réalisé par le PNP et/ou les partenaires - Vulgariser et diffuser les résultats 	<p>Participation des gardes à l'opération « Gardiens des étoiles » en assurant le relais auprès des gardiens de refuges</p> <p>Etude trame sombre en cours de réalisation</p>

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-12-1 : Nombre d'opérations de conversion de l'éclairage	0	Non défini	35 (au 31/12/2016)	90	Le label RICE a été obtenu en décembre 2013. Le nombre d'opérations de conversion de l'éclairage a augmenté de façon exponentielle à partir de ce moment.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-12-1 : Mesure de la brillance du ciel nocturne	21,44 mag/arcsec ²	Non défini	A venir (en décembre 2017)	21,5 mag/arcsec ²	<p>L'état initial correspond à la moyenne des mesures de la brillance du ciel prises en 2013 par les gardes et les gardiens de refuges lors de l'opération « Gardiens des Etoiles ». Ils utilisent un Sky Quality Meter et le protocole défini par le SM du Pic du Midi dans le cadre de la RICE. La donnée ne concerne que la partie Bigorre du Parc national.</p> <p>En 2014, le Parc se situait sur la classe n°7 de l'échelle de pollution lumineuse de l'étude de 2016 de Dark Sky Lab et inspirée de l'échelle de Bortle. L'objectif est d'atteindre la classe n°8 de cette échelle, soit : 21,5 mag/arc² au minimum.</p>

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Aucun résultat à atteindre n'était fixé, lors du premier quadriennal. Cependant, la conversion des éclairages s'est considérablement accélérée depuis la labélisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi.

2) Difficultés rencontrées

Cette opération ne concerne pour l'instant que le territoire de Bigorre du Parc national des Pyrénées. Les conversions sont réalisées sur le parc d'éclairage public. Aucune action n'a été engagée sur l'éclairage privé. L'opération de mesure de la qualité du ciel « Gardiens des Etoiles » n'est pas réalisée chaque année.

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Poursuivre les opérations de suivi de la qualité de ciel étoilé. Accompagner la RICE du Pic du Midi dans les opérations de sensibilisation qui seront proposées sur le territoire. Poursuivre le travail engagé pour mieux connaître l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité du Parc national des Pyrénées. Identifier les secteurs à enjeux faunistiques perturbés par la pollution lumineuse et accompagner les syndicats d'énergie et les communes pour aboutir à un éclairage plus économe et respectueux du ciel étoilé et de la biodiversité.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Rééquilibrer Béarn et vallée d'Aure
- Initier la démarche auprès des propriétaires privés (équivalent du DFEP, bénéficiaires de la Marque parc)
- Se mettre en lien avec la politique régionale (territoire TEPOS)

Document de travail

Le plan climat énergie territorial et le territoire à énergie positive pour la croissance verte

Articulation avec la charte :

- Axe 2.1. Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire
 - Orientation 10 : Améliorer les services aux habitants
- Axe 2.2. Encourager l'excellence environnementale
 - Orientation 11 : Favoriser une meilleure gestion environnementale du territoire
 - Orientation 13 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Lien avec le plan d'actions :

Actions 15, 16, 28, 31

Contexte du projet

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle 1 et 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Il vise l'atténuation du changement climatique sur le territoire (réduction par quatre de nos émissions d'ici 2050) et l'adaptation du territoire aux conséquences de l'augmentation des températures.

L'action territoriale prévue comprend quatre axes :

- **Atténuer**, réduire nos émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre du programme d'actions du Plan Climat du Parc national des Pyrénées. Il comprend des projets d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables (dans le respect des paysages et de la faune et la flore) ;
- **Améliorer** la connaissance des impacts du changement climatique sur la biodiversité. Il existe encore peu d'informations, rassemblées de manière cohérentes et disponibles pour établir un diagnostic du changement climatique sur le territoire et suivre précisément les évolutions. L'enjeu est donc de mieux comprendre les impacts du changement climatique pour définir la meilleure stratégie à mettre en place pour l'avenir des écosystèmes et des populations. L'établissement du Parc national des Pyrénées poursuivra sa participation à l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique et alimentera cette base de données via le soutien aux études scientifiques menées sur les glaciers, les combes à neige, la paléo-palynologie. D'autres travaux pourront être engagés pour compléter notre connaissance dans ce domaine notamment sur la faune ;
- **Adapter** le territoire aux impacts du changement climatique. Le Plan Climat du Parc national des Pyrénées intégrera une stratégie d'adaptation avec les différents partenaires du territoire. Elle s'appuiera en partie sur les données de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique ;
- **Sensibiliser** le grand public aux enjeux du changement climatique par la mise en place d'observatoires participatifs de type Phénoclim.

Enjeu

Atténuer, réduire les émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre du programme d'actions du Plan Climat. Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur la biodiversité. Adapter le territoire aux impacts du changement climatique.

Objectif de l'action

- > Réduire la quantité d'émission de gaz à effet de serre émis par les activités du territoire
- > Limiter les conséquences des changements climatiques pour le territoire en utilisant les données produites localement pour informer les décideurs et en sensibiliser le grand public

Descriptif de l'action

Mettre en œuvre les actions définies dans le plan climat énergie du Parc national des Pyrénées 2015-2020 selon sept orientations :

- Proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture
- Favoriser l'adaptation des activités de la montagne aux changements climatiques
- Accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique
- Accélérer la montée en puissance et la diffusion des circuits courts
- Favoriser les changements de comportement par l'éducation, la sensibilisation
- Venir en appui à l'aménagement durable du territoire
- Viser l'exemplarité environnement de l'établissement du Parc national des Pyrénées

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture	Développer les centres de télétravail en vallées	Accompagnement du projet de Tiers Lieux de Bedous
	Connaître les pratiques de déplacements des usagers et identifier les solutions de mobilité alternative	Réalisation du questionnaire mobilité 2017
	Structurer une offre d'aires de covoiturage	
	Organiser l'autostop sécurisé	Accompagnement de Rezopouce en vallée d'Aspe

	Développer le recours au vélo classique ou à assistance électrique	Prêt gratuit de vélo à assistance électrique pendant un mois aux habitants.
Favoriser l'adaptation des activités de la montagne aux changements climatiques	Réaliser un suivi de l'impact du changement climatique spécifique au territoire du Parc national des Pyrénées	Recrutement d'un chargé de mission « trame et changement climatique » en 2016
	Etudier le potentiel de valorisation des zones intermédiaires	Voir fiche zone intermédiaire
	Diversifier les activités touristiques hivernales	
Accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique	Accompagner les cabanes et les refuges pour tendre vers 100% d'énergie renouvelable	Etude 2016 sur les énergies renouvelables et les système de stockage innovants pouvant être adaptés aux refuges de montagne
	Connaître et développer le potentiel de méthanisation du territoire	En attente de l'étude départementale de potentiel d'énergies renouvelables
	Connaître et développer le potentiel de bois énergie du territoire	Réalisation du plan de mobilisation des bois du PLVG et étude du Pays des Nestes Projet Pic Bois du PLVG
	Expérimenter le recours à des énergies renouvelables innovantes	Expérimentation sur le refuge d'Ayous de la petite méthanisation
	Favoriser la rénovation des bâtiments publics	Accompagnement des postes de Conseillers en Energie Partagés des SDE Rénovation exemplaire de deux bâtiments du Parc national avec session de chantiers ouverts dans le cadre des fonds TEPCV
	Accompagner la conversion de l'éclairage dans le cadre de la RICE du Pic du Midi	Voir fiche éclairage
	Accompagner les agriculteurs dans des démarches d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables	Organisation d'opérations de bancs tracteurs pour optimiser les réglages et diminuer la consommation de carburant
Soutenir et valoriser les hébergements touristiques s'engageant dans une démarche de réduction d'énergie	Rédaction d'un guide écogestes à destination des propriétaires d'hébergements marqués	
	Créer une marque d'identification des produits locaux	Voir fiche marque

Accélérer la montée en puissance et la diffusion des circuits courts	Soutenir et valoriser l'usage du bois dans la construction et la rénovation via des filières locales	Réalisation d'un guide sur l'usage du bois local par le PLVG
	Développer le recours aux produits locaux dans les restaurations collectivités du territoire	Projet d'introduction de produits locaux et bio au collège de Luz Saint-Sauveur par le GAB65
Favoriser les changements de comportement par l'éducation, la sensibilisation	Sensibiliser les scolaires aux changements climatiques	Intégration du volet « changement climatique » dans le passeport de développement durable Animations scolaires sur l'énergie au collège de Luz Saint-Sauveur depuis 2013
	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux du changement climatique pour le grand public et proposer des missions de conseils aux particuliers	Recrutement d'un animateur climat énergie pour réaliser des opérations de sensibilisation : défi familles à énergie positive, nuits de la thermographie, etc. Lancement de la plateforme de rénovation des logements privés du Haut Béarn
Venir en appui à l'aménagement durable du territoire	Accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme intégrant les enjeux « énergie climat »	Accompagnement du projet de SCOT, PCEAT et Plan paysage de la CC Pyrénées Vallées des Gaves et de l'écoquartier d'Aucun
Viser l'exemplarité environnement de l'établissement du Parc national des Pyrénées	Actualiser régulièrement le bilan carbone de l'établissement et engager un plan d'actions de réduction des émissions	Achat de véhicules électriques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents (1er poste d'émission du Bilan Carbone de l'établissement) dans le cadre des fonds TEPCV
	Evaluer le plan climat	

Acteurs engagés dans la démarche

Nom structure	Rôle des acteurs	Action	Descriptif de l'action
Agence de maîtrise de l'énergie	Financier Signataire d'une convention de contrat d'objectif territorial	Accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique Développer des outils de sensibilisation aux enjeux du changement climatique du grand public et de conseils aux particuliers	Mettre en place une plateforme de rénovation énergétique des logements en Haut Béarn Contrat d'Objectif Territorial 2016-2019
Syndicat départemental de l'énergie des Hautes-Pyrénées	Signataire d'une convention avec l'établissement parc national	Vers un éclairage public économe et respectueux de la qualité du ciel étoilé Accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique Proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture	Apporter un accompagnement technique sur l'extinction et les types d'éclairage Service de conseillers en énergie partagés Déploiement des bornes électriques Compétence sur le bois énergie et le photovoltaïque
Syndicat départemental de l'énergie des Pyrénées-Atlantiques	Signataire d'une convention avec l'établissement parc national	Vers un éclairage public économe et respectueux de la qualité du ciel étoilé Accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique Proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture	Apporter un accompagnement technique sur l'extinction et les types d'éclairage Service de conseillers en énergie partagés Déploiement des bornes électriques
SOLHA	Signataire d'une convention avec l'établissement parc national, Prestataire de service	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux du changement climatique du grand public et de conseils aux particuliers	Animer le défi familles à énergie positive, la formation des hébergeurs marqués, les nuits de la thermographie, les permanences délocalisés, etc.
Syndicat mixte du Pic du Midi	Signataire d'une convention avec l'établissement parc national	Vers un éclairage public économe et respectueux de la qualité du ciel étoilé	Apporter un accompagnement technique sur l'extinction et les types d'éclairage
Pays d'Oloron et du Haut Béarn	Coordonnateur	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux du changement climatique du grand public et de conseils aux particuliers	Mettre en place une plateforme de rénovation énergétique des logements
Electricité de France - groupement hydroélectricité	Financier	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux du changement climatique du grand public et de conseils aux particuliers	Animer le défi familles à énergie positive
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves	Coordonnateur	Vers un éclairage public économe et respectueux de la qualité du ciel étoilé Accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique Service de conseillers en énergie partagés Déploiement des bornes électriques	Animation locale de l'évènement du Jour de la Nuit pour inciter à l'extinction de l'éclairage Réalisation du plan de mobilisation des bois – Guide sur l'utilisation du bois local Apporter un accompagnement technique sur l'extinction et les types d'éclairage

Centre national de la fonction publique territoriale	Signataire d'une convention avec l'établissement parc national	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux du changement climatique du grand public et de conseils aux particuliers	Formation des agents de la fonction publique territoriale aux écogestes
Syndicat mixte de traitement des déchets	Signataire d'une convention avec l'établissement parc national	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux du changement climatique du grand public et de conseils aux particuliers	Installation d'un Escape Game au siège du Parc national Formation des agents du SMTD aux écogestes
Chambre agriculture des Hautes-Pyrénées	Signataire d'une convention avec l'établissement parc national	Accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique	Organisation des bancs tracteurs
Conseil départemental des Hautes-Pyrénées	Signataire d'une convention avec l'établissement parc national	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux du changement climatique du grand public et de conseils aux particuliers	Formation des agents du Parc national à l'écoconduite Prêt de vélos électriques

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-15-2 : Nombre de conventions de partenariat concourant aux objectifs du PCET du Parc national	1	Non défini	10	10	Le plan climat a été validé en 2015 et la mise en œuvre du plan d'actions s'est traduit par la signature de nombreuses conventions avec des partenaires du territoire. Dans les prochaines années, les conventions arriveront à terme. Elles seront certainement renouvelées. A moins que d'autres acteurs majeurs dans le domaine de l'énergie émergent, il n'y aura pas d'autres partenariats engagés.
R-15-2 bis : Nombre d'actions concourant aux objectifs du PCET du Parc national	6	Non défini	44	55	De nombreuses actions ont été menées depuis la validation du plan climat. La donnée comprend des opérations de nature très hétérogène allant de l'animation d'une nuit de la thermographie au lancement conjoint d'une plateforme de rénovation des logements privés

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-15-1 : Evolution en pourcentage des émissions de gaz à effet de serre du territoire sur une période de cinq ans	693 717 équivalent CO ²	- 3%/an	Donnée non disponible	- 35%	L'état initial provient du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2013 lors de l'élaboration du plan climat. Une actualisation est envisagée pour l'année 2020.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Il n'y avait pas de résultat prévu. L'augmentation du nombre de conventions et d'actions s'est accélérée avec la validation du plan climat et de son plan d'actions à 5 ans. L'actualisation des émissions de gaz à effet de serre du territoire permettra de déterminer si les actions menées ont eu un réel impact sur la lutte contre les changements climatiques sur le territoire.

2) Difficultés rencontrées

Pas de difficultés particulières

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Les actions prévues par le plan climat seront mises en œuvre jusqu'en 2020. Un nouveau plan sera élaboré après cette date.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

- Faire le lien avec la politique régionale

L'opération zéro pesticide, ma commune adhère

Articulation avec la charte :

- Axe 2.2. Encourager l'excellence environnementale
 - Orientation 14 : Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau

Lien avec le plan d'actions :

Action 14

Contexte du projet

Le Grenelle 2 puis le plan Ecophyto ont défini un objectif clair : réduire de 50% par an l'usage des pesticides d'ici 2018. Les collectivités ont un devoir d'exemplarité à jouer et par leurs actions elles peuvent démontrer aux citoyens qu'il existe d'autres modes d'entretien des espaces. C'est pour les inciter à suivre cette voie que, depuis 2011, les collectivités du Parc national des Pyrénées peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour diminuer la quantité de produits phytosanitaires qu'elles utilisent. Cette action a été menée afin de d'aboutir à une majorité du territoire du Parc national qui soit exempt de pesticides (à usage non agricole).

Enjeu

Accompagner les communes dans l'élaboration d'un plan de gestion environnemental (plan de désherbage alternatif + préconisations paysagères).

Sensibiliser le grand public via des conférences et des animations.

Objectif de l'action

L'objectif du projet est d'accompagner les communes dans la suppression de l'utilisation des pesticides.

Descriptif de l'action

L'action territoriale prévue comprend deux axes :

- Accompagnement technique des communes par l'élaboration d'un plan de désherbage, la réalisation d'une expertise paysagère, la formation des agents des collectivités engagées ainsi que la mise à disposition d'outils de communication et de sensibilisation à destination des particuliers ;
 - Sensibilisation du grand public via des conférences et des animations et mise en place de projets pédagogiques pour les scolaires via le programme « Sauvages de ma rue » piloté par Vigie-Nature.
- Toutes ces actions seront menées en lien et coopération étroite avec l'Agence de l'Eau, partenaire technique et financier du projet.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Accompagner les communes dans la réalisation de leur plan de désherbage	Accompagnement technique par un bureau d'études	Accompagnement par le bureau d'études Territòri pour l'élaboration du plan de désherbage, une expertise paysagère et la constitution d'un dossier de demande de subvention pour le matériel auprès de l'Agence de l'eau.
	Formation des agents des collectivités	Organisation de 8 formations avec le CNFPT sur les techniques de tailles, tontes, reconnaissance de la flore locale, gestion des cimetières, journées d'échange entre agents et élus. Organisation d'un voyage d'études sur les cimetières dans les Pyrénées-Atlantiques.
	Mise à disposition d'outils de communication et de sensibilisation à destination des particuliers	Edition du guide jardinage, élaboration du guide cimetière, édition de panneaux.
	Information, animation, formation des techniciens et des habitants Sensibilisation du grand public via des conférences et des animations	Organisation de 3 sessions de sensibilisation « Jardinage au naturel » et de la manifestation « Folies jardins » à Lau-Balagnas.
UTOPY : UTILiser la flOre PYrénéenne dans la gestion alternative des espaces communaux	Expérimenter dans la commune d'Arrens-Marsous l'utilisation de la flore locale dans les aménagements permettant de réduire la quantité de produits phytosanitaires dans l'espace public Rendre la population partie prenante de la démarche zéro pesticide Initier une filière de production de plantes locales	Création d'une commission extra communale pour travailler sur le sujet avec les habitants. Choix en concertation des espaces où est menée l'expérimentation Sélection des plantes et multiplication au lycée Adriana Organisation de chantiers de plantation avec l'école et la population Suivi des espèces plantées

Acteurs

Nom structure	Rôle des acteurs	Titre	
Agence de l'eau Adour Garonne	Partenaire financier	Accompagner les communes dans la réalisation de leur plan de désherbage	
Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Hautes-Pyrénées	Partenaire	Accompagner les communes dans la réalisation de leur plan de désherbage	Edition du guide cimetièrre
Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Pyrénées-Atlantiques	Partenaire	Accompagner les communes dans la réalisation de leur plan de désherbage	Edition du guide cimetièrre
Territòri	Prestataire de service	Accompagner les communes dans la réalisation de leur plan de désherbage	Accompagner 6 communes dans l'élaboration de plans de gestion environnementale
Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées	Partenaire	UTOPY : UTILiser la fIOre PYréenne dans la gestion alternative des espaces communaux	Elaboration de la liste des espèces pour l'expérimentation
Lycée du paysage et de l'horticulture Adriana	Partenaire	UTOPY : UTILiser la fIOre PYréenne dans la gestion alternative des espaces communaux	Elaboration de la liste des espèces pour l'expérimentation Multiplication des plants Organisation des chantiers de plantation Suivi des plantations

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-14-1 : Pourcentage des communes engagées avec le Parc national des Pyrénées dans la démarche "Zéro pesticide"	58%	100%	76,5%	100%	Le résultat correspond au nombre de communes engagées dans le programme zéro pesticide et ayant adhéré à la charte par rapport au nombre de communes de l'aire d'adhésion au 31/12/2017. Le Parc national a accompagné toutes les communes qui souhaitent volontairement cesser l'usage des pesticides dans les communes. Depuis le 1 ^{er} janvier 2017, l'arrêt de ces substances s'est imposé à toutes les communes. Le Parc n'a donc pas poursuivi son accompagnement.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-14-1 : Volume de produits phytosanitaires qui ne sont plus déversés par les communes.	535	Non défini	946	A définir	Le volume de produits phytosanitaires est calculé de façon cumulative à partir de l'année 2010 : début du programme zéro pesticide. Ce volume est estimé par les communes.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Le Parc national a accompagné toutes les communes qui le souhaitent depuis 2010. Il a terminé son programme lors de l'interdiction du 1^{er} janvier 2017 de recours aux produits phytosanitaires pour la plupart des espaces communaux. De fait, l'objectif de 100% de communes en zéro pesticide est atteint.

2) Difficultés rencontrées

Pas de difficultés particulières

3) Perspectives pour le prochain plan d'action

L'interdiction d'usage des produits phytosanitaires dans la plupart des espaces communaux s'appliquant depuis janvier 2017, le Parc national limitera son intervention au suivi des communes déjà engagées et à l'accompagnement des particuliers qui auront l'interdiction d'utiliser ces produits en 2019.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Veille et accompagnement des communes engagées
- Incitation et accompagnement des particuliers (famille zéro pesticide)

AXE STRATEGIQUE N°3 : DEVELOPPER, VALORISER UNE ECONOMIE LOCALE RESPECTUEUSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les six vallées du territoire sont des espaces de vie, où tradition et modernité se côtoient, et où la production de richesses doit pouvoir s'appuyer sur la mise en valeur d'un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnellement préservé. La volonté de maintenir une activité agricole viable et durable, de pérenniser l'activité forestière et de développer un tourisme durable accessible à tous doit pouvoir répondre à cet enjeu. Sur ce territoire, les acteurs concernés souhaitent mettre en place des politiques nouvelles pour préserver le milieu environnant, valoriser l'espace de vie et promouvoir la culture. Ils visent ainsi la cohérence et l'émergence d'un développement économique durable.

Lien avec la charte du territoire :

Aire d'adhésion	Zone cœur
Orientation 16 Reconnaître et valoriser les produits locaux et les services en réinvestissant les savoir-faire	
MAINTIEN D'UNE ACTIVITÉ AGRICOLE VIABLE ET DURABLE PERMETTANT UN ENTRETIEN DES PATRIMOINES	Objectifs participant de la protection des patrimoines
Orientation 17 Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles Orientation 18 Accompagner la présence et le travail des hommes en estive en assurant une bonne gestion des pelouses et des landes d'altitude Orientation 19 Maintenir une animation agricole et pastorale assurant la pluri vocation des espaces agro-pastoraux	Objectif 1 Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation Objectif 2 Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers sur la préservation des patrimoines Objectif 3 Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation
PÉRENNISATION ET DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITÉ FORESTIÈRE DURABLE	Objectifs de protection du patrimoine naturel
Orientation 20 Soutenir et développer une activité forestière durable	Objectif 5 Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens
DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE, ACCESSIBLE A TOUS, POUR UNE VALORISATION DES PATRIMOINES	Objectif 8 Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et landes d'altitude Objectif 9 Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématique, rares ou menacées
Orientation 21 Accompagner le développement durable des sports et loisirs de nature Orientation 22 Développer et structurer une offre de découverte à partir des patrimoines culturels Orientation 23 Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale Orientation 24 Améliorer les aménagements et gérer la fréquentation sur les grands sites d'accueil Orientation 25 Encourager l'accessibilité aux loisirs et au tourisme pour tous Orientation 26 Encourager les acteurs touristiques à s'engager dans le développement durable du territoire	

Actions du plan quadriennal mises en œuvre pour atteindre les objectifs et les orientations fixés dans la charte :

Actions	Questions évaluatives	Réponses aux questions évaluatives
Axe stratégique n°3 : Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines		
Créer une offre de produits et services de la marque Esprit parc national (Action 17)	Le marquage des produits a-t-il permis d'identifier et de promouvoir une offre locale de qualité et de favoriser la mise en réseau ?	
Le développement de l'activité forestière et de la filière bois par une plus grande mobilisation et une meilleure valorisation de la production de bois local (Action 19)	La filière bois s'est-elle diversifiée et développée en favorisant une gestion forestière durable ?	
La gestion éco-pastorale des estives (Action 3)	La présence humaine en estive a-t-elle été maintenue, voire améliorée ? Les pratiques pastorales favorables à l'équilibre de ces milieux sont-elles en progression ?	
Le développement durable des sports et loisirs de nature (Actions 26 et 27)	L'accompagnement des activités de sports et loisirs de nature a-t-il permis de mieux prendre en compte et valoriser les patrimoines ?	
La gestion de l'accueil et la création d'une offre de découverte des patrimoines (Actions 1 et 25)	L'aménagement des sites d'accueil et la création d'une offre de découverte des patrimoines ont-ils permis de mieux prendre en compte et valoriser les patrimoines ?	
L'offre touristique pour tous (Action 20)	L'offre touristique s'est-elle développée et adaptée aux différents publics ?	

Créer et valoriser une offre de produits et services de la marque Esprit parc national et accompagner les démarches locales de valorisation des produits de qualités

Articulation avec la charte :

- Axe 2.3. Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
 - Orientation 16 : Reconnaître et valoriser les produits locaux et les services en réinvestissant les savoir-faire

Lien avec le plan d'action :

Action 17

Contexte du projet

La loi de 2006 prévoit la création d'une marque commerciale collective pour les Parcs nationaux. Les dix Parcs nationaux ont créé une marque collective « Esprit Parc national » pour mettre en valeur des produits et services imaginés par les hommes et les femmes du territoire. Ces acteurs s'engagent dans la préservation et la promotion de ces territoires d'exception.

Enjeu

Apporter une plus-value au territoire et contribuer plus fortement à sa renommée en recherchant la mise en synergie des produits et services du territoire qui sont en lien avec les valeurs et patrimoines du territoire. La mise en place de la marque Esprit Parc national - Pyrénées doit servir de catalyseur à cette démarche d'ensemble. Créer des synergies entre la marque Parc national et les autres démarches de qualité (Viande du Val d'Azun, Pé Descaou, Gîtes de France, Clés vacances, Maître restaurateur...)

Objectif de l'action

Développer la marque pour les produits et services valorisant les patrimoines du territoire.
Promouvoir les signes officiels de qualité.
Mettre en place un panier de biens et de services.

Descriptif de l'action

Structurer et animer la gouvernance de la marque

Développer l'offre des marqués

Promouvoir la marque

Animer le réseau des marqués

Accompagner les démarches de valorisation des produits de qualité

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Structurer et animer la gouvernance de la marque	La création de la marque implique de développer de nouveau partenariat et nécessite la mise en place d'une gouvernance spécifique. L'objectif est de créer une commission Marque en lien avec le CESC et d'établir un plan stratégique d'action.	- Validation d'un document de mise en œuvre 2014-2017 de la marque par le conseil d'administration en 2014, - Création d'une commission en 2014 qui s'est réuni 7 fois en 2015, 2016 et 2017.
Animer le réseau des marqués	La création d'un véritable réseau des marqués se fera progressivement. Le premier objectif est d'en mettre en place les premiers jalons de la façon suivante : - information régulière des marqués sur l'actualité du Parc national, - invitation systématique des marqués aux événements organisés par le Parc national, - organisation d'une journée annuelle des marqués, - mise en place de journées thématiques de sensibilisation et de formation.	- Deux journées réunissant l'ensemble des marqués ont été organisées le 19 mai 2016 en Val d'Azun et le 18 mai 2017 en Vallée d'Ossau. - 2 journées de formation ont été organisées en 2016 sur les thèmes de " la réintroduction du bouquetin" et " des économies d'énergie dans les bâtiments". - 3 réunions ont été organisées par filières (artisans, accompagnateurs et ...) afin d'échanger sur les besoins spécifiques en communication.
Développer l'offre des marqués	La création d'une gamme de produits et services se fera progressivement à raison d'une cinquantaine par an. Il en sera de même pour les différentes filières qui pourront intégrer la marque en fonction de la validation des Règlements d'Usage Catégoriels en comité de gestion national de la marque. Le déploiement se fera dans un premier temps dès 2015 sur les filières hébergement, sorties accompagnées et artisanat. En 2016, ont suivi les filières miel, restauration, fruits et légumes et viande puis, à partir de 2017, le fromage, les sites de visite et séjours organisés.	Bilan au 8 septembre 2017, 104 contrats en cours dont : - pour les filières touristiques : 50 hébergements, 17 accompagnateurs pour 31 sorties accompagnées, 8 restaurants, 1 site de visite, 4 opérateurs de voyage pour 8 séjours - pour la filière artisanat : 12 artisans - pour les filières agroalimentaires : 7 apiculteurs, 2 producteurs de fruits et légumes, 2 producteurs de viande, 1 producteur de fromage A noter que sur l'ensemble des demandes instruites, 7 audits ont été réalisés et ont reçu un avis défavorable et 4 bénéficiaires ont finalement renoncé à la signature de leur contrat. De plus, un contrat de partenariats a été signé avec Gite de France

<p>Promouvoir la marque</p>	<p>Les principaux outils et supports de communication doivent être mis en place dès le lancement de la marque en 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - un site internet national dans lequel seront intégrés les bénéficiaires du parc national des Pyrénées, - conception d'un annuaire des marqués, - organisation d'un évènement de lancement de la marque, - création d'un kit de communication pour les marqués, - valorisation de la marque et de ses bénéficiaires dans les maisons du parc et par les partenaires touristiques (OT, CDT, CRT). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le site Internet national a été lancé en juillet 2015 lors du lancement officiel de la marque par le Président de la République, - un lancement local de la marque a été organisé le 19 mai 2016, - un annuaire des marqués a été édité fin 2015 et a été actualisé début 2017, - un kit de communication comprenant le logo, une plaque, a été remis à l'ensemble des marqués, - le CRT Midi-Pyrénées a référencé la marque Esprit Parc national sur son site Internet - un voyage de presse national a été organisé à l'automne 2017 - plusieurs évènements organisés en 2017 ont permis de mettre en valeur les bénéficiaires de la marque sous la forme de stand/marché (Eldorado, fête du Parc national...) - aménagement d'un espace de valorisation dans les maisons du Parc national
<p>Accompagner les démarches de valorisation des produits de qualité</p>	<p>En dehors de la marque Esprit Parc national, d'autres démarches de qualités existent et le Parc national accompagne leur développement. Des recherches de complémentarité entre ces démarches et la marques du Parc national sont à rechercher pour apporter une plus-value réciproque</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'AOP Barèges Gavarnie a été soutenue financièrement en 2014 pour sa réorganisation suite à la destruction de l'abattoir lors des crues de 2013 pour un montant de 28 226€, - Le GDA d'Aucun a été soutenu financièrement en 2014 pour la création d'une marque collective sur la viande en Val d'Azun pour un montant de 4 915€ - Le GAB 65 a été soutenu financièrement en 2015 et 2017 pour la mise en place d'une restauration dans 5 structures du parc pour un montant de 9 366€ et de 3 019€.

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative
<p>R-17-1 : Nombre de filières et nombre de contrats par filière (Indicateur charte PNP)</p>	<p>0 filière 0 contrat</p>	<p>10 filières 150 contrats</p>	<p>10 filières 104 contrats</p>	<p>12 filières 300 contrats</p>	<p>Si la marque a été déployée sur l'ensemble des filières, le nombre de contrats cible n'a pas été atteint. Pour autant, l'objectif était ambitieux et a été complètement atteint pour les filières touristiques. Par contre les filières agroalimentaires ont été déployées tardivement à partir de fin 2016. Cela explique ce décalage qui devrait être comblé dans les années à venir.</p>

R-17-2 : Nombre de conventions ou de contrats signés avec des partenaires institutionnels et des démarches de qualité pour favoriser le déploiement et la promotion de la marque.	0	5 conventions	4 conventions	10 conventions	Si l'objectif quantitatif est quasiment atteint, il faut noter qu'une seule convention concerne une tête de réseau (gîte de France), les 3 autres sont passés avec des partenaires technique (CAUE, SOLIHA, Pierre et Terre). Pour autant, plusieurs collaborations ont aussi été engagés avec des actions concrètes mais sans formalisation (syndicat des accompagnateurs, CCI, CRT)
--	---	---------------	---------------	----------------	---

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-17-1 : Evolution du chiffre d'affaires global concerné par la marque Esprit Parc national	21 176 269€ chiffre d'affaire des marqués à la signature des premiers contrats (2015-2017)	non fixé	Sans objet pas de renouvellement de contrat	Augmentation du chiffre d'affaire des marqués	Le chiffre d'affaire cumulé des bénéficiaires de la marque esprit parc national est important. Pour autant, il y a de fortes variations avec plus de 45% des marqués avec un chiffre d'affaire inférieur à 10 000€. L'analyse sera faite entre le chiffre d'affaire à la signature du contrat et le chiffre d'affaire au moment du bilan du plan d'actions. Des catégories seront définies pour affiner l'analyse.
I-17-2 : Niveau de satisfaction des clients.	Pas défini	Pas défini	Non disponible	A définir	L'évaluation du niveau de satisfaction des clients n'est pas encore prévue. Il est envisagé de la faire au bilan de la Charte et/ou en interparcs via l'AFB

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Ce premier plan d'action était principalement centré sur le déploiement de la marque avec pour objectif d'avoir rapidement un nombre de bénéficiaires conséquent dans l'ensemble des filières. Le déploiement de la marque a reçu un écho très favorable au niveau des acteurs du territoire. Globalement, l'objectif est atteint même si le nombre de bénéficiaires est légèrement inférieur à ce qui était prévu.

Ce déploiement a nécessité la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui a bien fonctionné.

En parallèle, la communication sur la marque s'est déployée avec un fort appui du niveau national.

Enfin, une animation de ce nouveau réseau d'acteurs a également été mise en place avec de fortes attentes des bénéficiaires.

2) Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées concernent le déploiement de la marque dans les filières agro-alimentaires avec :

- Une validation plus tardive des Règlement d'Usage Catégoriel (RUC) à partir de 2016 notamment pour les 2 principales filières de notre territoire (viande et fromage)
- La question de la traçabilité des produits agroalimentaire qui n'a pas été anticipé
- La relation avec les signes officiels de qualité qui nécessite des échanges et accords préalables
- La question de l'information du consommateur lorsque le produit est vendu par un tiers (boucherie, GMS, épicerie) qui n'est pas contractant de la marque

La principale difficulté à venir va toucher aux moyens notamment humains nécessaire pour poursuivre le développement de la marque dans toutes ses composantes. Une réflexion sur le modèle économique est en réflexion à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Vu le bon déroulement sur ce premier plan d'actions, il peut être envisagé de poursuivre le déploiement de la marque en doublant le nombre de marqués sur le prochain plan quadriennal notamment dans les filières de l'agroalimentaires.

Cela nécessitera de maintenir un effort important aussi en terme de communication et de mieux structurer l'animation du réseau pour la renforcer notamment pour initier des dynamiques et des initiatives des bénéficiaires.

Les sujets concernant le contrôle et la commercialisation seront également à traiter en lien avec l'AFB.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Animation du réseau dédiée (formation, partage des bonnes pratiques...) avec des moyens suffisants
- Déploiement des filières agroalimentaires

Le développement de l'activité forestière et de la filière bois par une plus grande mobilisation et une meilleure valorisation de la production de bois local

Articulation avec la charte :

- Axe 2.3. Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
 - Orientation 20 : Soutenir et développer une activité forestière durable

Lien avec le plan d'action :

Action 19

Contexte du projet

L'évolution générale des marchés, la concurrence et les conditions d'accès à la ressource, souvent difficiles en zone de montagne, ont fragilisé l'ensemble des acteurs de la filière locale et contribué à la raréfaction sur le territoire des scieries et entreprises de transformation du bois qui participent à la vie économique et sociale des vallées. Il convient de diversifier cette filière et de trouver de nouvelles perspectives locales. Divers projets intervenants à différents niveaux de la filière sont ainsi en réflexion sur le territoire et nécessitent un accompagnement :

- évaluation de la ressource mobilisable par des techniques traditionnelles et alternatives ;
- valorisation de la ressource forestière locale (bois de construction, ameublement, bois énergie) ;
- sensibilisation du grand public, des maîtres d'ouvrage et professionnels du bâtiment à l'utilisation du matériau bois issu de la ressource locale.

Outre ces projets, un travail de sensibilisation des porteurs de projets est à mener sur le territoire afin que puisse être prise en compte l'utilisation du bois local dans la conception de ces derniers. Le bois peut en effet être intégré sous différents angles, que ce soit pour la construction (ossature, habillage...) ou pour l'ameublement intérieur sans forcément entraîner de surcoût. Mais pour cela, la réflexion sur l'utilisation de ce matériau doit intervenir le plus en amont possible dans le projet, avant même sa conception. Il convient par ailleurs de favoriser les circuits-courts. Cela nécessite d'avoir une bonne connaissance des produits disponibles sur le territoire et des savoir-faire afin que ceux-ci puissent être potentiellement intégrés dans les projets émergents.

Enjeu

Diversifier et trouver de nouvelles perspectives localement en soutenant les filières valorisant le bois d'œuvre, en recherchant des filières courtes ou en développant des nouveaux débouchés sur le bois énergie

Objectif de l'action

Valoriser la ressource en bois et participer au développement économique des vallées.
Pérenniser l'activité sylvicole en respectant les enjeux environnementaux.

Sensibiliser à l'utilisation du bois comme ressource locale que ce soit dans la construction, l'ameublement ou l'énergie.

Descriptif de l'action

Améliorer la visibilité des enjeux forestiers à une échelle globale par l'élaboration d'un schéma de mobilisation des bois à l'échelle du Pays de Lourdes et Vallée des Gaves pour identifier les pistes d'action en termes d'investissement, de mobilisation et d'animation.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Favoriser l'utilisation du bois local dans l'artisanat local	<p>2 sous actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagnement du plan d'action pour une meilleure valorisation du bois local du Haut-Béarn dans l'artisanat local porté par l'association OMB 2. Participation à l'état des lieux de la filière artisanat bois porté par UGSCF en lien à l'échelle du PNP au déploiement de la marque Esprit Parc sur l'artisanat 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Action OMB : <ol style="list-style-type: none"> a. création d'une xylothèque des bois locaux (animation, éducation) b. création d'un atelier collectif pour la restauration/traitement de meubles c. création d'un site d'annonces d'achat/vente de bois (particulier/artisan...) : le Comptoir des bois locaux d. création du collectif d'artisans bois Juntatge 2. Filière artisanat bois : <ol style="list-style-type: none"> a. Etat des lieux de la filière artisanat bois sur le PNP b. Sondage sur l'utilisation des bois locaux (identification des freins)
PYC EN BOIS	<p>Programme 2017-2019 avec comme objectif : Développer le fort potentiel de mobilisation des bois des Pyrénées centrales mobiliser 150 000 m³ sur 3 ans, notamment sur des plantations du fond forestier national et des châtaigneraies anciennes.</p> <p>Achat de matériel (abatteuse + porteur forte pente, skidder à grappin, broyeur lent).</p> <p>Remise en état de la plateforme de séchage de Lannemezan.</p> <p>Travaux d'amélioration des peuplements.</p> <p>Concertation environnementale (protection des sols, avenir des peuplements).</p>	<p>Achat par une entreprise privée d'une abatteuse et d'un porteur forte pente</p> <p>Premières exploitations mécanisées en forte pente</p>
Schéma de mobilisation des bois de la vallée des gaves	<p>Identifier et hiérarchiser les bassins de récoltes de bois sur le PLVG en tenant compte des enjeux environnementaux.</p> <p>Analyse cartographique sur la bases des données existantes et du contexte économique actuel.</p>	<p>Elaboration d'un schéma de mobilisation de la ressource forestière à l'échelle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG).</p> <p>Mise en place d'une animation au sein du PLVG (recrutement d'un chargé de mission forêt-bois)</p>

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-19-1 : Pourcentage de communes s'inscrivant dans une charte forestière. (Indicateur charte PNP)	2	53	53	100	Pilotage d'une charte forestière sur le Pays des Nestes Elaboration d'un schéma de mobilisation des bois sur le PLVG dont l'animation est sensiblement identique à une charte forestière Sur les Pyrénées-Atlantiques, pas de charte forestière (à noter une commission forêt – IPHB).

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-19-1 : Volume de bois récolté. (Indicateur charte PNP)	38 748 m ³ par an	maintien	donnée non disponible actuellement	maintien	En attente de voir si la donnée est accessible au niveau de l'ONF ou des COFOR

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Pas de définition d'objectif opérationnel. Action construite au fil des opportunités par les partenaires du territoire (appel à projet dynamique bois, artisanat)

2) Difficultés rencontrées

Intervention du PNP sur la filière très limitée

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Quelle place du PNP sur ce volet ?

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Rôle de vigie et de garant de la conservation de la biodiversité forestière
- Favoriser les actions pilotes (exemple Bielle-Bilhères, martelage)
- Améliorer la connaissance, le suivi
- Etendre la surface des chartes forestières
- Réécrire l'intitulé de l'action qui davantage un objectif

Document de travail

La gestion éco-pastorale des estives

Articulation avec la charte :

- Axe 1.1. Objectifs participant de la protection des patrimoines
 - Objectif 1 : Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation
- Axe 1.2. Objectifs de protection du patrimoine naturel
 - Objectif 8 : Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et landes d'altitude
- Axe 2.3. Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
 - Orientation 18 : Accompagner la présence et le travail des hommes en estive en assurant une bonne gestion des pelouses et des landes d'altitude

Lien avec le plan d'actions :

Action 3

Contexte du projet

La présence des hommes en estive représente un atout fort pour la gestion pastorale des milieux d'altitude, particulièrement pour la prise en compte des enjeux écologiques de la montagne. Dévalorisée dans les dernières décennies, le travail du berger et du vacher retrouve aujourd'hui sa place dans le pastoralisme moderne. Néanmoins, les évolutions du monde pastoral et du droit du travail supposent des équipements et des installations modernes, différentes des infrastructures anciennes. L'objectif est de poursuivre l'effort d'équipement de la montagne en cabanes pastorales présentant un niveau de confort adapté aux attentes. La pratique de la traite et de la fabrication fromagère en estive suppose des installations modernes, aux normes européennes. La prise en compte des enjeux écologiques est également nécessaire lors de ses installations particulières. Il convient de poursuivre le partenariat avec les gestionnaires d'estives lors de ces travaux. La présence humaine en estive ne se limite pas au travail de gardiennage et de conduite. Pour les troupeaux en semi-liberté, avec une surveillance régulière, la présence d'équipements pastoraux adaptés facilite la gestion pastorale et améliore la sécurité des éleveurs. Enfin, ces équipements renforcent l'attractivité du territoire pour les transhumants lointains, ce qui peut permettre de maintenir une pression pastorale suffisante pour conserver les enjeux écologiques de la montagne.

Enjeu

Maintenir une activité pastorale respectueuse des enjeux écologiques.

Objectif de l'action

L'objectif général du projet est d'accompagner la présence de l'homme et des troupeaux en estive, de sorte à permettre la conservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers tout en respectant les activités économiques du territoire.

Descriptif de l'action

Encadrer les écobuages en cœur de Parc national

Les écobuages en cœur de parc sont soumis à autorisation annuelle.

Afin de traiter au mieux ces dossiers, le Parc national des Pyrénées participera chaque année à l'ensemble des commissions locales d'écobuages des communes gérant du cœur de parc. Toutes les nouvelles demandes feront l'objet de visite de terrain permettant de prendre en compte les enjeux pastoraux au plus près des besoins exprimés. Une approche éco-pastorale sera réalisée à chaque fois, afin d'évaluer la pertinence des besoins exprimés avec la gestion réalisée et les enjeux écologiques relevés.

Améliorer la gestion quotidienne des estives par des diagnostics éco-pastoraux et des plans de gestion

La gestion pastorale classique peut mener à des déséquilibres sur les estives, notamment en terme de chargements pastoraux. Cela conduit à des dynamiques progressives de la végétation, ou à des évolutions de la végétation contraire aux objectifs de conservation du Parc national.

Afin d'objectiver la gestion pastorale, le Parc national des Pyrénées a réalisé des diagnostics éco-pastoraux sur différentes estives, à raison de quelques-uns par année.

Ces diagnostics seront proposés à la mise en œuvre sous forme de Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) "gestion pastorale". Pour cela, un PAEC sera élaboré et déposé par le Parc national des Pyrénées.

Au printemps 2017, le PAEC a été déposé et validé.

Faciliter la présence et le travail des hommes en estives

La présence et le travail des hommes en estive est fortement dépendant des opérations d'investissements réalisées : cabanes, aires et abris de traite, clôtures...

Le fonctionnement annuel demande également des moyens financiers et humains importants, notamment à l'occasion des opérations de portage, que ce soit par mules ou hélicoptères.

Dans un rôle de facilitateur, le Parc national des Pyrénées poursuivra son appui financier aux travaux pastoraux. Concernant les portages, le Parc national interviendra en amont (organisation et coordination), le jour même (appui humain), ainsi que financièrement.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Appui aux opérations de portages des bergers : muletage, hélicoptage	Le Parc national des Pyrénées participera aux comités des financeurs départementaux. Il abondera, dans la mesure de ses moyens et dans le cadre de la CIMP, les fonds alloués aux investissements pastoraux, et notamment aux cabanes pastorales.	Appui à l'association « Bergers muletiers, même combat même passion » dans la réalisation et le financement des portages annuels.
Contractualisation de MAEC	Le Parc national des Pyrénées réalise des diagnostics éco-pastoraux. Ces diagnostics proposent des évolutions des pratiques pastorales, en vue d'améliorer les équilibres agro-écologiques des estives. Afin de mettre en œuvre ces propositions, il est possible pour le gestionnaire d'estive de contractualiser une Mesure Agri-environnementale et Climatique dans le cadre de leurs déclarations PAC	1 MAEC a été signée, pour 90 ha d'estive.

Diagnostics éco-pastoraux	L'action se base sur la réalisation de diagnostics éco-pastoraux des estives, grâce à la méthode élaborée par l'INRA et SCOPELA pour le compte du Parc national des Pyrénées. Il est proposé de réaliser 1 à 3 diagnostics éco-pastoraux par saison d'estive	Recrutement vacataire pastoral 2015 Recrutement vacataire pastoral 2016 4 diagnostics éco-pastoraux ont été réalisés, en Aspe et en Aure
Ecobuages en cœur de Parc national	Participer à l'ensemble des commissions locales d'écobuages Organiser des visites de terrain à toute nouvelle demande, afin de comprendre au mieux les demandes répondre dans les meilleurs délais aux demandes reçues. L'objectif final est de permettre la réalisation des opérations pastorales nécessaires, tout en évitant les abus et en préservant les enjeux écologiques.	Participation aux Commissions locales d'écobuages du territoire, soit près d'une dizaine par an.
Elaborer un PAEC pour les estives béarnaises	Les opérateurs agri-environnementaux départementaux en Pyrénées-Atlantiques ont souhaité s'organiser collectivement pour répondre au mieux aux différents enjeux de la montagne : enjeux pastoraux et de production, enjeux écologiques, etc... La Chambre Départementale d'Agriculture est ainsi opératrice du PAEC cadre, animée conjointement avec EHLG et l'IPHB. Les opérateurs locaux agri-environnementaux sont les animateurs Natura 2000 ou le Parc national des Pyrénées. Ils portent des PAEC associés, s'articulant avec le PAEC cadre. Ils en assurent l'animation eux-mêmes. Dans ce contexte, le Parc national des Pyrénées porte un PAEC associé "Estive et zones intermédiaires du Béarn".	Rédaction du PAEC « estives et zones intermédiaires du Béarn » en 2016. Deux contrats en estives ont été signés pour ce PAEC
Travaux d'améliorations pastorales	Le Parc national des Pyrénées participera aux comités des financeurs départementaux. Il abondera, dans la mesure de ses moyens et dans le cadre de la CIMP, les fonds alloués aux investissements pastoraux, et notamment aux cabanes pastorales.	Disparition des comités des financeurs départementaux, avec la réforme de la PAC. Discussion régulière en Pyrénées-Atlantiques avec les autres financeurs.

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative des résultats
R-3-1 : Nombre d'aménagements structurants réhabilités ou réalisés (pistes, cabanes, aire de traite, parc de tri, etc.)	0	?	en 65 : 48	?	Modification profondes du dispositif d'aide (éligibilité, taux, autorité de gestion, etc.)
		?	en 64 : 1 en 2014, données inaccessibles actuellement pour les autres années	?	Explique le nombre restreint de projet et la difficulté d'obtenir les infos

R-3-2 : Nombre de cabanes desservies par muletage et hélicoptage	20	?	20	?	Pas de nouvelles cabanes en cœur de Parc national sur la période. Maintien de l'activité et de la présence humaine.
R-3-3 : Surface en MAEC	276,14	?	Données non instruites par l'Etat aujourd'hui. Inaccessible	?	Hors PHAE pour 2014. Baisse probable des MAEC en 2017, du fait de la nouvelle programmation et de la lourdeur de sa mise en œuvre.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative des résultats
I-3-1 : Evolution des effectifs ovins et bovins en estive	?	?	?	?	indicateur inaccessible actuellement
I-3-2 : Répartition de la provenance des troupeaux	?	?	?	?	Indicateur beaucoup trop complexe et lourd à récolter aujourd'hui. On y travaille en interparcs, mais pas avant quelques années
I-3-3 : Nombre d'éleveurs gardiens, bergers / vachers gardiennant en estive.	142	?	?	200	données inaccessibles pour 2017
I-3-4 : Nombre d'estive où une action d'amélioration des pratiques a été réalisée (conduite de troupeau, débroussaillage, prise en compte d'un enjeu...).	0	?	3	?	Montée en puissance grâce à l'arrivée des techniciens

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Poursuite d'actions classiques du PNP en partie (portage, écobuages...) Les MAEC ont été un peu longues à se mettre en œuvre, mais il y a une augmentation progressive du nombre de contrats. Les aspects financiers sont plus compliqués, dans le cadre de la réforme de la PAC et du PSEM.

Les points positifs à relever :

- Aménagements structurants,
- Solutions alternatives aux pistes

- Prise en compte de la biodiversité dans les projets (vigie sur les impacts environnementaux, ingénierie suivi de chantiers, partage des bonnes pratiques, BDD rapaces...)

2) Difficultés rencontrées

Les évolutions de la PAC, et de ce fait du PSEM, ont conduit à la disparition des comités des financeurs départementaux. Les nouveaux calendriers ont également rendu l'intervention du PNP très compliquée sur ce sujet.

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Les perspectives sont de :

- Poursuivre l'analyse éco-pastorale des estives, notamment dans le cadre des autorisations d'écobuage,
- Renforcer la capacité d'intervention financière du PNP.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

Le PNP n'est plus moteur de l'action mais il apporte la vision environnementale et le suivi des projets
Renforcer la capacité d'intervention financière du PNP qui apporte une plus-value.

Le développement durable des sports et loisirs de nature

Articulation avec la charte :

- Axe 1.1. Objectifs participant de la protection des patrimoines
 - Objectif 2 : Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers sur la préservation des patrimoines
 - Objectif 3 : Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation
- Axe 1.2. Objectifs de protection du patrimoine naturel
 - Objectif 5 : Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens
- Axe 2.3. Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
 - Orientation 21 : Accompagner le développement durable des sports et loisirs de nature
 - Orientation 26 : Encourager les acteurs touristiques à s'engager dans le développement durable du territoire
- Axe 2.4. Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques
 - Orientation 27 : Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux patrimoniaux et de la spécificité des paysages pyrénéens
- Axe 2.5. Connaître, informer et éduquer pour mieux connaître
 - Orientation 33 : Informer et sensibiliser les habitants, les visiteurs et les partenaires

Lien avec le plan d'actions :

Actions 26 et 27

Contexte du projet

Le développement des sports de nature doit prendre en compte l'ensemble des patrimoines et richesses environnementales du territoire du Parc national des Pyrénées. Les projets proposés doivent associer développement des pratiques, avec retombées économiques tout en préservant la biodiversité. Dans ce cadre, les projets d'aménagements ou de valorisation doivent participer à la préservation et à la connaissance des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Enjeu

La prise en compte et la valorisation des patrimoines et des différents usages de l'espace dans le cadre du développement des sports et loisirs de nature.

Objectif de l'action

Concilier la pratique des sports et loisirs de nature avec la prise en compte et la découverte des patrimoines.

Sensibiliser les pratiquants aux enjeux naturalistes.

Apporter des connaissances sur les espèces (habitat, biologie, dérangement...) dans un objectif d'adaptation des pratiques.

Descriptif de l'action

Sensibilisation des pratiquants par différentes actions autour de la formation, la réalisation de supports, la mise en place de conventions, l'accompagnement de projets...

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Accompagner le projet de station sports de nature en vallée d'Aspe	Associer la découverte des patrimoines au sein des autres pôles d'activité situés sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Participer à la définition du pôle relais du Somport Définir des contenus et des supports d'interprétation	Participation aux comités de pilotage et aux groupe de travail La mise en œuvre de ce projet a été suspendue
Créer une charte pour l'équipement des canyons et des sites d'escalade	Les pratiques de l'escalade et du canyon font l'objet de sites équipés en cœur de Parc. Le degré de pratique va influencer sur le niveau d'équipement. Il s'agit d'établir un cahier des charges pour des rééquipements les plus précautionneux possibles	La charte pour l'équipement des canyons n'a pas été élaborée. Néanmoins, le rééquipement d'un canyon en cœur de Parc (le canyon du Cot) a permis de travailler et de définir un cahier des charges pour un équipement le plus précautionneux possible.
La prise en compte des rapaces par l'activité vol libre	L'objectif est d'informer les pratiquants des zones de sensibilité rapaces Permettre l'accès à l'application rapaces	Pas d'action significative engagée à ce niveau par le PNP. En 2017, un rapprochement avec le club Accous d'Ailes pour le site de vol libre d'Accous a été effectué avec les partenaires (LPO, Département). Une sensibilisation sur les zones de sensibilité rapaces est programmée.
Organiser des manifestations sportives écoresponsables et valorisant les patrimoines	Au-delà de la réglementation en vigueur et du décret relatif à l'organisation de manifestations en cœur, il s'agit de mettre en place des critères d'écoresponsabilité autour de la manifestation. Faire évoluer les manifestations sportives vers des organisations éco responsables grâce notamment à la prise en compte de l'environnement et à la valorisation des patrimoines.	Travail avec les organisations suivantes pour intégration des critères d'éco responsabilité : Grand raid des Pyrénées, course du vignemale, montan'aspe, le tour de l'Ossau, Festi val rando) Sensibilisation de 15 organisations sportives dans le cadre des autorisations délivrées pour une organisation en cœur de Parc. Réalisation d'un guide pour des manifestations éco responsables
Prendre en compte les patrimoines dans le cadre du tour de massif du Néouvielle	La création du tour du massif du Néouvielle, de refuges en refuges, notamment dans sa version hivernale, nécessite la limitation du dérangement hivernal pour les galliformes de montagne. sensibiliser les gardiens de refuges, les accompagnateurs et guides de montagne, les pratiquants au dérangement hivernal.	Mise en place de journées de sensibilisation Mise en place d'une signalétique de sensibilisation pour la pratique hivernale Prise en compte des zones de quiétude au sein des itinéraires

Prise en compte du grand Tétrás par les activités hivernales	Le développement de la pratique des activités hivernales (ski de randonnée, raquettes, ...) n'est pas sans incidence sur le dérangement des Galliformes de montagne. Un dérangement répété peut mettre en péril l'individu d'où la nécessité de sensibiliser les pratiquants à la fragilité de l'espèce et de matérialiser des zones de quiétude.	Création de sentiers raquette sur l'espace nordique du Somport, à Gavarnie et dans le Néouvielle Mise en place de journées de sensibilisation à destination des accompagnateurs en montagne. Création d'outils (brochure, panneau) Mise en place de zones de quiétude
Sensibiliser les pratiquants de sports et loisirs de nature	Sensibiliser les professionnels des sports et loisirs de nature à la prise en compte de l'environnement dans le cadre de leurs activités. Communiquer sur des zones sensibles et la notion de dérangement Apporter de la connaissance sur les patrimoines naturels	Programme de journées de sensibilisation à l'attention des accompagnateurs en montagne
Valoriser un réseau de sentiers de découverte et d'interprétation des patrimoines	Proposer des outils de valorisation des sentiers de randonnée et des sentiers d'interprétation Utiliser une application numérique afin de valoriser ces itinéraires Editer des fiches itinéraires sur les sentiers d'interprétations des patrimoines	Aucune réalisation n'a été engagée sur cette action

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014) Période 2010-2014	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017) Période 2014-2017	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-26-1 : Nombre de sites, actions, manifestations, Arrêtés mis en œuvre pour adapter la pratique aux enjeux naturalistes.	Non disponible	Pas forcément évalué sachant que de nombreux projets arrivent au fil de l'eau	14 sites de pratiques 80 manifestations en cœur 3 arrêtés	Pas d'objectif chiffré	Les sites de pratiques concernent principalement des sites d'escalade en cœur de Parc (8) et des zones de quiétude Grand tétras. Les manifestations sont pour 80% d'entre elles sportives et pour 20% culturelles, avec une majorité d'évènements en saison estivale Les arrêtés concernent la pratique du vol libre, le respect des zones de quiétude au Somport, la pratique du trail en vallée d'Ossau et val d'Azun
R-26-2 : Nombre de conventions avec les organisations fédératrices.	0	8	1 convention : site du Somport	15	Trop peu de convention réalisée avec les fédérations notamment

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-26-1 : Evolution des populations dans les zones de quiétude.	2 coqs (1 sur le Somport, 1 sur Pailha)	Augmentation des populations	Maintien des 2 coqs ainsi que la présence de poules sur la zone de Bourlic	Augmentation des populations	Les zones de quiétude ont permis de maintenir l'effectif initial, mais non pas pour l'instant engendré une croissance de la population. Croissance espérée de par la présence de poules sur une zone

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

La plupart des actions prévues ont connu des résultats positifs avec les réalisations.

Par contre les conventions de partenariat n'ont pas été suffisamment développées.

Enfin, très peu de valorisation des patrimoines naturels en lien avec les sports et loisirs de nature ont été réalisées au travers des actions du Parc national des Pyrénées (excepté la marque Esprit Parc national)

2) Difficultés rencontrées

La concertation avec les fédérations et les pratiquants sur les « bonnes pratiques » à adopter

La connaissance précise des impacts sur certaines activités comme le canyon

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Elaboration d'un guide de préconisations en terme de pratique, par espèce, en fonction des interactions/impacts des différentes activités et des travaux (homogénéité ensemble PNP)

Doctrine sur la mise à disposition des données naturalistes (prise en compte et valorisation)

Définition d'une doctrine pour les évènementiels en cœur de Parc (nombres d'évènements par vallée et critères)

Recensement et actualisation des sites de pratique pour une meilleure connaissance

Actions interactions activités/espèces :

- Equipement des câbles dangereux stations de ski et autres câbles ou clôtures
- Mise à disposition de données naturalistes pour prise en compte enjeux et valorisation
- Mesures de gestion (zone de quiétude, itinéraires conseillés...) pour randonnées hivernales, évènementiels
- Connaissance des milieux canyon, impacts de l'activité et sensibilisation pour une bonne pratique (veille sur les mesures de gestion en place sur d'autres sites : Aragon)
- Sensibilisation et mise à disposition ZSM, voire données bouquetins dans le cadre de la pratique du vol –libre
- Impacts aménagement et entretien des pistes, du damage sur les zones humides

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Améliorer la sensibilisation auprès des pratiquants
- Evaluation de l'impact in situ
- Mettre en place des conventions de partenariats avec les pratiquants

Proposition de changement d'intitulé de l'action : "La prise en compte des zones sensibles dans la pratique des sports et loisirs de nature"
Réécrire l'indicateur pour qu'il soit plus compréhensible (Arrêtés génériques)

Document de travail

La gestion de l'accueil et la création d'une offre de découverte des patrimoines

Articulation avec la charte :

- Axe 1.1. Objectifs participant de la protection des patrimoines
 - Objectif 3 : Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation
- Axe 1.2. Objectifs de protection du patrimoine naturel
 - Objectif 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées
- Axe 2.3. Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
 - Orientation 24 : Améliorer les aménagements et gérer la fréquentation sur les grands sites d'accueil

Lien avec le plan d'actions :

Actions 1 et 25

Contexte du projet

Le parc national accompagne les projets d'amélioration et de gestion de l'accueil en milieu naturel. L'intégration des aménagements, la qualité architecturale des bâtiments, la mise en œuvre de mobilités douces, la prise en compte des enjeux environnementaux, l'interprétation et la valorisation des patrimoines sont autant de thématiques sur lesquelles le parc national et ses partenaires apportent leur concours.

Enjeu

En zone cœur : préserver les patrimoines tout en proposant une offre touristique de qualité : mieux répartir les flux de fréquentation en tenant compte de la quiétude des espèces et proposer des aménagements intégrés et raisonnés d'un point de vue paysager.

En aire d'adhésion : favoriser un accueil de qualité (insertion paysagère des aménagements, signalétique) et la mobilité durable sur les grands sites touristiques

Objectif de l'action

Accompagner les études préalables et les projets d'aménagement dans un objectif de cohérence, de prise en compte et de valorisation des patrimoines.

Descriptif de l'action

Suivi des études préalables

Participation à la définition des aménagements

Suivi des travaux

Mise en œuvre de l'action

Action	Descriptif de l'action	Exemples de réalisations
Améliorer l'accueil sur les parkings	Améliorer les services et développer des offres de découverte sur les sites d'accueil touristique du territoire grâce à des aménagements et équipements intégrés en participant et en suivant les études préalables et en définissant les supports de signalétique les contenus d'interprétation Suivi de la création et de l'intégration d'équipements de services	Reprise des stationnements et intégration paysagère d'un parking d'une capacité de 100 places à Bioux Artigues. Intégration des toilettes sèches à Bioux Artigues Refonte du point information Accueil de Bioux Artigues Réalisation et organisation d'un stationnement au col du Pourtalet Requalification d'un bâtiment en point information accueil et point de vente de produits locaux Aménagement d'un nouvel accès et de stationnements au lac de Castet Reprise d'un stationnement, création de nouveaux stationnements, création d'un bâtiment services (toilettes) et information au granges de Lurgues (commune d'Aulon) Aménagements du parking de Tournaboup et implantation d'une information touristique et de randonnée (porte du Néouvielle)
Aménager les portes d'entrée du Néouvielle	Dans le cadre du pôle d'excellence rurale « Tour du massif du Néouvielle », aménager neuf portes d'entrée	Aménagement des portes d'entrée d'Artiguesse, d'Orédon Col du Portet, Granges de Lurgues, Artigues, Tournaboup, Betpouey, Lyse, Betpouey
La création de sentiers et d'espaces d'interprétation des patrimoines	Accompagner les maitres d'ouvrage sur la valorisation de patrimoine mais également dans le cadre de ce projet sur la préservation de chauves-souris présentes dans les anciennes mines par l'installation de grilles.	Création du sentier de découverte des mines de Baburet (Etude préalable sur la création du sentier, les aménagements et les équipements nécessaires, définition des supports d'interprétation et des contenus, choix des mobiliers, réalisation des contenus rédactionnels, aménagement et pose de la signalétique)
La mise en place d'un service de navettes et la requalification du site de Troumouse	Requalifier le parking terminal de Troumouse (abri d'accueil navettes, information et services de toilettes) Mise en place de navettes	Instruction et validation du programme de requalification du site de Troumouse (type et nature des travaux) Réalisation du cahier des charges de l'étude pour l'amélioration de l'accueil, réalisation de l'étude
Requalification de la maison du site de Gavarnie	Proposer un outil d'accueil, d'information et d'interprétation des patrimoines à la "hauteur" du site.	Pas de réalisation dans le cadre de cette action

Requalification du bâtiment des douanes au col du Pourtalet	Proposer une porte d'entrée et un espace d'information sur le Parc national	Requalification architecturale du bâti Création de supports d'interprétation Aménagement d'un espace de vente pour les productions fromagères
Requalifier le site du Somport	Réalisation d'une étude préalable de positionnement et de programmation à la requalification du site du Somport	Participation au comité de pilotage de l'étude de requalification. Réalisation de l'étude
Suivi de la démarche Grands Sites Midi-Pyrénées	Participation aux comités techniques et groupes de travail ; Suivi de projets	Au-delà de la participation aux comités techniques, certains projets ont été suivis comme celui de la maison de la montagne à Caunterets, ... Le pic de midi de Bigorre a également repenser et développer toute une scénographie dont les travaux ont débuté en septembre 2017.

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014) Période 2010-2014	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017) Période 2014-2017	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-25-1 : Nombre d'études de requalification réalisées et nombre de sites requalifiés. (Indicateur charte PNP)	5	10	Etudes : 10 sites ont fait l'objet d'une étude préalable Réalisations : 5 sites ont été requalifiés	10	Des études qui ne donnent pas lieu à des réalisations faute de moyens financiers (autofinancement) du maître d'ouvrage dans la plus part des cas Le besoin en amélioration de la qualité de l'accueil reste bien réel sur ces sites
R-25-2 : Nombre de sites d'interprétation des patrimoines créés	12	Non défini	19 sites d'interprétation ont été réalisés entre 2014 et 2017 parmi - 9 sentiers d'interprétation - 5 lieux d'exposition et de muséographie - 4 points d'information, accueil, interprétation	50	Bilan plutôt positif avec des dossiers réguliers et traitant des divers patrimoines mais sans véritable stratégie ou schéma d'interprétation territorial (par vallée ou à l'échelle du PNP)
R-25-3 : Nombre de dispositif de mobilité durable mis en place (navette, vélo électrique...)	2 été 6 hiver	6 été	5 dispositifs été 6 dispositifs hiver (stations de ski)	10 été 6 hiver	Des projets en cours qui peinent à se mettre en place faute de modèle économique équilibrée pour la collectivité. Une mutualisation territoriale, à l'échelle départementale pourrait représenter un axe de réflexion.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-25-2 : Nombre de parkings ou surface de routes requalifiés	0	10	5 parkings requalifiés avec une intégration paysagère (parking du Pourtalet; parking de Bious Artigues; parking lac de Castet; route col des Tentes – Boucharo; parking Grange de Lurgues)	10	Des réalisations restent à mener suite aux études. L'aménagement paysager est souvent considéré en priorité 2 après les équipements, alors qu'il participe complètement de la qualité du site notamment en milieu naturel. L'emploi de matériaux naturels et les interventions d'écologues restent faibles. La présence d'engins de damage et de circulations ne sont pas compatibles avec l'emploi de matériaux naturels.
I-25-3 : Nombre de passagers transportés par des dispositifs de navettes	Navette Aubert : 11450	Non défini	Navettes : Aubert : 34 907	Augmentation du nombre de passagers transportés	Pour l'instant nous ne disposons pas de la donnée sur les dispositifs existants de navette, mis à part celle d'Aubert. Ces chiffres seront récupérés. La part du transport collectif devrait augmenter dans les années à venir

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Résultats positifs concernant les sites d'interprétation des patrimoines et les parkings requalifiés

2) Difficultés rencontrées

Des dispositifs de navettes sont présents dans certaines vallées, mais ne sont pas assez valorisés.

Une mutualisation et une organisation (fréquence, desserte,) doivent être travaillées à une échelle supra site

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Limiter l'utilisation de la voiture personnelle pour accéder aux sites de montagne grâce aux nouvelles solutions alternatives de type transport collectif, covoiturage, *rezopouce*,...)

Intégrer la présence des véhicules sur certains sites, voire la retirer pour redonner une pleine dimension naturelle et une qualité paysagère aux sites d'accueil.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

L'offre touristique pour tous

Articulation avec la charte :

- Axe 2.3. Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines
 - Orientation 25 : Encourager l'accessibilité aux loisirs et au tourisme pour tous

Lien avec le plan d'actions :

Action 20

Contexte du projet

L'accessibilité à tous reste un principe de développement important pour le territoire. Le développement d'une offre accessible doit se mettre en place progressivement notamment grâce au label « Tourisme et Handicap » que ce soit autour des prestations touristiques privées, que pour l'aménagement de sites naturels de découverte. Permettre à tous les publics de découvrir les richesses du territoire reste également un principe fort et des actions en la matière seront proposées.

Enjeu

Favoriser la découverte de la montagne, le développement des activités et des équipements pour tous en tenant compte des attentes des nouvelles clientèles et dans le respect des enjeux environnementaux.

Objectif de l'action

Poursuivre la politique d'accessibilité du Parc national des Pyrénées

Descriptif de l'action

Le Parc national des Pyrénées a poursuivi sa politique d'accessibilité pour permettre un accès pour tous au milieu naturel :

La restructuration de la Maison du Parc national des Pyrénées de Saint-Lary

Le point d'information du Pourtalet

Label « Tourisme et handicap » pour les Maisons du Parc national

Supports de communication

Sentiers d'interprétation

Sorties accompagnées

Mise en œuvre de l'action

Action	Descriptif de l'action	Exemples de réalisations
<p>La restructuration de la Maison du Parc national des Pyrénées de Saint-Lary</p>	<ul style="list-style-type: none"> - accueillir tous les publics, - informer et communiquer davantage, - créer un lieu d'animation et d'éducation, - concevoir un site répondant aux principes de la haute qualité environnementale. 	<p>La Maison du Parc national des Pyrénées à Saint-Lary Soulan a été inaugurée en juin 2014 et a été labellisée « Tourisme et handicap » pour les quatre handicaps en 2016.</p> <p>Maîtrise d'ouvrage commune de Saint-Lary - Rénovation du bâtiment Montant de travaux = 1 314 000 € Participation du Parc national des Pyrénées = 366 800 € Ministère de l'écologie = 700 000 € GMF = 50 000 € (partenariat parcs nationaux - Parc national des Pyrénées - GMF) EDF = 20 000 € Autofinancement commune de Saint-Lary = 177 200 € Maîtrise d'ouvrage Parc national des Pyrénées - Aménagement intérieur et muséographie Montant des travaux aménagement intérieur = 250 000 € Autofinancement de l'établissement public du Parc national des Pyrénées = 250 000 €</p>
<p>Le point d'information du Pourtalet</p>	<p>Le Parc national des Pyrénées est devenu propriétaire des bâtiments dits de l'ancienne douane du col du Pourtalet, situés sur le territoire de la commune de Laruns. Le bâtiment de l'ancienne douane, de par sa situation stratégique en bordure de route, juste après le passage de la frontière et avant le parking frontalier français, sera utilisé comme le support d'information et de sensibilisation à la protection de l'environnement.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a choisi de faire de ce bâtiment un point d'information et de sensibilisation, un lieu de vente du fromage et un site d'hébergement pour son personnel.</p>	<p>Le point d'information est accessible à tous les publics a été inauguré en juillet 2015 et a été labellisé « Tourisme et handicap » pour les quatre handicaps en 2015.</p> <p>Le montant total des travaux est 495 943,23€ Plan de financement FNADT = 75 000€ Conseil général des Pyrénées-Atlantiques = 75 000€ Autofinancement Parc national = 345 943,23€</p>
<p>Label « Tourisme et handicap » pour les Maisons du Parc national</p>	<p>Le label « Tourisme et handicap » est délivré pour cinq ans et renouvelable. Il résulte d'un partenariat entre le ministère chargé du Tourisme, les professionnels du tourisme et les associations représentant les personnes handicapées. Il permet de donner aux personnes en situation de handicap une information fiable sur l'accessibilité des lieux de loisirs, visualisée par un pictogramme correspondant aux principaux types de handicaps, et de leur assurer un accueil et une utilisation des services proposés, avec un maximum d'autonomie dans un environnement sécurisant.</p> <p>Il favorise l'accueil des personnes handicapées et leur intégration parmi les clientèles traditionnelles et propose un confort supplémentaire pour tous, notamment pour les seniors.</p> <p>Pour offrir un accueil complet et de qualité, le Parc national des Pyrénées a entrepris la labellisation de ses maisons : plans inclinés pour l'accès, largeurs de portes, toilettes adaptées, marquage au sol, contrastes de couleurs, boucles auditives, signalétique, ascenseur... et a choisi d'offrir des muséographies adaptées à tous les publics.</p>	<p>En 2015, le label a été attribué pour les quatre handicaps au point d'information du Parc national des Pyrénées Pourtalet en vallée d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques).</p> <p>Le label a été donné pour les quatre familles de handicaps en 2016 pour la Maison du Parc national et de la vallée de Saint-Lary, en vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées).</p> <p>Les labels « Tourisme et Handicap », ont été renouvelés en 2016, pour les quatre handicaps - moteur, visuel, auditif et mental - pour les Maisons du Parc national de Tarbes, d'Arrens-Marsous, de Laruns et d'Etsaut.</p> <p>En 2017, le label « Tourisme et handicap » a été renouvelé pour le sentier d'interprétation du lac du Tech, la maison du Plan d'Aste et le sentier d'interprétation du Plan d'Aste.</p>

<p>Supports de communication</p>	<p>La Parc national des Pyrénées propose en complément des visites de ses Maisons labellisées « Tourisme et handicap » des projections de films. Il dispose d'une vingtaine de films, dont trois sont les plus visionnés par les visiteurs</p> <p>La labellisation « Tourisme et handicap » exige que trois films soient équipés d'audiodescription pour répondre aux attentes des déficients visuels et permettre l'obtention du label « Tourisme et handicap » pour le handicap visuel.</p>	<p>En 2015, le Parc national des Pyrénées avec l'appui financier de la GMF a réalisé l'audiodescription de, trois films pour les personnes mal et non voyantes dans l'objectif de conserver le label « Tourisme et handicap » pour le handicap visuel.</p> <p>Veilleurs de montagne (36mn) Pyrénées, visions sauvages (15mn) Des parcs et des hommes (56 mn) Le budget était de 8 946,48€ et la participation financière de la GMF s'est élevée à 8 000€.</p>
<p>Sentiers d'interprétation</p>	<p>Dans le cadre du POCTEFA Patrimoine Mondial Pyrénées Mont Perdu, un sentier d'interprétation sur l'ancienne route menant au col de Boucharo sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Ce cheminement accessible à tous grâce à des aménagements spécifiques : des bornes et des panneaux à hauteur normalisée, revêtement du sol adapté à la circulation aisée des fauteuils, , caractères agrandis, ...</p>	<p>En 2015, un sentier pour tous, labellisé « Tourisme et handicap » pour les quatre handicaps, a été créé sur l'ancienne route menant du col de Boucharo, dans le cœur du Parc national des Pyrénées et du site "Pyrénées - Mont Perdu" inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco, à Gavarnie, en Hautes-Pyrénées. Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a aménagé cette ancienne route fermée à la circulation en un sentier accessible à tous. Trois tables d'interprétation permettent de découvrir le patrimoine naturel, la géologie et les échanges transfrontaliers.</p> <p>Le Parc national des Pyrénées a assisté techniquement la réalisation du sentier.</p>
<p>Sorties accompagnées</p>	<p>Sorties accompagnées pour les personnes en situation de handicap ou de réinsertion sociale</p>	<p>Sorties sur le terrain (35 sorties handicap et 15 sorties réinsertion sociale)</p> <p>Montagne pour tous : La Maison de la Montagne et la Maison de l'Enfance Marancy ont amené quelques 100 personnes en vallée d'Aspe dans le Parc national des Pyrénées en 2014, 2015 et 2016. Les gardes du Parc national ont accueilli des personnes venues des quartiers défavorisés de Pau qui découvraient pour la première fois la montagne pyrénéenne. Les gardes-moniteurs ont proposé des ateliers. En 2017, la sortie a été annulée en raison de mauvaises conditions météorologiques.</p> <p>En 2017, à l'occasion du 50ème anniversaire du Parc national des Pyrénées, trois sorties sur le terrain ont été organisées en partenariat avec la Maison de la montagne.</p> <p>Le budget est de 7 900€ et la participation financière de la GMF s'est élevée à 7 900€</p>

Document

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-20-1 : Nombre de sites et d'activités labellisés "tourisme et handicap". (Indicateur charte PNP)	36 (données DIRECCTE 2011)	Non défini	19 sites en Hautes-Pyrénées et 11 sites en Pyrénées-Atlantiques (données Association "Tourisme et handicap" : http://www.tourisme-handicaps.org/les-labels/)	50 sites labellisés "Tourisme et handicap"	Les résultats obtenus fin 2017 montrent une croissance régulière des aménagements. L'objectif de 50 sites labellisés en 2027 doit demeurer.
R-20-2 : Nombre de sorties spécifiques organisée par le parc national	35 journées de sorties avec des personnes en situation de handicap et 12 journées de terrain avec des personnes en réinsertion sociale	Non défini	35 journées de sorties avec des personnes en situation de handicap et 15 journées de terrain avec des personnes en réinsertion sociale. 20 jours de chantier d'insertion dans le cadre des 50 ans	35 journées de sorties avec des personnes en situation de handicap et 15 journées de terrain avec des personnes en réinsertion sociale	Les personnes bénéficiant des sorties sont pleinement satisfaites des animations proposées par les gardes-moniteurs. Les centres renouvellent chaque année avec enthousiasme les conventions de partenariat et font des retours très positifs des sorties proposées.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-20-1 : Evolution de la fréquentation des sites par les personnes en situation de handicap.	Données non disponibles	Non défini	Données non disponibles	A définir	A compléter

I-20-2 : Satisfaction des visiteurs. (Indicateur interparcs)	Données non disponibles	Non défini	Données non disponibles	A définir	A ce jour, aucune enquête de satisfaction a été menée pour évaluer le taux de satisfaction des visiteurs. Une enquête de fréquentation et de satisfaction du public en situation de handicap pourrait alors être menée dans les maisons du Parc national des Pyrénées et les sentiers d'interprétation. Cette enquête pourrait être menée par les hôtesses du Parc national et les vacataires recrutés pendant la saison estivale. Le questionnaire pourrait être préparé par les élèves du lycée de Peyramale à Lourdes qui dispense aujourd'hui une formation BTS « Tourisme et handicap ». Ce travail se ferait en partenariat avec les comités de labellisation « Tourisme et handicap ». Une même enquête de fréquentation et de satisfaction pourrait être menée sur les autres sites et équipements labellisés « Tourisme et handicap » des vallées du Parc national.
---	-------------------------	------------	-------------------------	-----------	--

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Le nombre d'aménagements labellisés « Tourisme et handicap » continue d'augmenter et l'offre se diversifie. Aujourd'hui, il n'y a plus seulement des hébergements labellisés mais des sites de visite et des activités sportives. Une personne en situation de handicap peut aujourd'hui se loger et pratiquer de multiples activités et visiter de nombreux sites touristiques.

2) Difficultés rencontrées

Les aménagements nécessaires à l'obtention du label « Tourisme et handicap » nécessitent un fort investissement technique, humain et financier et des délais de réalisation longs. C'est pourquoi l'offre progresse régulièrement mais lentement. Les collectivités s'investissent progressivement. Une véritable prise de conscience a eu lieu, reste à passer aux aménagements plus systématiquement.

4) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Les objectifs affichés pour 2027 doivent demeurer et pourront être atteints par une offre de plus en plus diversifiée de la part du secteur public mais aussi privé en matière d'activités et de sites de visite.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

AXE STRATEGIQUE N°4 : ENCOURAGER LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET LE RENFORCEMENT DES SOLIDARITES ECOLOGIQUES

Le cœur du Parc national des Pyrénées héberge un patrimoine naturel remarquable. Sur cette zone les enjeux prioritaires portent sur la conservation des espèces, des écosystèmes et du maintien ou de la restauration de leur bon état. La zone cœur constitue un espace privilégié de nature, dans lequel les processus naturels et biologiques s'expriment plus librement qu'ailleurs du fait notamment d'une pression humaine faible et d'une réglementation qui encadre les aménagements et limite l'impact des activités humaines. Les espaces à forte naturalité sont présents notamment dans les forêts anciennes, les cours d'eau et les milieux rocheux. Il est important de préserver la dynamique naturelle et la quiétude de ces espaces qui conservent un héritage particulier, une biodiversité très riche et qui participent à la qualité de la richesse écologique de la zone cœur. Certaines parties d'écosystèmes sont tributaires d'activités humaines qui ont su, au fil du temps, préserver ou entretenir un équilibre favorable à la conservation de certains milieux, notamment les pelouses et les landes. Il est nécessaire de soutenir une activité pastorale pour préserver ces équilibres et le bon état de conservation des milieux et des espèces concernées. Les objectifs qui ont été définis expriment la volonté de faire du cœur un réservoir de biodiversité tout en permettant le développement d'activités. 8 objectifs doivent permettre de protéger le patrimoine naturel du cœur du Parc national des Pyrénées.

L'aire d'adhésion abrite un patrimoine naturel presque aussi remarquable que celui de la zone cœur du parc national. En outre, certaines espèces sont très largement représentées dans l'aire d'adhésion, en particulier en matière de flore, d'oiseaux et de chiroptères. Les actions menées dans l'aire d'adhésion et les pratiques de gestion doivent assurer une protection à long terme du patrimoine naturel dans un souci de solidarité écologique. Il est donc important d'encourager, dans le cadre d'une démarche contractuelle, le maintien ou la mise en œuvre de pratiques de gestion compatibles avec la préservation ou la restauration du patrimoine naturel, de ses continuités écologiques.

Lien avec la charte du territoire :

Aire d'adhésion	Zone cœur
ENCOURAGER LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET LE RENFORCEMENT DES SOLIDARITES ECOLOGIQUES	OBJECTIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL
Orientation 27 Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux environnementaux et de la spécificité des paysages pyrénéens Orientation 28 Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux Orientation 29 Encourager la préservation des populations d'espèces des milieux rocheux et ouverts Orientation 30 Encourager la préservation du patrimoine génétique du territoire et limiter la propagation des espèces envahissantes Orientation 31 Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines	Objectif 5 Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens Objectif 6 Reconnaître la contribution des peuplements forestiers hors sylviculture au patrimoine du territoire Objectif 7 Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau et préserver les zones humides et les milieux aquatiques Objectif 9 Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématique, rares ou menacées Objectif 11 Lutter contre les espèces envahissantes Objectif 12 Préserver les équilibres entre les milieux naturels, les espèces sauvages et les activités humaines

Actions du plan quadriennal mises en œuvre pour atteindre les objectifs et les orientations fixés dans la charte :

Actions	Questions évaluatives	Réponses aux questions évaluatives
Axe stratégique n°4 : Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques		
La veille sanitaire de la faune sauvage et domestique (Action 33)	La veille sanitaire a-t-elle permis de détecter des maladies ou des intoxications ? La veille sanitaire a-t-elle permis de détecter des points noirs (aménagement, pratiques locales) ?	
La gestion piscicole respectueuse des enjeux patrimoniaux (Action 30)	La gestion piscicole tient-elle mieux compte de la spécificité et de la fragilité des milieux et des espèces ?	
La conservation du Desman des Pyrénées (Action 34)	La population de Desman des Pyrénées est-elle mieux connue et préservée ?	
La réintroduction du bouquetin ibérique (Action 4)	Les noyaux de population sont-ils viables ? Le territoire du PNP est-il recolonisé ?	
La conservation et la valorisation du patrimoine floristique (Action 36)	La connaissance acquise permet-elle de mieux connaître la flore et d'identifier les espèces les plus menacées ? Le risque de propagation de flore non locale est-il pris en compte dans les actions d'aménagement ?	
Prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière (Action 2)	La biodiversité forestière est-elle mieux connue et prise en compte ?	
La conservation des zones humides et tourbeuses (Action 22)	Les zones humides sont-elles mieux connues et préservées ?	

La veille sanitaire de la faune sauvage et domestique

Articulation avec la charte :

- Axe 1.2. Objectifs de protection du patrimoine naturel
 - Objectif 12 : Préserver les équilibres entre les milieux naturels, les espèces sauvages et les activités humaines
- Axe 2.4. Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques
 - Orientation 31 : Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines

Lien avec le plan d'actions :

Action 33

Contexte du projet

Les maladies de la faune sauvage ont longtemps été vues comme des « processus exogènes » perturbant les dynamiques de population du fait de la forte mortalité associée à certaines épidémies. Elles sont désormais, grâce aux acquis scientifiques, considérées comme des variables à part entière de la dynamique des populations sauvages, les relations hôtes-agents pathogènes étant assimilées à des éléments clés de régulation naturelle. Il est également admis que les agents pathogènes circulent dans les deux sens entre la faune sauvage et domestique engendrant de multiples répercussions, écologiques, économiques, voire de santé publique (ex : crise de la brucellose des bouquetins du massif du Bargy en Haute-Savoie).

Dans le contexte actuel d'accroissement du risque de maladies émergentes ou ré-émergentes et compte tenu des évolutions réglementaires en cours, la prise en compte des approches sanitaires dans la politique de conservation des Parcs nationaux devient une évidence. Le Parc national des Pyrénées a ainsi mis en place en 2009 un programme de veille sanitaire sur son territoire qui s'inscrit maintenant dans la stratégie sanitaire nationale définie par les Parcs nationaux français en 2017.

Enjeu

Faciliter la cohabitation entre la faune sauvage et les activités anthropiques (communication, sensibilisation, suivi, gestion) connaître l'état sanitaire des populations et limiter la mortalité.

Objectif de l'action

Surveiller et faire part de l'état sanitaire de la faune sauvage sur le territoire du Parc national des Pyrénées.

Comprendre la dynamique des populations en lien avec l'apparition de pathologies.

Diminuer les causes de mortalité d'origine anthropique => résorption des points noirs (collision sur câble, empoisonnement) sur la base du diagnostic établi (causes mortalités, localisation).

Descriptif de l'action

Veille sanitaire passive : récupération de cadavres sur le terrain + autopsie (réalisée par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes) + diagnostics sérologiques, parasitologiques et virologiques voire éco toxicologiques pour les rapaces soumis à un Plan national d'actions (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Milan royal ou Vautour fauve) afin de connaître les causes de la mort des individus.

Veille sanitaire active : capture par télé-anesthésie ou piégeage mécanique d'individus (bouquetin, isard, amphibiens) + prélèvements pour analyses.

Mise en œuvre de l'action

Action	Descriptif de l'action	Exemples de réalisations
Veille sanitaire	<p>Conservation de la faune sauvage</p> <p>Amélioration de la connaissance du statut sanitaire des espèces ciblées (Etudes Bouquetins, Isards, Amphibiens)</p> <p>Etude de la transmission de pathogènes entre populations domestiques et sauvages et évaluation de l'impact des activités humaines sur ces pathologies</p> <p>Surveillance du rôle potentiel joué par la faune sauvage dans la circulation des maladies pouvant impacter la sécurité des biens et des personnes</p> <p>Acquisition de connaissances sur la présence et l'occurrence des maladies de la faune de montagne par Collecte et examen des cadavres et d'animaux atteints ainsi que leur transmission entre faune sauvage et cheptel domestique</p> <p>Acquisition d'informations sur l'apparition de phénomènes anormaux et communication</p> <p>Acquisition de connaissances sur le rôle de l'homme (transmission de pathogène ou impact des activités humaines)</p> <p>Réflexion éco-pathologique vis-à-vis de la régulation des populations</p>	<p>Capture par télé-anesthésie d'isards pour prélèvements et analyses sérologiques => découverte de la pestivirose.</p> <p>Autopsie + analyses écotoxicologiques réalisées sur les cadavres de Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Milan royal ou Vautour fauve => découverte d'une forte exposition à la bromadiolone et intoxications létales au Lindane et Carbofuran pour certains d'entre eux, (produits interdits en France).</p> <p>Suivi de la progression de la pestivirose et de son impact sur la population d'isard</p> <p>Découverte d'une mortalité massive de Grenouille rousse (plusieurs centaines d'individus) en vallées de Luz, d'Azun et d'Aspe en 2017 => détection du ranavirus pour la première fois dans les Pyrénées</p> <p>Récupération d'une sérotine moribonde en Aspe en 2017 => détection de la rage sur l'individu.</p> <p>Communiqué de presse annuel présentant les principaux résultats de la veille sanitaire</p>

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-33-1 : Nombre de cadavres récoltés et analysés par groupe taxonomique	<p>Oiseaux = 141</p> <p>Mammifères = 149</p> <p>Amphibiens = 2</p>	Non défini	<p>Oiseaux = 42</p> <p>Mammifères = 88</p> <p>Amphibiens = 5</p>	Assurer une veille sanitaire via la poursuite de la récolte et de l'analyse systématique des cadavres (à préciser lors du bilan qui sera réalisé en 2018-2019)	Programme initié en 2009. Il manque les données de 2017. Réflexe de collecte des cadavres pris par les agents de terrain mais personnels de terrain en baisse. La veille a permis d'identifier les principales causes de la mort des animaux sauvages et d'identifier l'apparition de plusieurs maladies ou virus (pestivirose, kératoconjonctivite, ranavirus, , rage)

R-33-2 : Nombre d'actions de résorption de points noirs réalisées par types	0	Non défini	1 ligne RTE équipée d'avisphères	Neutraliser un maximum de points noirs	Etat des lieux des menaces réalisées en 2018 dans le cadre d'une thèse vétérinaire. Traitement des données de 8 années de veille sanitaire
R33-3 : Nombre d'actions de veille sanitaire active engagées	Sérologies réalisées sur 276 isards	30 sérologies isards	7 sérologies isards	10 sérologies bouquetins par an	Objectifs non-atteints. Besoin de former de nouveaux agents aux captures suite au départ en retraite de JP Crampe. Manque de personnel de terrain.
R-33-4 : Nombre d'actions engagées pour changer les pratiques (communication, ...)	1	Non défini	8 actions de communication (film sur les dangers des pesticides + article dans empreinte sur la veille sanitaire PNP + 6 interviews pour communiquer sur l'apparition du ranavirus) + 3 CP grand public présentant les résultats annuels du programme	En réaliser un maximum pour répondre aux menaces identifiées par la thèse	Actions de communication à développer notamment auprès du monde agricole et du grand public (sensibilisation à une utilisation raisonnée des produits sanitaires). Besoin d'établir un état des lieux des menaces (thèse) et d'établir un plan d'actions adapté.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-33-1 : Pourcentage de cadavres impactés par groupe taxonomique	Donnée non disponible	Non défini	Donnée non disponible	Analyser tous les cadavres récoltés	Travail d'analyse à réaliser sur la base des 427 autopsies réalisées, thèse vétérinaire prévue en 2018 à cet effet
I-33-2 : Nombre de maladies détectées pouvant impacter la dynamique des populations sauvages et/ou domestiques	1 maladie (kérato-conjonctivite isard)	Non défini	6 maladies découvertes : - ranavirus chez amphibiens - pestivirose chez isard - kérato-conjonctivite chez bouquetin et isard - echantyma chez bouquetin	Pas d'objectif chiffré	Forte plus-value du PNP reconnu au niveau national comme programme de référence pour la détection de nouvelles pathologies touchant la faune sauvage.

			- paratuberculose sur chevreuil - rage sur chauve-souris		
I-33-3 : Nombre de cadavres récupérés lors de prospections en lien avec l'existence d'un point noir identifié	Sans objet	Pas d'objectif chiffré	Sans objet	Pas d'objectif chiffré	Points noirs pas encore identifiés sur le PNP (thèse vétérinaire 2018). Nécessite la mise en place d'un protocole adapté.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Forte plus-value du PNP reconnu au niveau national comme programme de référence pour la détection de nouvelles pathologies touchant la faune sauvage. Bilan très positif avec une forte appropriation des agents de terrain et une forte reconnaissance des partenaires (agricoles, chasseurs, vétérinaires, ...) de l'utilité de cette veille sur le territoire. Bonne acquisition de données qui demandent à être analysées et synthétisées pour définir un plan d'actions visant à neutraliser les menaces identifiées.

2) Difficultés rencontrées

Baisse de personnel de terrain qui nous amènera à revoir nos ambitions à la baisse concernant les actions de veille sanitaire active (ex : captures ongulés).

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Bilan du programme et état des lieux des menaces (points noirs) réalisées en 2018 dans le cadre d'une thèse vétérinaire dans l'optique d'établir un plan d'actions. Traitement des données de 8 années de veille sanitaire. Nécessité de définir des mesures de gestion opérationnelles (neutralisation ouvrage, sensibilisation du monde agricole, ...) sur la base du diagnostic qui sera établi.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Réorienter vers des actions concrètes
- Rédiger une charte de bonnes pratiques (exemple traite des toisons du bétail)

La gestion piscicole respectueuse des enjeux patrimoniaux

Articulation avec la charte :

- Axe 1.2. Objectifs de protection du patrimoine naturel
 - Objectif 7 : Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau et préserver les zones humides et les milieux aquatiques
- Axe 2.4. Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques
 - Orientation 28 : Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux

Lien avec le plan d'actions :

Action 30

Contexte du projet

Riche d'un linéaire de plus de 3 000 km de cours d'eau et de près de 170 plans d'eau lacs d'altitude, 900 si on rajoute les mares et laquettes, l'eau est omniprésente sur le territoire du Parc national des Pyrénées. C'est ainsi un espace prisé pour la pratique de la pêche. Une gestion piscicole en adéquation avec les enjeux environnementaux du territoire est nécessaire. Elle passe par une bonne connaissance de la fonctionnalité du milieu en vue de diagnostiquer son état, d'identifier les enjeux de préservation et de restauration pour enfin orienter les modes de gestion appropriés à mettre en œuvre. C'est notamment l'objectif assigné aux plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles portés par les fédérations départementales de pêche. Il s'agit donc de s'appuyer sur ces documents stratégiques. Des actions de connaissance sont ainsi à poursuivre ou à initier, tant sur la fonctionnalité des milieux (reproduction, croissance, pressions) que sur les enjeux à prendre en compte (espèces remarquables, interactions avec espèces introduites) afin d'établir les préconisations de gestion. Des sites pilotes pourront être identifiés en vue de mettre en œuvre ces actions et conduire à la rédaction de plans de gestion halieutique. Le renforcement de la connaissance, notamment sur les impacts potentiels de l'introduction d'espèces piscicoles avec les espèces naturellement présentes, permettra également d'établir des bonnes pratiques pour la prise en compte de certains enjeux.

Enjeu

En zone cœur : maintenir et préserver les débits, la dynamique et la continuité des cours d'eau. Préserver le patrimoine génétique local par l'introduction d'espèces ou de semences issues de ressources génétiques identifiées et d'origine locale lors des opérations courantes de gestion piscicole.

En aire d'adhésion : renforcer les connaissances de ces milieux pour mieux les conserver. Accompagner l'activité pêche en tenant compte de la fragilité des milieux.

Objectif de l'action

Définir une doctrine sur la pratique des alevinages en zone cœur en vue de mieux encadrer les autorisations annuelles

Descriptif de l'action

Faire un état des lieux des connaissances et des pratiques

Identifier les pistes d'amélioration de la connaissance et les mettre en œuvre

Mise en œuvre de l'action

Action	Descriptif de l'action	Exemples de réalisation
Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité piscicole des cours d'eau alevinés en ZC	Connaitre la fonctionnalité piscicole des cours d'eau alevinés en ZC (objectif 15 cours d'eau (liste2 de la doctrine)) Caractériser génétiquement les populations piscicoles de truite	Réalisation d'inventaires par pêche électrique en partenariat avec FDPPMA et AEAG Prélèvement et analyse génétique (CNRS Montpellier) Proposition de gestion patrimoniale quand cela est possible Prise en compte des enjeux patrimoniaux (action calotriton)
Améliorer la connaissance sur l'efficacité de l'alevinage sur les cours d'eau de montagne	Dans le cadre de la doctrine alevinage, améliorer la connaissance sur l'efficacité et la pertinence des campagnes d'alevinage sur des cours d'eau de montagne, notamment en limite d'aire de répartition de la truite	Mise en place d'un suivi sur le gave d'Arratille avec marquage des alevins introduits puis pêche électrique annuelle sur 5 années afin d'apprécier la contribution des alevins introduits à la population totale vis-à-vis d'une activité halieutique + enquête panier auprès des pêcheurs.
Améliorer la connaissance sur l'interaction entre calotriton et faune piscicole introduite	En lien avec doctrine alevinage définie en 2013, caractériser l'interaction entre le calotriton et la faune piscicole introduite pour mieux encadrer les pratiques d'alevinage vis-à-vis de cette espèce Voir de quelle manière les alevinages réalisés sur la ZC du PNP peuvent remettre en question le calotriton Monter un programme commun avec d'autres structures gestionnaires pyrénéennes sur cette espèce.	Acquisition de connaissance sur la répartition du calotriton sur la ZC du PNP et caractérisation habitat Mise en œuvre des protocoles OBIOS sur un site pilote en ZC: Troumouse
Définir une doctrine sur les pratiques d'alevinage en zone cœur	Elaborer une doctrine en concertation avec les gestionnaires de la pêche et le Conseil Scientifique sur la zone cœur	Bilan des pratiques actuelles, des connaissances (actions menées par le passé) et réflexions passées Définition de la liste des cours et lacs alevinables sur la zone cœur du PNP Identification des manques/points de conflit Identification des pistes d'actions pour améliorer notre connaissance à l'échelle de 3 ans (fréquence de révision de la liste)
Projet FISH	Projet déposé par CNRS GEODE - Didier GALOP sur la connaissance des pratiques d'introduction d'espèces piscicoles sur les Pyrénées, analyse carottage sédimentaire lacustre, test ADN environnemental sur calotriton afin d'améliorer notre connaissance sur les conséquences de l'introduction des poissons dans les lacs	Recueil/compilation des différentes archives existantes sur la présence de poissons et l'empoisonnement des lacs pyrénéens sur le versant nord
Réviser la doctrine Alevinage en zone cœur pour la période 2017-2019	Contexte : Doctrine validée en 2014 pour 3 ans, conformément à la modalité d'application de la réglementation n°1 de la charte Nécessité de réviser la doctrine en 2017 pour la période 2017-2019	Liste et programme d'action révisé

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-30-1 : Linéaire de ruisseaux caractérisés du point de vue de la fonctionnalité piscicole et/ou des enjeux patrimoniaux en zone cœur et en aire d'adhésion	17 km (dont 4 en ZC) fonctionnalité piscicole	Non défini	69 km (dont 48 en zone cœur) fonctionnalité piscicole 37 km carto calotriton (zone cœur)	A définir	Important travail en partenariat avec les FDPPMA pour réaliser des inventaires piscicoles sur la ZC lancement en 2015 d'un travail sur le calotriton pour caractériser l'interaction poissons/calotriton

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-30-1 : Evolution du nombre de lacs alevinables et non alevinés en zone cœur	109 lacs alevinables en zone cœur	Non défini	109 lacs alevinables en zone cœur	A définir	Pas d'évolution compte tenu du travail réalisé exclusivement sur les cours d'eau pendant le premier plan quadriennal

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

L'animation mise en place avec les FDPPMA a permis d'améliorer sensiblement la connaissance sur la fonctionnalité piscicole des cours d'eau de la ZC du PNP et la caractérisation génétique des populations de truite en place pour y définir des plans de gestion adaptés. Lancement également d'un travail d'amélioration des connaissances sur le calotriton pour mieux le prendre en compte dans la gestion piscicole.

2) Difficultés rencontrées

Bonne dynamique des acteurs sur ce travail de connaissance. Connaissance lacunaire sur l'écologie d'espèces patrimoniales (calotriton).

3) Perspectives pour le prochain plan d'action

Poursuite du travail initié sur la connaissance en matière de fonctionnalité piscicole des cours d'eau et de caractérisation des populations génétiques de truites

Amélioration des connaissances sur le calotriton et son interaction avec la faune piscicole

Améliorer la prise en compte des enjeux patrimoniaux sur les lacs dans la gestion piscicole (connaissance, action de gestion (GREEN lacs), sensibilisation)

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Réorienter vers le suivi des lacs et laquets non alevinés (arrêts récents et anciens)

Document de travail

La conservation du Desman des Pyrénées

Articulation avec la charte :

- Axe 1.2. Objectifs de protection du patrimoine naturel
 - Objectif 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées
- Axe 2.4. Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques
 - Orientation 28 : Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux

Lien avec le plan d'action :

Action 34

Contexte du projet

Le desman est une espèce endémique, inféodée essentiellement en France aux cours d'eau pyrénéens de bonne qualité. Si l'on sait que cette espèce est très sensible à toute modification du milieu, sa zone de présence, sa biologie et son écologie demeurent à ce jour encore mal connues. Le programme LIFE+ (LIFE13NAT/FR/000092, 2014-2019) propose d'améliorer le statut de conservation du Desman des Pyrénées sur 11 sites Natura 2000, et à plus long terme à l'échelle des Pyrénées via la transposition des méthodes et outils élaborés. Il s'est fixé comme objectifs :

- D'adapter certaines pratiques pour concilier la conservation du Desman et le maintien des activités humaines : principalement l'hydroélectricité, omniprésente sur les Pyrénées, les petits aménagements de captage/rejet et les sports de pleine nature.
- De parvenir à une prise en compte systématique de l'espèce dans la gestion des milieux aquatiques pyrénéens lors des phases de travaux mais également dans la gestion courante des habitats.
- De proposer, tester et évaluer des mesures de gestion de ses habitats transférables à l'ensemble de la chaîne pyrénéenne française, voire à l'échelle européenne qui permettront d'améliorer les potentialités d'accueil du milieu, de favoriser la continuité écologique des cours d'eau et de proposer des zones refuges en cas de fortes perturbations du milieu.
- De faire sortir l'espèce de son anonymat et sensibiliser les locaux et le grand public à la préservation de ce fragile pyrénéen.

Le programme LIFE+ Desman est coordonné par le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi Pyrénées qui s'appuie sur le Parc national des Pyrénées pour mettre en œuvre des actions de connaissances, de gestion et de communication sur son territoire. Les sites Natura 2000 retenus sur le PNP sont :

- Rioumajou et Moudang (FR7300934)
- Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude (FR7300927)
- Gave d'Ossau (FR7200793)

Enjeu

Mieux connaître l'espèce et sa répartition, mettre en œuvre des actions de conservation et de sensibilisation

Objectif de l'action

Mettre en œuvre le programme Life+ Desman

Descriptif de l'action

- mise en place de prospections complémentaires en vue de compléter, dans certaines vallées, la carte de répartition du desman
- mise en œuvre d'actions permettant de rétablir la continuité et le bon état écologique des cours d'eau pour favoriser la conservation du desman. Ce volet pourra intégrer l'identification sur un territoire donné des aménagements hydrauliques pouvant présenter une menace pour l'espèce et la recherche de solutions. En parallèle, des travaux pourront également être envisagés pour améliorer les potentialités d'accueil du territoire pour le desman et créer d'éventuelles « zones refuges »
- formation et sensibilisation de professionnels à la prise en compte du desman
- participation à la réalisation d'un guide technique de recommandations de gestion en vue de la conservation du desman
- organisation d'animations autour du desman.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisation
Actions de connaissances	DESMAN A1 Affiner et valider le modèle de prédiction de répartition du desman des Pyrénées	Prospections de tronçons de cours d'eau à la recherche d'indices de présence (fèces) afin de valider ou pas le modèle prédictif.
	DESMAN A2 Mise au point de protocoles complémentaires aux relevés fèces	Utilisation de radeaux sur les lacs d'Ayous censés servir de piège à empreintes Captures avec des nasses
	DESMAN A3 Etude comparative de la structure de divers noyaux de population	Opération non-réalisée sur le PNP
Actions de gestion	DESMAN A5 Inventaires des points noirs	Inventaire et hiérarchisation de points noirs (captages, rejets, aménagements de cours d'eau, etc...) en fonction de leur dangerosité pour le desman
	DESMAN C2 Neutraliser les aménagements hydrauliques	RAS sur la période 2014-2017
	DESMAN E3 Elaboration d'outils à destination des professionnels	Distribution de récupérateur de fil de pêche

Actions de communication	DESMAN E4 Sensibilisation et formation des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques	Organisation de journées de sensibilisation auprès des guides de canyon, hydro-électriciens, guides de pêche, techniciens de rivière, accompagnateurs en montagne, etc... Participations aux AG des AAPPMA et sensibilisations des pêcheurs
	DESMAN E5 Sensibilisation du grand public et création de supports de communication	Caravane desman organisée entre Argelès-Gazost et Luz-Saint-Sauveur. Projets pédagogiques menés dans les écoles.
	DESMAN E6 Communication sur le projet et valoriser les résultats	Interviews et articles dans le magazine Empreintes

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-34-1 : Linéaire de cours d'eau prospecté et pourcentage	123km prospectés soit 8,1% des cours d'eau permanents en ZC et AOA du PNP selon Bd Topo IGN	Prospection de la vallée du Rioumajou et du Gave de Gavarnie en amont du village	19km de cours d'eau supplémentaires prospectés soit 9,4% des cours d'eau permanents prospectés en ZC et AOA du PNP selon Bd Topo IGN	Fin du programme Life en 2019	Prospections réalisées conformes aux objectifs du programme Life
R-34-2 : Nombre de points noirs identifiés et nombre de points noirs résorbés	0 identifiés/résorbés	pas d'objectif clairement identifié dans le Life+ Desman	85 points noirs identifiés 0 résorbés	Fin du programme Life en 2019	Inventaire exhaustif réalisé sur la base de la méthodologie élaborée par le CEN Midi-Pyrénées. Résorption conditionnée par les financements du Life Desman. Hiérarchisation des points noirs réalisée. Neutralisation des rejets de lactosérum en estive identifiée comme prioritaire sur le PNP. Expérimentation conduite en 2018.

R-34-3 : Nombre de personnes (scolaires/professionnels/grand public) touchées par les actions de sensibilisation	0 personnes	pas d'objectif clairement identifié dans le Life+ Desman	scolaires = 829 socio-professionnels = 50 à minima grand-public =1200 à minima	Fin du programme Life en 2019	Communication large dans les vallées du Parc national. Support pédagogique élaboré à cet effet (mallette desman). Grosse mobilisation à l'occasion de la Caravane desman réalisée en vallée des Gaves en 2016.
---	-------------	--	--	--------------------------------------	--

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-34-1 : Linéaire de cours d'eau où la présence du Desman est avérée	15,5km	pas d'objectif clairement identifié dans le Life+ Desman	15,5km	Fin du programme Life en 2019	Pas de nouvelle prospection positive. Résultat décevant mais la non-observation ne signifie pas obligatoirement que l'espèce est absente du site car l'espèce est cryptique et difficile à suivre
I-34-2 : Nombre d'aménagements où la problématique desman a été spécifiquement prise en compte	Données disponibles depuis 2015	Prise en compte systématique de l'espèce quand une possible interaction est identifiée avec des travaux en rivière en zone cœur du Parc national.	Pas d'aménagement jugé problématique entre 2015 et 2017	Prise en compte systématique de l'espèce quand une possible interaction est identifiée avec des travaux en rivière en zone cœur du Parc national (cf. nouvelle carte de l'aire de répartition du desman à l'échelle des Pyrénées = modélisation A. Charbonnel)	Pas d'interaction identifiée par les services du PNP entre 2015 et 2017. Prise en compte systématique du desman à compter de 2018 dans l'instruction des demandes de travaux sur la base des préconisations élaborées dans le cadre du programme Life.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Actions de connaissances : Gros effort réalisé dans le test de nouvelles méthodologies de suivi pour une faible amélioration de la connaissance de l'aire de répartition de l'espèce car ces dispositifs (radeau, capture avec des nasses) se sont révélées inefficaces car l'espèce est cryptique.

Actions de gestion : inventaire des points noirs réalisé. Neutralisation des rejets de lactosérum en estive identifiée comme prioritaire sur le PNP. Expérimentation conduite en 2018.

Actions de communication : Gros travail réalisé notamment à l'occasion de la caravane desman. Retours très positifs et forte appropriation par la population locale.

2) Difficultés rencontrées

Les radeaux ne sont pas efficaces et le piégeage avec des nasses a peu fonctionné => desman pas présent ou méthode de capture pas efficace ?

La recherche des fèces s'est avérée difficile et les indices peu présents => desman toujours présent sur les sites suivis dans le 65 ?

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Fin du programme Life à l'horizon 2019.

Projet expérimental de neutralisation des rejets de lactosérum en estive en 2018.

Besoin d'actualiser la connaissance de la répartition de l'espèce sur le reste du territoire du PNP sur la base du nouveau protocole de recherche de fèces établi (formation des agents en 2018).

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

Document de travail

La réintroduction du bouquetin ibérique

Articulation avec la charte :

- Axe 1.2. Objectifs de protection du patrimoine naturel
 - Objectif 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées

Lien avec le plan d'action :

Action 4

Contexte du projet

Le bouquetin a disparu des Pyrénées françaises au tout début du XX^{ème} siècle. Deux mâles adultes ont été tués en 1910 près du lac de Gaube dans les Hautes-Pyrénées. Ce sont les derniers exemplaires observés sur le versant français de la chaîne. Près d'un siècle plus tard, le 6 janvier 2000, la mort du dernier individu, à Ordesa dans le haut Aragon - Espagne, marquait l'extinction de *Capra p. pyrenaica* dans les Pyrénées.

Compte tenu des discontinuités d'habitats favorables qui isolent la chaîne des Pyrénées des plus proches régions naturellement habitées par l'espèce dans le nord de l'Espagne, le retour du bouquetin sur le versant français par colonisation naturelle paraissait peu envisageable. Un projet de restauration dans les Pyrénées française a été élaboré en collaboration avec le MEDDE et le Ministère espagnol de l'environnement afin de permettre la réintroduction effective d'individus transplantés depuis les populations existantes en Espagne dont certaines sont actuellement nombreuses.

Le projet d'un retour du bouquetin aux Pyrénées s'inscrit donc dans une démarche de restauration de la faune sauvage. C'est par ailleurs une orientation importante du projet de stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité. C'est aussi un des engagements du PNP dans la stratégie nationale pour la biodiversité.

Enjeu

Réintroduire des individus afin de reconstituer la biodiversité faunistique emblématique du territoire en constituant dans un premier temps deux noyaux de population viables (vallée de Caunterets, vallée de Luz) et en assurant à terme la colonisation de l'ensemble du territoire du PNP.

Objectif de l'action

Une première phase opérationnelle d'une durée de 2 à 5 années environ est destinée à obtenir l'implantation viable de deux noyaux de population capables de se développer démographiquement et spatialement de façon à entrer en connexion à moyen terme.

Une deuxième phase opérationnelle ultérieure, étalée sur 10 à 15 ans, consistera à élargir l'effort de repeuplement à d'autres sites du Parc national des Pyrénées, choisis pour leur positionnement stratégique dans le cadre d'un projet d'expansion du bouquetin prenant en compte la colonisation déjà obtenue. Dans cette seconde phase, la priorité sera donnée à une réintroduction dans les Pyrénées-Atlantiques (Béarn).

Cinq sites potentiels de réintroduction dans le Parc national des Pyrénées ont été définis. Ils correspondent à des unités spatiales homogènes :

- Pic Long- Néouvielle
- Péguère-Ardiden
- Ger-Gabizos
- Sesques-Ossau
- Anie-Ansabère

Descriptif de l'action

- Coordination et gouvernance du programme de réintroduction
- Etudes liées à la réintroduction du Bouquetin
- Lâcher des bouquetins
- Suivi des animaux
- Communication et sensibilisation

Déroulé de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisation
Communiquer et sensibiliser auprès du grand public et des acteurs sur la réintroduction du bouquetin	Mettre en œuvre des actions de communication visant à sensibiliser le grand public et les utilisateurs de l'espace.	Elaboration d'outils à destination du grand public : expositions, dépliants, autocollants, articles de presse locale, fiches-contact, site Internet Elaboration d'outils à destination des scolaires : création d'une mallette pédagogique Nombreux projets pédagogiques menés dans les écoles Soirées conférences organisées dans les vallées Très nombreux articles et ITW réalisés dans les médias locaux et nationaux
Coordination et gouvernance du programme de réintroduction du bouquetin	Concertation transfrontalière, concertation régionale (SPVB), concertation locale	Mise en place d'un COFIL local Participation aux réunions de la SPVB Nombreux échanges et forte collaboration avec le Ministère espagnol (rencontres régulières)

Etudes liées à la réintroduction du bouquetin	Etude génétique de la population des bouquetins réintroduits	Etude de l'INRA visant à connaître le pool génétique fondateur et ses évolutions au cours du temps dans une préoccupation de gestion de la variabilité génétique garante du succès du programme de réintroduction sur le long terme.
	Thèse sur l'analyse du comportement spatial du bouquetin	Thèse CIFRE initiée en 2016 sur l'étude du comportement spatial des bouquetins dans les Pyrénées
Lâcher des bouquetins	Capture et analyse sanitaire des bouquetins	Capture par télé-anesthésie.
	Lâcher 20 bouquetins par an	14 lâchers réalisés (techniques ou ouverts au grand public)
Suivi des bouquetins	Elaboration du protocole et mise en œuvre du suivi des bouquetins ibériques	Objectifs : évaluer le taux de survie des individus, connaître le succès reproducteur, connaître l'état sanitaire des animaux et étudier le comportement spatial
	Analyse des données	Analyse des données visuelles, obtenues par signal VHF ou GPS.

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-4-1 : Nombre de bouquetins réintroduits	0	70 individus	109 individus (45 mâles, 64 femelles)	160 individus	Résultat très positif au-delà des objectifs fixés
R-4-2 : Nombre de partenaires techniques et financiers associés au projet	0	Pas d'objectif	4 partenaires financiers + donateurs + 3 mécènes 6 partenaires techniques	Pas d'objectif	Partenaires financiers et techniques ayant permis de mener à bien le programme de réintroduction dans les Hautes-Pyrénées Mise en place d'un système de participation financière citoyenne Appel au Mécénat (EDF, Parc animalier des Pyrénées, GMF)
R-4-3 : Nombre d'interventions en milieu scolaire réalisées autour du	0	Sensibiliser au moins une fois tous les scolaires des 4	60 interventions	Sensibiliser au moins une fois tous les scolaires	Gros effort du PNP pour favoriser l'appropriation de l'espèce et du programme par la population locale. Objectif atteint. Toutes les écoles des vallées ont participé à une animation

programme de réintroduction du bouquetin ibérique.		vallées du PNP dans le 65		des 2 vallées du PNP dans le 64	
R-4-4 : Nombre de personnes (adultes - enfants) ayant assisté à un lâcher / Nombre d'acteurs locaux ayant assisté à un lâcher	0	Faire participer un maximum de valléens à au moins un lâcher dans le 65	600 scolaires environ 1500 adultes environ 40 acteurs locaux	Faire participer un maximum de valléens à au moins un lâcher dans le 64	Gros effort du PNP pour favoriser l'appropriation de l'espèce et du programme par la population locale. Objectif atteint. Le nombre de participants aux lâchers auraient pu être plus important car un certains lâchers techniques (environ 6) n'étaient pas ouverts au public
R-4-5 : Subventions publiques et privées obtenues.	publiques = 24 000 privées = 0	pas de résultats attendus sur cette période	Période 2014-2017 (Bigorre): publiques = 620675 privées = 267000	Obtenir 620 400 euros de subventions ou dons au total pour la période 2018-2020 (Béarn)	Période 2014-2017 : Forte mobilisation des partenaires privés et publics sur ce programme (subventions obtenues = 70% du montant total) + participation citoyenne. Côté PNP, il s'agit principalement de temps-agents

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-4-1 : Nombre de bouquetins présents sur le territoire	0	80 individus	Entre 117 et 125 individus	A minima 250 individus	Résultat très positif au-delà des objectifs fixés

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Résultat très positif au-delà des objectifs fixés à tout niveau. Espèce qui semble bien s'adapter à son nouvel environnement.

Très forte appropriation locale et forte dimension médiatique du projet et du Parc national des Pyrénées.

2) Difficultés rencontrées

Faible diversité génétique qui fragilise la population en place sur le long terme.

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Poursuite du programme dans le Béarn sur la période 2018-2020.

Accroître la diversité génétique de la population à travers l'apport de nouveaux individus issus d'une nouvelle population source.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

- Quid du suivi du programme à la fin de la thèse
- Quelle formalisation du protocole de suivi

Le patrimoine floristique

Articulation avec la charte :

- Axe 1.2. Objectifs de protection du patrimoine naturel
 - Objectif 11 : Lutter contre les espèces envahissantes
 - Objectif 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées
- Axe 2.4. Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques
 - Orientation 29 : Encourager la préservation des populations d'espèces des milieux rocheux et ouverts
 - Orientation 30 : Encourager la préservation du patrimoine génétique du territoire et limiter la propagation des espèces envahissantes

Lien avec le plan d'action :

Action 36

Contexte du projet

La flore pyrénéenne constitue un patrimoine remarquable, riche de nombreuses espèces spécifiques. Ce patrimoine en perpétuelle évolution nécessite un suivi constant. Il est par ailleurs soumis à différentes pressions ou perturbations, locales ou plus globales, qui peuvent remettre en cause sa conservation à long terme et donc affecter les activités qui y sont associées.

La connaissance de ce patrimoine est historique, les premiers inventaires remontant à la fin du XVI^e siècle, début du XVII^e. Pourtant la perception qu'en ont les élus, les professionnels de la montagne ou plus largement les habitants est insuffisante. Les connaissances acquises restent confidentielles et d'importantes marges de progrès existent pour une véritable valorisation de l'information, une gestion efficace du territoire et une sensibilisation plus marquée des publics. L'information au travers de la mise en place d'outils adaptés (fiches espèces, portail Internet...) constitue un premier pas vers la conservation du patrimoine floristique mais au-delà, des mesures de gestion appropriées sont souvent nécessaires pour accompagner les cas les plus problématiques (revégétalisation des milieux d'altitude, conservation d'espèces en danger, arrachage d'espèces exotiques envahissantes...).

Enjeu

Hiérarchiser les espèces en fonction de l'état des connaissances pour concentrer les efforts sur les espèces les plus menacées. Prendre en compte la présence et la prolifération d'une flore non locale et les risques de propagation dans le cadre des actions d'aménagement. Mieux connaître la répartition de la flore.

Objectif de l'action

L'objectif du projet est de conserver la flore pyrénéenne et de valoriser le patrimoine qu'elle représente.

Descriptif de l'action

Depuis 1995 et l'émergence d'un programme de conservation de la flore sur le territoire du parc national, la connaissance a progressé. Celle-ci a permis de mettre en évidence les espèces les plus sensibles et d'engager des actions adaptées lorsque cela s'avérait nécessaire (sensibilisation, gestion, conservation).

L'action se décline en quatre sous actions :

- Acquérir une connaissance du patrimoine floristique qui permette une actualisation en continue de celui-ci. La connaissance acquise doit nous permettre en parallèle de réaliser une hiérarchisation patrimoniale de la flore.
- Proposer un programme de suivi des stations de flore cohérent, pertinent et soutenable pour l'établissement.
- Initier, lorsque cela s'avère nécessaire, des programmes de conservation/gestion de la flore (flore menacée, espèces exotiques envahissantes, ...).
- Communiquer et valoriser le patrimoine floristique.

Déroulé de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisation
Connaissance de la flore	inventorier la flore en général et de façon continue de manière à pouvoir développer des actions ciblées sur les éléments qui le nécessitent	Inventaire de la flore protégées réalisées entre 1998 et 2010
Suivi des stations	Réaliser des comptages précis d'individus de manière à suivre l'évolution interannuelle de la population d'une station donnée	Une station de Vesce argentée (vallée du Campbieil) est suivie tous les ans depuis 5 ans selon un protocole particulier afin de mesurer les variations éventuelles de ses effectifs sur le site au regard de la pression de pâturage
Mettre en œuvre des programmes de conservation ou de gestion	Lorsque les effectifs d'une population se raréfient et que la conservation de l'espèce sur le site semble menacée des investigations plus poussées peuvent être proposées afin d'engager des mesures de gestion	Ce type d'opération est actuellement en cours concernant la Subulaire aquatique (RNN Néouvielle) pour laquelle une équipe pluridisciplinaire est à l'œuvre pour identifier le ou les facteur(s) à l'origine de la raréfaction dans l'objectif d'y apporter des réponses
Communiquer et valoriser	Il s'agit de faire connaître par des moyens et des supports divers les enjeux liés au patrimoine floristique.	Rédaction de l'article paru dans le magazine empreinte « cinquantième », actualités facebook sur la distinction entre les crocus et le colchique...

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-36-1 : Nombre de données de présence collectées sur la flore	46 485 données soit 2416 taxons	pas de résultats attendus	31 377 données soit 2 248 taxons (dont 702 nouveaux)	10 000/an	L'émergence de nouveaux programmes type ABC a permis de dynamiser fortement la collecte des données naturalistes et notamment au sujet de la flore. Plus de 30 000 données ont été produites en un peu moins de 4 ans. Ces données proviennent tant des agents du PNP que des partenaires.
R-36-2 : Nombre d'espèces à enjeux suivies	12	6 (adonis, androsace, subulaire, vesce, aster, bordère)	6	6	Suite à une hiérarchisation patrimoniale, les priorités ont été revues et les protocoles ajustés au cas par cas. Les protocoles sont mis en œuvre tous les ans par les agents et le chargé de mission flore. Les résultats de ces protocoles n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse statistique. Celle-ci devrait être engagée prochainement.
R-36-3 : Nombre de chantiers sur lesquels des prescriptions spécifiques ont été formulées sur les espèces exotiques envahissantes	?	Prescriptions effectuées pour toutes demandes de travaux	?	Prescriptions effectuées pour toutes demandes de travaux	Des prescriptions flore sont systématiquement réalisées sur les travaux en zone cœur mais à ce jour la présence d'EEE n'est pas avérée en ZC
R 36-4 : Nombre d'actions de communication mises en œuvre sur la flore	0 Facebook 0 Internet Donnée non disponible pour la presse et journal Empreintes	pas de résultats attendus	Facebook : 19 ; site Internet : 13 ; communiqués de presse : 10	Maintien du nombre de publication	Niveau de communication sur la flore en hausse depuis quelques années suite au recrutement d'une chargée de communication

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-36-1 : Nombre de station d'espèces locales ou non locales à enjeux localisées et saisies dans la base de données	4681	pas de résultats attendus	813	pas d'objectif chiffré	Indicateur à rapprocher de R-35-1 si des espèces à enjeux devait prochainement faire l'objet de recherches systématiques par maille. Des objectifs chiffrés en terme de niveau de prospection pourraient alors être affichés sans pour autant préjuger du nombre de stations qui seraient trouvées.
I-36-2 : Evolution des populations sur les stations suivies (stations stables, en baisse et en augmentation)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Stabilité des populations	Les données des protocoles flore n'ont pas encore fait l'objet d'analyses statistiques. Un pas de temps compris entre 5 et 10 ans est souvent nécessaire pour qu'un protocole puisse apporter de premiers résultats. Les premières analyses sont programmées pour 2018 (sous réserve de la mobilisation des crédits nécessaires). Si les populations diminuent le PNP étudiera la possibilité de mettre en œuvre des mesures de gestion.
I-36-3 : Nombre d'actions de gestion conservatoire engagées sur les espèces exotiques envahissantes	1	Pas d'objectif chiffré	1	Répondre à toutes les sollicitations	A compléter
I-36-4 : Nombre de projets d'aménagement où la problématique flore a été spécifiquement prise en compte	? sur les 4 ans précédents	Prescriptions effectuées pour toutes demandes de travaux	12	Prescriptions effectuées pour toutes demandes de travaux	Des prescriptions flore sont systématiquement proposées lors de travaux en zone cœur. Ces préconisations sont faites au cas par cas, il n'est pas possible d'anticiper et de fixer des objectifs chiffrés.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

En première analyse, les chiffres tendent à montrer que le prévu correspond à peu près au réalisé. Cependant, cette analyse nécessite de distinguer ce qui relève d'une part, de la collecte d'informations de base permettant une actualisation en continue de nos connaissances floristiques et d'autre part, du suivi des stations de flore à enjeux.

Concernant les aspects liés aux suivis, le travail réalisé est conforme au travail attendu. Les suivis sont réalisés annuellement. Une fois que la quantité de données récoltées par l'intermédiaire de ces suivis sera suffisante les analyses pourront être réalisées ce qui permettra de tirer des conclusions. En fonction des cas des mesures de gestion pourront être décidées.

Concernant la collecte des informations de base en revanche, le programme n'existe pas. Des données sont certes récoltées, mais uniquement par l'intermédiaire du programme ABC. Si celui-ci venait à s'arrêter nous nous rendrions compte que le parc ne produit aucune données floristiques nouvelles, notamment concernant la flore à enjeux. En effet, les données produites dans le cadre d'ABC concernent pour une grande partie les espèces « communes ». Le programme n'a pas pour objectif de mettre à jour les stations d'espèces rares et/ou protégés, il dresse un état des lieux de l'existant sur une portion de territoire en fonction des moyens alloués aux naturalistes. Une espèce rare a donc peu de probabilité d'être recensée par rapport à une espèce très commune qui sera observée quasi systématiquement. Pour obtenir une meilleure image de la répartition des espèces rares et ou protégées, des programmes spécifiques sont nécessaires.

2) Difficultés rencontrées

Historiquement le programme représente une part minime du programme global de connaissance sur lequel la mobilisation interne est trop faible.

3) Perspectives pour le prochain plan d'action

Il est nécessaire de redéfinir l'ambition de l'établissement sur le dossier flore et le cas échéant d'y affecter les moyens nécessaires.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- En lien avec l'action du CBNPMP

Prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière

Articulation avec la charte :

- Axe 1.2. Objectifs de protection du patrimoine naturel
 - Objectif 5 : Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens
 - Objectif 6 : Reconnaître la contribution des peuplements

Lien avec le plan d'action :

Action 2

Contexte du projet

La diversité et la complexité des écosystèmes forestiers en font des milieux particulièrement riches. Leur fragilité nécessite une gestion forestière attentive. Afin de concilier valorisation de la ressource forestière et conservation de la biodiversité, il convient d'avoir une vision d'ensemble du territoire et qui puisse se décliner à différentes échelles (territoire, massifs, parcelles). Elle passe par l'élaboration d'un diagnostic territorial qui vise à identifier les forêts à haute valeur écologique pour lequel un protocole et une typologie devront être élaborés. Ce diagnostic devra prendre en compte également les enjeux de production de la forêt. Le croisement des informations par la suite permettra d'orienter la planification de la gestion sylvicole à l'échelle des massifs (aménagement, etc.) qui pourra se traduire par la mise en place ou le maintien d'îlots de vieillissement/sénescence à l'échelle de la parcelle. L'objectif est ainsi de définir une boîte à outil pour mettre en place ces dispositifs.

Enjeu

Prendre en compte l'ensemble des fonctionnalités de la forêt et acquérir une connaissance fine des écosystèmes forestiers et de leurs fonctionnalités. Mieux identifier, préserver et valoriser les contributions des peuplements forestiers hors sylviculture au patrimoine du parc national et les continuités entre la zone cœur et l'aire d'adhésion pour les habitats d'espèces.

Objectif de l'action

Améliorer la prise en compte des enjeux patrimoniaux forestiers dans la gestion forestière sur le PNP

Descriptif de l'action

Deux grands axes de travail :

1. Elaborer une trame de vieux bois du PNP
 - a. Caractérisation des forêts à haute valeur écologique
 - b. Prise en compte dans la gestion / valorisation
 - c. Suivi/observation
2. Gestion intégrée dans les peuplements en sylviculture en ZC
 - a. Diagnostic en amont des coupes en ZC + concertation avec gestionnaire

- b. Socle de base de prescriptions générales en ZC
- c. Amélioration des connaissances et prises en comptes des espèces annexes 7

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Améliorer les connaissances sur les coléoptères saproxyliques de la charte en zone cœur et mieux les prendre en compte	Améliorer la connaissance sur la présence en zone cœur de ces 6 coléoptères et leur écologie en vue de mieux les prendre en compte dans l'instruction des autorisations de coupes en zone cœur	Partenariat avec l'école d'ingénieurs de Purpan Réalisation de journées d'inventaires sur les zones potentielles identifiées par secteur et gestionnaires Compilation des données dans base ObsOcc (Observation occasionnelle) Réalisation de projet de fiches descriptives par espèce Journées de sensibilisation sur le terrain auprès des agents PNP et ONF
Définir une doctrine de la gestion forestière en zone cœur du PNP	Etablir une doctrine pour fixer les éléments utiles à l'instruction des demandes d'autorisation et aux prescriptions qui seront édictées.	Etat des lieux des pratiques

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-2-1 : Nombre de journées d'inventaires par type de dossiers instruits (aménagement, exploitation, défrichement) <i>Peut-être ça vaudrait le coup d'intégrer dans cet indicateur les jours d'inventaire « connaissance simple » (saproxylique, lichen, tengmalm...)</i>	0	Non défini	Au moins une journée et demi par coupe	?	Au moins 1,5j par coupe en ZC (IBP+concertation) 0j par aménagement
R-2-2 : Surface de coupes forestières en zone cœur	0	/	175 ha autorisée depuis 2013 45 ha réellement réalisé	?	18 coupes instruites, 7 coupes réalisées (40 %) Nombreux invendus du fait de difficulté de rentabilité des coupes ou difficulté technique d'exploitation

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-2-1 : Surface de forêt à forte naturalité caractérisée	Non disponible	Non défini	2238 ha (dont 618 en ZC)	A définir	Etude du GEVFP sur les Pyrénées du Midi-Pyrénées
I-2-2 : Nombre d'espèces forestières ayant fait l'objet de recommandations de gestion partagées	2	Non défini	2	30	Pas de base scientifique pour définir les recommandations
I-2-3 : Pourcentage et surface forestière à haute valeur écologique préservée en zone cœur dans cadre des documents de gestion forestières	Non disponible	Non défini	Non disponible	A définir	Superficie hors sylviculture ?

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Pas de réel objectif opérationnel défini. Il a été nécessaire de construire ce volet opérationnel (et reste à finaliser).

Poursuite d'action de connaissance en cours (coléoptères saproxyliques).

Le travail a surtout porté sur la concertation avec l'ONF (convention PNP-ONF, instruction des coupes en ZC) en lien avec le CS

Appui au GEVFP à l'identification des VF potentielles sur le PNP

2) Difficultés rencontrées

Connaissance lacunaire sur l'écologie de certains groupes (domaine de la recherche). Mobilisation de financement. Définition de programme opérationnel.

3) Perspectives pour le prochain plan d'actions

Poursuivre les réflexions (PNP, CS, gestionnaires/propriétaires) à l'élaboration d'un programme opérationnel d'amélioration des connaissances et de prises en compte des enjeux patrimoniaux sur le PNP.

Etendre la cartographie des forêts à haute valeur écologique sur la partie béarnaise.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

La conservation des zones humides et tourbeuses

Articulation avec la charte :

- Axe 2.4. Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques
 - Orientation 28 : Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux

Lien avec le plan d'actions :

Action 22

Contexte du projet

Les zones humides sont des milieux méconnus, notamment en montagne, qui assurent d'importantes fonctions écologiques. Des actions de conservation sont parfois nécessaires pour restaurer des écosystèmes dégradés qui ont perdu leurs fonctionnalités. Ces actions doivent être programmées sur la base d'une connaissance globale et non plus parcellaire qui permette une analyse globale de la situation y compris en termes de perturbations.

Enjeu

Assurer le bon état de conservation de zones humides du territoire du PNP et le cas échéant, les restaurer.

Objectif de l'action

Il s'agit de combler les lacunes de connaissance au sujet des zones humides et des tourbières en particulier de manière à proposer si besoin des mesures de gestion conservatoire adaptées.

Descriptif de l'action

Un programme d'inventaire des zones humides est proposé en s'appuyant sur une typologie spécifique permettant l'individualisation et la caractérisation (composition, structure, processus) des tourbières. Au terme de cet inventaire une hiérarchisation des sites nécessitant une action de conservation sera réalisée en tenant compte des aspects réglementaires, d'une part et des fonctions et services rendus d'autre part. Des mesures des gestions seront proposées au gestionnaire du site. Une valorisation de l'étude sera réalisée pour sensibiliser élus et citoyens à la conservation de ces habitats remarquables (site Internet, ouvrage spécifique, séminaire de restitution dans les vallées...).

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Améliorer la connaissance		
Proposer des mesures de gestion des zones humides et tourbeuses		Restauration et mise en valeur de la Hiasse d'Aucun Restauration et mise en valeur du lac de Soum

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-22-1 : Réalisation de l'inventaire des zones humides et tourbeuses du PNP	connaissance partielle des zones humides par l'intermédiaire de programmes génériques (Natura 2000) ou ciblés (CEN Aquitaine) ou de la CATZH Béarn	Pas de résultat attendu	Pas de résultat	cartographie des zones humides et notamment tourbeuses du territoire	Le programme n'a pas été engagé dans la mesure où il n'a pas été jugé prioritaire.

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-22-1 : Nombre de zones humides sur lesquelles une action de gestion et/ou de conservation a été mise en œuvre.	3 (Cayan / Néouvielle / Pourgue)	Pas de résultats attendus	5	pas d'objectif chiffré en attente de l'inventaire	Pourgue, Cayan, Néouvielle, Aucun, Lac de Soum (Arrens-Marsous). 3 des 5 dossiers sont mis en œuvre dans le cadre de Natura 2000 en totalité ou partiellement. Les autres font l'objet d'une sollicitation des communes suite à des questionnements

					nécessitant une expertise pouvant faire intervenir des partenaires de l'établissement dans le cadre des CATZH.
--	--	--	--	--	--

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

L'analyse globale montre que l'attendu est assez éloigné du réalisé car d'autres priorités ont été effectuées. Compte tenu des enjeux et globalement du relatif bon état de conservation de ces milieux (à l'exception de quelques sites dégradés par le pâturage), l'ambition du PNP s'est réduite à répondre à quelques problématiques ponctuelles de gestion (mise en défens) ou à quelques sollicitations que nous recevons (CATZH).

2) Difficultés rencontrées

3) Perspectives pour le prochain plan d'action

Il est nécessaire de préciser l'ambition de l'établissement sur le dossier des zones tourbeuses et le cas échéant d'y affecter les moyens nécessaires.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à réorienter

- Vers la réalisation des inventaires des zones humides et tourbeuses

AXE STRATEGIQUE N°5 : CONNAITRE, INFORMER ET EDUQUER POUR MIEUX PRESERVER

La préservation des patrimoines en aire d'adhésion sera encouragée dans le cadre de partenariats et par la mise en œuvre d'outils novateurs. Il s'agit de démultiplier les actions en faveur de l'environnement en faisant de chacun un acteur. Les habitants, les élus et les scolaires doivent s'approprier les thématiques et s'investir dans des actions de connaissance et de préservation. La sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont les actions de préservation de la nature les plus importantes à mener. Les acteurs locaux se sont fixés pour objectif d'éveiller l'ensemble des populations à l'identité et aux spécificités du territoire, aux enjeux environnementaux, aux démarches éco-responsables et à une cohabitation équilibrée et harmonieuse. Enfin, la mise en place des sciences participatives doit permettre à chaque citoyen de se sentir investi et de participer, à la mesure de ses moyens, à cette évolution.

Lien avec la charte du territoire :

Aire d'adhésion	Zone cœur
CONNAITRE, INFORMER ET EDUQUER POUR MIEUX PRESERVER	OBJECTIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL
Orientation 32 Mettre en œuvre un observatoire des patrimoines et du territoire et améliorer le partage et la diffusion de la connaissance Orientation 33 Informer et sensibiliser les visiteurs et les partenaires	Objectif 1 Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation Objectif 2 Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers sur la préservation des patrimoines

Actions du plan quadriennal mises en œuvre pour atteindre les objectifs et les orientations fixés dans la charte :

Actions	Questions évaluatives	Réponses aux questions évaluatives
Axe stratégique n°5 : Connaître, informer et éduquer pour mieux préserver		
Les Atlas de Biodiversité Communale (Action 23)	La réalisation des Atlas a-t-elle permis d'améliorer la connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable. La réalisation des atlas a-t-elle permis de diffuser la connaissance sur la biodiversité aux différents publics ? La biodiversité est-elle mieux prise en compte dans les projets locaux ?	
Acquisition et diffusion de la connaissance (Action 35)	Les espèces et leur répartition sont-elles bien connues en zone cœur ? La connaissance des espèces et de leur répartition a-t-elle progressé en aire d'adhésion ? Les données sont-elles diffusées et utilisées ?	
Le parcours éducatif (Action 24)	Comment le PNP contribue-t-il à l'éducation à l'environnement des scolaires ?	

Les Atlas de Biodiversité Communale

Articulation avec la charte :

- Axe 2.5. Connaître, informer et éduquer pour mieux connaître
 - Orientation 32 : Mettre en œuvre un observatoire des patrimoines et du territoire et améliorer le partage et la diffusion de la connaissance

Lien avec le plan d'action :

Action 23

Contexte du projet

La charte vise la préservation des patrimoines et notamment de la biodiversité. En aire d'adhésion la voie partenariale avec les communes est privilégiée au travers de la mise en œuvre des Atlas de la Biodiversité Communale. Le parc national sollicite les communes ou les communautés de communes pour participer au programme.

Enjeu

Améliorer la connaissance, communiquer, informer et éduquer les habitants et les acteurs du territoire à l'environnement afin que chacun puisse participer à la préservation des patrimoines

Objectif de l'action

L'objectif du programme ABC est de dresser un état des lieux approfondi de la biodiversité des communes qui composent le territoire, d'identifier les enjeux locaux pour inciter et accompagner les aménageurs et notamment les élus à une meilleure prise en compte patrimoine naturel.

Descriptif de l'action

Pendant trois ans, les communes inscrites au programme font l'objet d'inventaires naturalistes. Le parc national assure la coordination générale du programme et conduit également l'inventaire de certains groupes d'espèces (flore vasculaire, avifaune, lichens, ...) en mobilisant les compétences naturalistes de ses agents. L'étude d'autres groupes (invertébrés, bryophytes, champignons) est placée sous la responsabilité de partenaires issus du monde associatif (Amis du parc national) ou d'experts régionaux (Conservatoires d'espaces naturels et Conservatoire botanique national de Pyrénées et de Midi-Pyrénées). Des membres du conseil scientifique collaborent également au projet, ainsi que des naturalistes amateurs locaux.

Chacun parcourt les communes avec pour objectif de recenser le maximum d'espèces dans le groupe qu'il étudie en notant : le lieu de l'observation, la date, l'espèce et le (ou les) observateur(s). L'ensemble des données collectées par le réseau d'observateurs intègre une BDD avant d'être valorisé par le biais notamment de la rédaction d'un atlas papier.

En complément, les agents du parc national et/ou les partenaires du programme réalisent des animations auprès des habitants (scolaires, adultes) pour sensibiliser les acteurs aux enjeux de la biodiversité et le cas échéant les faire participer aux observations. Différents outils sont proposés comme des soirées contes, des cartes postales, des sorties nature, la mise en place de protocoles de sciences participatives, ...

Finalement, le programme consiste également à rendre compte de façon annuel aux élus des communes concernées en organisant des réunions de bilan et de programmation.

Mise en œuvre de l'action

Action	Descriptif de l'action	Réalisation
Gouvernance et animation du programme ABC	Réunions bilan et vie du programme ABC	
	Réunions préalables au lancement du programme ABC avec les communes	
	Volet scientifique et gestion des données du programme ABC	
Réalisation des inventaires de la biodiversité		Bazus-Aure, Bescat, Betpouey, Gaillagos, Guchen, Lau-Balagnas, Louvie-Juzon, Louvie-Soubiron, Saligos-Vizos, Tramezaigues, Accous, Arrens-Marsous, Ayros-Arbouix, Escot, Etsaut
Analyse des données et rédaction de l'Atlas		Ayros-Arbouix, Bazus-Aure, Gaillagos
Publication des atlas		Ayros-Arbouix, Bazus-Aure
Valorisation auprès des habitants		<p>Ayros-Arbouix – plusieurs actions de valorisation du travail réalisé dans le cadre de l'ABC ont été organisées à l'attention des habitants. Les enfants de l'école primaire ont été mobilisés pour tenir des stands (plumes d'oiseaux, traces d'animaux, herbiers d'arbres...). La dernière animation en date est celle du 24 juin, date de la remise officielle de l'atlas et de l'inauguration du sentier de la biodiversité.</p> <p>Arrens-Marsous – plusieurs actions de sensibilisation à la biodiversité ont été effectuées dans le cadre du programme : nuit de la chouette, soirée contes, loto oiseaux et plus récemment une chasse au trésor biodiversité</p> <p>Bazus-Aure – l'atlas a été remis à la commune en juillet 2017. Pour l'occasion une fête de village a été organisée pour sensibiliser les habitants et les faire participer à un chantier participatif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Gaillagos – Les habitants ont été sensibilisés au travers d'une animation en salle organisée en 2014. L'atlas devrait être remis à la commune dans le courant du mois de novembre ce qui devrait donner lieu à une nouvelle animation grand public.</p>

Valorisation auprès des scolaires		Les scolaires constituent une des « cibles » privilégiés de nos actions de communication dans le cadre de l'ABC, dans la mesure où la commune possède une école. Plusieurs exemples illustrent ce point : Ayros-Arbouix (cf. ci-dessus), et Arrens-Marsous.
-----------------------------------	--	---

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-23-1 : Nombre de communes sur lesquelles un inventaire a été réalisé	0	11	11	33	Les inventaires ont été menés selon des protocoles homogènes d'une commune à l'autre. La pression d'observation dépend de la taille de la commune.
R-23-2 : Nombre d'atlas publiés	0	minimum 3 (optimal 5)	3 (au 20/09/17)	33	
R-23-3 : Nombre de données collectées dans le cadre du programme.	15 385	pas de résultats chiffrés attendus	63 524 (au 8/09/17)	15 000/an	Les données faune, flore et fonge font l'objet d'une validation par un réseau d'experts. Les lots sont transmis annuellement au SINP
R-23-4 : Nombre d'animations à destination du grand public.	0	1 à 2 animations par commune et par an soit une vingtaine d'animation	15	Au moins une animation par an et par commune à raison de 6 communes/an pendant 10 ans (2018 à 2027) soit une soixantaine d'animations.	Les animations favorisent la sensibilisation du public et des élus, c'est également l'occasion de faire participer les habitants à certaines observations adaptés au grand public

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-23-1 : Nombre de projets d'aménagement/mesures réalisées suite au programme et tenant compte des enjeux patrimoniaux identifiés (Documents d'urbanisme rédigés suite aux inventaires, aménagements réalisés suite aux inventaires)	Non défini	pas de résultats attendus	0	pas d'objectif chiffré	
I-23-2 : Nombre d'initiatives de protection, de gestion ou de mise en valeur des patrimoines engagées suite à la réalisation d'un atlas.	0	pas de résultats attendus	1	pas d'objectif chiffré	Un sentier d'interprétation réalisé sur Ayros-Arbouix.

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Globalement, le réalisé est conforme à l'attendu. On note par ailleurs un relatif engouement du territoire pour le programme si bien que l'établissement reçoit aujourd'hui des candidatures spontanées de communes visant à les intégrer au calendrier de réalisation. Le soutien financier de l'AFB est un plus indéniable.

Les inventaires réalisées dans les 3 niveaux emboîtés de la biodiversité (paysages > habitats naturels > espèces) permettent de dégager des enjeux locaux, spécifiques, qui sont autant de pistes d'action pour l'avenir. Ces pistes touchent toutes les thématiques portées par le parc national : agriculture pour redynamiser une portion de territoire en déprise, la forêt de manière à initier la création d'une trame vieux bois, l'urbanisme afin de proposer un développement alternatif, moins consommateur d'espace, l'éclairage public afin d'inciter à sa rénovation voire à son extinction dans le cadre de la constitution d'une trame sombre, le tourisme...

Le programme permet d'être au plus près du territoire avec le maillon de base que constituent les communes. La durée des inventaires (3ans) permet un contact régulier et étroit avec les élus et les habitants ce qui laisse la possibilité de sensibiliser et de passer des messages sur des sujets complexes et parfois sources de crispations.

2) Difficultés rencontrées

Le maintien de la dynamique dans un contexte morose où les projets peuvent parfois être en concurrence les uns avec les autres dans l'accès au temps agents. La difficulté de traduire des pistes d'action en actions concrètes.

3) Perspectives pour le prochain plan d'action

L'arrivée récente d'un renfort au niveau de l'équipe en charge du programme devrait permettre de stabiliser la production des atlas et de passer au stade post atlas, avec l'aide des chefs de secteurs.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

- Action à poursuivre et à réorienter en faisant le lien avec les documents de planification et les conventions d'application de la charte

Document de travail

Acquisition et diffusion de la connaissance

Articulation avec la charte :

- Axe 1.1. Objectifs participant de la protection des patrimoines
 - Objectif 1 : Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation
- Axe 2.5. Connaître, informer et éduquer pour mieux connaître
 - Orientation 32 : Mettre en œuvre un observatoire des patrimoines et du territoire et améliorer le partage et la diffusion de la connaissance

Lien avec le plan d'action :

Action 35

Contexte du projet

Dans un contexte d'amélioration des outils de collecte, de structuration et de diffusion des données produites (données naturalistes, photographies, cartographies, ...), le Parc national des Pyrénées se doit de mieux mettre à disposition les données qu'il produit. Cette volonté s'inscrit dans un contexte de structuration et de volonté de diffusion des données naturalistes au niveau national et régional (structuration des référentiels taxonomiques, mise en place du SINP, ...)

Enjeu

Faire connaître l'activité du Parc national des Pyrénées et de ses partenaires aux différents publics identifiés (Grand public, visiteurs, habitants, élus, partenaires). Diffuser les données naturalistes afin que celles-ci soient mieux connues et prises en compte.

Objectif de l'action

Cette action vise à diffuser les données (naturalistes, photographiques, ouvrages, ...) produites par l'établissement du Parc national et ses partenaires à des publics ciblés afin de répondre à des objectifs précis :

- rendre les données accessibles pour faire évoluer la prise en compte des patrimoines lors des opérations de gestion ;
- sensibiliser les publics sur la richesse patrimoniale du territoire ;
- faire connaître l'action du Parc national des Pyrénées

Les thèmes traités seront définis en fonction de :

- l'intérêt de la donnée pour les différents publics cibles ;
- l'état d'avancement de la structuration des données produites par le PNP et ses partenaires ;
- le temps de travail nécessaire à la validation et la réalisation des données de synthèse.

Ces critères de choix nous ont permis de définir les thèmes de travail suivants pour la première année : rapaces, Isards, Bouquetins, flore à statut, fréquentation estivale, patrimoine bâti et paysage.

La mise en forme de ces données de synthèse nécessite un travail important qui ne peut pas toujours être automatisé. Pour chaque thème traité, il sera nécessaire de produire et de mettre à jour régulièrement les mises en forme spécifiques.

Il est donc envisagé de se concentrer les premières années sur un nombre de thèmes limité afin de garantir la qualité des données diffusées et d'améliorer au fur et à mesure les outils de diffusion tout en augmentant le nombre de thèmes traités.

En parallèle le Parc national des Pyrénées souhaite améliorer la chaîne de traitement des données, de la collecte à la diffusion.

Descriptif de l'action

La première action envisagée n'ayant pas été menée à son terme (des contenus sur le thème du paysage et du patrimoine bâti ont été produits mais n'ont pas été diffusés sur le site Internet du PNP), le projet a été réorienté. Les efforts se sont concentrés sur la politique globale de communication (site Internet, différents médias, animation et éducation à l'environnement), la diffusion des données brutes produites par le Parc national des Pyrénées et la mise en place d'un observatoire lié au plan d'action quadriennal et à son évaluation.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Collecte des données	Amélioration des outils de collecte des données et animation de la saisie des données produites	Mise en place d'un outil inter-parcs de collecte des données faune, flore et fonge. Mise en place d'une base de données pour le suivi de la reproduction des grands rapaces et la gestion des zones de sensibilité. Mise en place d'une base de données pour la saisie des données IPA/IPS Isards. Animation de la mission de collecte et de saisie des données par les agents du Parc national des Pyrénées et les partenaires. Mise en place d'une procédure de validation des données.
Diffusion des données	Les données produites par le Parc national des Pyrénées sont des données publiques qui doivent être diffusées aux différents publics pour répondre à des obligations légales (convention d'Aarhus, directive Inspire,), pour assurer la mission de service public de l'établissement, pour honorer les engagements du PNP auprès de ses partenaires ou pour faire connaître l'action de l'établissement et l'évolution des patrimoines du territoire. L'objectif est d'améliorer la chaîne de traitement des données, de la collecte à la diffusion en mettant en place des outils adaptés (outils de collecte et de diffusion, modèles d'actes d'engagement) et en produisant des données de synthèse à destination du grand public ou de gestionnaire pour qu'ils puissent prendre en compte les enjeux du patrimoine naturel dans leur action de gestion.	Les données produites par le parc national des Pyrénées sont diffusées en continu afin de répondre à des demandes ponctuelles (porters à connaissance, demandes de partenaires, travaux menés par des organismes de recherche, des étudiants, ...), faire prendre en compte les enjeux du patrimoine naturel dans les actions de gestion ou pour répondre aux engagements pris par le Parc national des Pyrénées dans le cadre de conventions d'échanges avec des partenaires. Des actes d'engagement type ont été élaborés qui définissent les engagements réciproques du Parc national des Pyrénées et du demandeur pour toute diffusion de données Ces données sont aussi fournies annuellement aux organismes nationaux (INPN) ou régionaux (OAFS) chargés de centraliser la collecte des données sur la biodiversité. Enfin, des outils ont été mis en place pour faciliter l'accès à ces données pour le grand public ou les partenaires du Parc national des Pyrénées (catalogue des données géographiques, base de données rapaces).

Mise en place d'un observatoire du territoire	Mise en place un observatoire du territoire en lien avec l'évaluation du plan d'action de la charte, en définissant une série de questions évaluatives et d'indicateurs d'impact La méthodologie d'évaluation de la charte et de mise en place d'un observatoire du territoire a été définie dans le but de répondre aux attentes des élus et des acteurs du territoire.	Des questions évaluatives et des indicateurs de résultat ou d'impact ont été définis en interne, en lien avec les actions engagées dans le cadre du premier plan d'action quadriennal. Ils ont été affinés et complétés dans le cadre la commission « Evaluation de la charte et observation du territoire ». Les indicateurs ont été renseignés afin d'alimenter l'évaluation du premier plan d'action quadriennal
---	---	--

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-35-1 : Pourcentage des mailles de la zone cœur sur lesquelles des données récentes (moins de 5 ans) sont référencées.	70%	pas de résultats attendus sur cette période	85%	100%	A compléter
R-35-2 : Pourcentage de données récoltées par des partenaires dans le cadre de conventions avec le PNP	50%	pas de résultats attendus sur cette période	50%	50%	A compléter
R-35-3 : Nombre de demandes de diffusion de données honorées.	Donnée non disponible	pas de résultats attendus sur cette période	120	pas d'objectif mais une diffusion assurée au fur et à mesure des sollicitations reçues	Diffusion assurée au fur et à mesure des sollicitations. Objectif de 100 % de réponses atteint.
R 35-4 : Nombre de données transmises au SINP et intégrées dans l'INPN. (Indicateur interparcs)	55 058	10 000 données par an	55058 + 24310 (2014 envoi 2015) + 21867 (2015 envoi 2016) + 21 885 (2016 envoi 2017)	10 000 / an	L'objectif fixé était de 10 000 données par an. Le programme ABC, les partenariats mis en œuvre dans le cadre de ce programme et la mise en œuvre d'une politique de récupération des données auprès des bureaux d'étude qui utilisent les données du PNP, de demandeurs d'autorisation de prélèvements ou de particuliers réalisant des prospections dans le PNP a permis d'augmenter le nombre de données récoltées annuellement. La mise en place en inter-parc

					d'une base de données adaptée a aussi fluidifié la chaine de collecte et de diffusion des données.
R-35-5 : Nombre de partenariats pour l'amélioration des connaissances du PNP. (Indicateur interparcs)	14	Non défini	15	Maintien du nombre du conventions de partenariat	CEN Aquitaine et Midi-Pyrénées, CEFE, CNRS, Ecole PURPAN, Association la Frênette, AREMIP, Obios, CBNPMP, Laboratoire des Pyrénées, Association Moraine, ONF, ONCFS. Deux nouvelles conventions depuis 2014 : Vet agro sup, Université Reims Champagne. Une convention arrêtées GOPA SAIK.
R-35-6 : Nombre de protocoles de sciences participatives mis en œuvre	0	1	0	1	Dossier difficile à faire émerger au sein de l'établissement. A compléter

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-35-1 : Nombre d'autorisations ou de prescriptions données sur la base d'une analyse des données faune/flore/habitats collectées par le PNP.	Non défini	Pas de résultat attendu	80	Pas d'objectif chiffré 100% des demandes honorées	
I-35-2 : Nombre de porter à connaissance délivrés en aire d'adhésion	Non défini	Fonction des sollicitations	79	Pas d'objectif chiffré 100% des demandes honorées	Portés à connaissance liés aux aménagements forestiers et aux avis relatifs aux travaux en cours d'eau (sollicitation de la police de l'eau depuis 2015 uniquement)

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

La chaîne de traitement des données a été améliorée (collecte, validation, diffusion) grâce à la mise en place d'une animation spécifique et la mise à disposition d'outils de collecte et de diffusion adaptés (Outil Observations Occasionnelles pour la collecte des données de contact, base de données « Rapaces » pour la collecte des données de reproduction et la mise à disposition des informations relatives aux zones de sensibilité, ...). Des programmes nouveaux et des partenariats ont aussi permis d'augmenter le volume de données collectées et de valoriser les résultats. Les données produites sont diffusées auprès des plateformes nationales et régionales chargées de centraliser les données naturalistes et mises à disposition à la demande (partenaires, chercheurs, bureaux d'études, gestionnaires ...)

Les travaux envisagés pour valoriser les résultats obtenus auprès du grand public n'ont pas été menés à terme sous la forme qui avait été envisagée (dossiers thématiques) mais les travaux menés par le parc et ses partenaires sont régulièrement présentés et valorisés via le nouveau site Internet du Parc national des Pyrénées et les différents médias utilisés (Journal Empreintes, Facebook, dossiers et communiqués de presse, production de bilans pour des partenaires). Un programme d'animation permet en outre de diffuser ces résultats auprès des habitants des scolaires et des visiteurs.

En parallèle la mise en place d'un observatoire a été engagée en lien avec le premier plan d'action quadriennal et son évaluation. Une centaine d'indicateurs de résultat et d'impact ont été définis et renseignés mais l'observatoire est pour le moment balbutiant et doit être structuré et valorisé.

2) Difficultés rencontrées

En ce qui concerne la collecte et la structuration des données, la difficulté majeure est liée à la multiplication et à l'évolution des protocoles de collecte de donnée et à l'évolution rapide des technologies de développement d'outils qui rendent nécessaires des évolutions régulières des outils existants voire des nouveaux développements.

Le Parc national des Pyrénées a fait développer des outils spécifiques (base de données « rapaces », base de données « Isards » qui répondent bien à ses besoins et ont été adoptés par d'autres structures (DREAL Aquitaine, Parc national de la Vanoise). Les réflexions menées en inter parcs pour définir des protocoles communs et développer des outils communs de collecte et de diffusion ont permis d'arriver à des résultats satisfaisants (Base de données « Observations Occasionnelles », catalogage) mais les besoins et les priorités sont parfois différents selon les structures. En parallèle, d'autres parcs nationaux ont développé des outils répondant parfois pour partie aux mêmes besoins. Les technologies choisies sont parfois différentes, pas toujours compatibles et nécessitent des compétences techniques plus ou moins fortes en interne. La convergence vers des outils communs n'est donc pas simple et les avancées réelles observées peuvent être confirmées et amplifiées ou au contraire remises en cause dans le cadre de la mise en place de l'Agence Française de la Biodiversité selon la définition des missions de l'Agence et les moyens qui lui sont affectés pour l'accompagnement des parcs nationaux.

La mise en place d'un observatoire a été engagée en fin de plan d'action (définition de questions évaluatives et d'indicateurs liés au premier plan d'action quadriennal. L'évaluation et la mise en place de l'observatoire auraient été plus faciles si la réflexion avait été menée au démarrage du plan d'action. Ce travail mené en interne avec l'aide d'une commission composée d'élus et d'experts devra être finalisé, évalué et valorisé afin que le travail soit actualisé au démarrage du prochain plan d'action.

3) Perspectives pour le prochain plan d'action

Les outils de collecte, de structuration et de diffusion de données devront être modernisés et adaptés aux évolutions de protocoles. Pour ce faire, le travail en inter-parcs sous l'égide de l'Agence Française pour la Biodiversité sera privilégié. Des développements spécifiques pourront être envisagés en cas de besoin particulier au Parc national des Pyrénées ou de trop grande difficulté à mener des projets communs.

La politique de diffusion de la connaissance (données brutes, données mises en forme à destination des différents publics) sera poursuivie afin de répondre aux obligations légales, de diffuser les données naturalistes afin que celles-ci soient mieux connues et prises en compte et de faire connaître l'action du Parc national des Pyrénées et de ses partenaires.

La mise en place de l'observatoire sera finalisée en stabilisant les questions évaluatives et les indicateurs et en les complétant le cas échéant en lien avec le nouveau plan d'action.

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

- Action à poursuivre et à réorienter en développant les sciences participatives.
- Point de vigilance : des pans entiers de la collecte de données abandonnés du fait de la diminution des moyens.

Document de travail

Le parcours éducatif

Articulation avec la charte :

- Axe 2.5. Connaître, informer et éduquer pour mieux connaître
 - Orientation 33 : Informer et sensibiliser les habitants, les visiteurs et les partenaires

Lien avec le plan d'action :

Action 24

Contexte du projet

Depuis sa création, le Parc national des Pyrénées attache une très grande importance à l'éducation à l'environnement et s'investit auprès des scolaires.

Le territoire du parc national est exceptionnel, unique. C'est un terrain idéal pour que les élèves puissent appréhender au mieux la biodiversité et découvrir les patrimoines. Ils peuvent ainsi apprendre à parfaitement connaître le territoire sur lequel ils vivent mais aussi s'initier aux comportements éco-responsables à adopter. Ces connaissances acquises permettront aux enfants d'apprécier la spécificité, la valeur et la beauté des vallées où ils demeurent.

Lors de l'élaboration de la charte du Parc national des Pyrénées, les partenaires ont réaffirmé le rôle prépondérant du parc national en matière d'éducation à l'environnement sur son territoire. De même, ils ont émis le souhait de créer un passeport éducatif proposant, à l'ensemble des élèves des vallées, une découverte du parc national et une approche des patrimoines naturel, culturel et paysager et du développement durable.

Enjeu

Communiquer, informer et éduquer les scolaires aux patrimoines naturels, culturels et paysagers et au développement durable afin que chacun puisse se les approprier.

Objectif de l'action

L'objectif du passeport éducatif est de pouvoir offrir aux élèves scolarisés sur le territoire du Parc national des Pyrénées un parcours de sensibilisation sur les thématiques liées aux patrimoines naturel, culturel, paysager ainsi que du développement durable et que chaque enfant scolarisé sur son territoire participe au moins une fois entre le cours primaire (premier degré) et la terminale (second degré) à un projet pédagogique mené dans le cadre du Passeport éducatif du Parc national.

Ainsi, des partenaires tels que les associations d'éducation à l'environnement, CPIE, CAUE, collectivités, associations culturelles, EDF, SHEM, etc. peuvent aussi être mobilisés et intervenir auprès des scolaires.

Descriptif de l'action

Le parcours éducatif s'adresse à toutes les écoles de l'aire optimale d'adhésion. Après un premier contact avec les gardes-moniteurs du parc national et après avoir déterminé une orientation au projet pédagogique, les enseignants font appel aux agents du parc national et/ou aux différentes structures partenaires du parc national (associations d'éducation à l'environnement, personnes ressources ou encore structures mobilisables) qui peuvent intervenir auprès des élèves dans le cadre de ce projet.

Enseignants et intervenants jouissent d'une certaine liberté. Le but est qu'ils aient la possibilité d'adapter le contenu des projets pédagogiques en fonction de leurs attentes, de leurs affinités et des spécificités territoriales.

Pour accompagner les enseignants dans la définition de leur projet pédagogique, le parc national remet à chaque enseignant le « livret de l'enseignant ».

Les élèves du premier degré reçoivent au début du premier projet mené dans le cadre du passeport éducatif leur livret élève. L'objectif est qu'ils le conservent et l'abondent tout au long de leur scolarité. C'est ainsi que, lorsqu'ils rejoignent le second degré, les élèves sont invités à télécharger des fiches numériques pour continuer ce travail.

Chaque projet doit comporter au moins trois demi-journées d'intervention avec au minimum une intervention sur le terrain pouvant se faire à proximité de l'école. Les interventions sont gratuites quel que soit l'intervenant. Le transport n'est pas pris en charge.

Tout au long de l'année, un travail d'animation et de coordination des différents projets est orchestré par le parc national, cela dans le but de maintenir les échanges entre partenaires et gardes-moniteurs, mais aussi de favoriser les échanges entre les différentes écoles. Une réunion bilan est organisée avec les partenaires chaque fin d'année scolaire afin de faire le point sur les différents projets pédagogiques menés.

Mise en œuvre de l'action

Action	Description de l'action	Exemples de réalisations
Conception du passeport éducatif - 1er degré et 2 nd degré	L'objectif est que chaque enfant scolarisé sur le territoire du parc national soit sensibilisé aux problématiques liées au patrimoine naturel culturel et paysager au moins une fois durant sa scolarité. Pour cela des supports d'information dit "les passeports éducatifs" doivent être créés. L'un s'adressera aux enseignants, partenaires et agents du PNP, l'autre aux élèves des écoles élémentaires et un troisième aux élèves des collèges et lycées.	Passeport éducatif 1 ^{er} degré, livret enfants et enseignants publiés et diffusés depuis janvier 2014. Passeport éducatif 2 nd degré, livret enfants et enseignants rédigés et publiés décembre 2017.
Passeport pédagogique - Projets et interventions menés par la PNP	Les projets sont mis en place, en général, sur une année scolaire, rarement sur plusieurs années consécutives. Ils font l'objet de trois interventions dont une sur le terrain. Il a été constaté une augmentation du nombre d'interventions de terrain depuis la mise en place du passeport. Ces interventions, pouvant se faire à proximité immédiate des écoles, ne nécessitant pas de frais de transport.	Des projets aux thématiques variés ont été menés par le Parc national et ses partenaires (ex. : forêt, insectes aquatiques, lecture de paysage, patrimoine bâti – granges). Les nouvelles thématiques ont également fait l'objet de projets : bouquetin (en lien avec les réintroductions), changement climatique, programme de sciences participatives (Sauvages de ma rue en lien avec le programme ABC du PNP).

Acteurs

Tire	Titre	Nom structure	Ville	Rôle des acteurs
Conception du passeport éducatif - 1er degré	Passeport pédagogique / Conception du livret pédagogique - 1er degré	PNP + Direction académique des Hautes-Pyrénées	Tarbes	Aide à l'organisation des thématiques et à leur mise lien avec les programmes officiels, à la relecture. Signataire d'une convention avec l'établissement parc national

Partenaires du passeport éducatif - 1er degré et 2nd degré	Mise en œuvre du passeport pédagogique - 1er degré	CPIE Béarn, CPIE Bigorre-Pyrénées, FIEP, C-PRIM, Association Destination Patrimoine, Association Education Environnement, ECOCENE, Association Nature Midi-Pyrénées, Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises, Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron, Réserve régionale naturelle d'Aulon, Réserve régionale naturelle de Pibeste Aoulhet, Syndicat du Pays de Lourdes et des vallées du Gaves, Association des amis du PNP, EDF Adour et Gaves, Association Géolval, Association Montagne Culture Avenir, SHEM, Ambassadeurs du tri, Chambres d'agricultures, Fédération de chasse, Fédérations de pêche, Groupement pour le développement agricole, ONF Tarbes, SIVU électricité, Directions académiques	Pau	Partenaires menant des projets pédagogiques dans leur intégralité ou intervenant ponctuellement lors des animations scolaires
Conception du passeport éducatif – 2nd degré	Passeport pédagogique / Conception du livret pédagogique – 2nd degré	PNP		

Indicateurs de résultat (mise en œuvre)

Indicateurs de mise en œuvre (résultats) 2014-2017	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
R-24-1 : Pourcentage d'établissements scolaires concernés par un projet pédagogiques mené par le PNP ou l'un de ses partenaires pour une année scolaire	36,5%	60%	77,8%	80%	Ce pourcentage reflète la couverture géographique des établissements concernés par un projet pédagogique. Etant donné qu'il se peut que plus d'établissements soient concernées mais avec un nombre d'enfants moindre, il est important de croiser cette donnée avec le nombre de projets et le nombre d'enfants concernés. La calcul tient compte des 4 fermetures d'écoles effectuées entre 2013 et 2017.

<p>R-24-2 : Nombre d'élèves concernés par un projet pédagogique mené par le PNP ou l'un de ses partenaires pour une année scolaire</p>	1185 (2013-2014)	1500 enfants par an	1 659 (2016-2017)	1 500 /an	<p>Différents facteurs expliquent une hausse du nombre d'élèves impliqués. Les partenaires sont intervenus auprès de 260 enfants, en moyenne, par an de 2014-2015 à 2016-2017, permettant de toucher des enfants qui n'étaient jusque-là pas contactés. Pour le PNP, des événements particuliers tels que la réintroduction du bouquetin et la Caravane Desman ou encore la mise en œuvre d'un travail partenarial bordé par des conventions portant sur des projets importants auprès des collégiens, ont également permis de travailler (ou de retravailler) avec des enseignants des vallées et donc de sensibiliser d'avantages d'enfants. Nombre d'élèves concernés par an = pour 2014-2015 : 1288 élèves, pour 2015-2016 : 1497 élèves, pour 2016-2017 : 1659 élèves. Ces chiffres ne tiennent compte que des enfants concernés dans le cadre de projets pédagogiques. Ceux qui ont participé à des événementiels (organisés sur une journée par exemple) sont exclus de ce chiffre.</p>
<p>R-24-3 : Nombre de projets menés dans le cadre du passeport éducatif par un partenaire</p>	Sans objet en 2014	40	35	210	<p>En 2013-2014, le parcours éducatif était encore en phase de mise en place. Il n'y a donc pas eu de projet mené par les partenaires qui soit financé dans le cadre du passeport éducatif avant 2014-2015. Depuis, tous les ans, des communes et des écoles qui n'étaient jusqu'alors pas concernés par des projets pédagogiques menés par le PNP bénéficient d'interventions liées aux thématiques proposées par le passeport. A partir de 2017-2018, des projets menés dans le secondaire pourront être pris en charge. Le passeport prévoit que, tous les ans, 15 projets pédagogiques soient menés par des partenaires.</p>
<p>R-24-4 : Nombre de projets menés dans le cadre du passeport éducatif par le PNP</p>	41 projets (2013-2014)	160	149	560	<p>Dans le cadre du passeport, la prise en charge de projets menés par des partenaires a permis d'atteindre des élèves d'établissements avec lesquels le parc n'avait pas l'habitude de travailler (pour des raisons de distances). On constate également que les enseignants sont désireux de travailler sur des nouvelles thématiques pour les gardes, pouvoir être accompagnés sur ces projets par des professionnels de l'éducation à l'environnement les aide dans leur mission. De plus en plus de projets se font de façon partagée, permettant des échanges plus riches et un travail partagé. Le passeport prévoit que, tous les ans, ce soient 40 projets pédagogiques qui soient menés par le parc national.</p>

Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts 2014-2017 / Observatoire du territoire	Etat initial (01/01/2014)	Résultat attendu au 31/12/2017	Résultat obtenu (31/12/2017)	Objectif 2027	Analyse qualitative du résultat
I-24-1 : Mettre en place une évaluation pour mesurer les apports liés aux interventions et l'impact de l'utilisation des passeports sur les scolaires	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1400 formulaires	<p>Un questionnaire sera établi par le chargé de mission Education à l'environnement et transmis aux gardes-moniteurs.</p> <p>En fin de projet, les gardes-moniteurs prendront 15 minutes pour faire remplir aux élèves un questionnaire rapide (5 questions).</p> <p>Ces questionnaires, récupérés à la fin du temps imparti par le garde-moniteur, seront remis au chargé de mission pour analyse. Les résultats permettront de mesurer les acquisitions des élèves liées au travail effectué sur l'année et de quantifier l'utilisation du passeport qui leur est remis. L'objectif annuel est d'obtenir 100 formulaires de différents niveaux.</p>

Bilan de l'action sur quatre années :

1) Analyse comparative entre le prévu et le réalisé

Le nombre d'enfants concernés par des projets menés dans le cadre du passeport a augmenté.

Des projets ont été menés sur des nouvelles thématiques proposées par le passeport (réchauffement climatique, patrimoine culturel, développement durable...).

Des liens entre agents du PNP et les partenaires se sont créés ou se sont renforcés, des projets communs ont vu le jour.

2) Difficultés rencontrées

En interne : difficulté par certains agents à s'approprier le concept. Le principe du passeport éducatif a freiné l'investissement de certains agents alors que les interventions qu'ils menaient s'inscrivaient totalement dans le cadre du passeport. Turn-over des agents référents éducation à l'environnement et baisse des effectifs dans les secteurs. Appui de 3 vacataires pour permettre la réalisation de ce projet d'ampleur en complément de l'investissement du service communication.

En externe : complexité du volet financier (demande de soutien à projet et pièces à produire), difficulté à organiser une réunion annuelle du fait des charges de travail (interne et partenaires)

3) Perspectives pour le prochain plan d'action

Volonté de poursuivre les actions engagées et développer davantage les parcours dans le second degré.

Inquiétudes quant aux problèmes liés aux moyens humains

Avis de la commission évaluation et observatoire : action à poursuivre

- Améliorer la formation des agents sur le sujet
- Mutualiser les supports pédagogiques

Document de travail

CONCLUSION et PERSPECTIVES

- Indicateurs non renseignés et pourquoi (étude spécifique à lancer exemple enquête de satisfaction)

Document de travail